



CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DIAGNOSTIC TERRITORIAL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

En collaboration avec le Syndicat Mixte du Pays du Mans



et en partenariat avec



Table des matières

.....	1
Préambule.....	7
Article 1 - Objet du contrat.....	7
1.1. Evolution du CTE et du TI vers un CRTE.....	8
1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours.....	8
.....	9
Stratégie interterritoriale.....	9
Élaboration du CRTE : une réponse à 2 niveaux.....	10
Article 2 - Une stratégie interterritoriale dans une complémentarité urbain / rural portée par le Pays du Mans.....	10
Pays du Mans / Pôle métropolitain entre stratégie territoriale et contractualisation.....	10
Un territoire de planification Pays / SCoT / PCAET/ Mobilité avec un engagement commun et ambitieux en faveur de la « Transition Écologique ».....	12
Article 3 - Les axes communs du CRTE.....	13
Prise en compte de la stratégie Pays du Mans / Pôle Métropolitain à travers les documents de référence.....	13
Les axes stratégiques du CRTE Pays du Mans / EPCI.....	14
Article 4 - Une stratégie locale au niveau de l'intercommunalité (déclinaison de la stratégie globale).....	15
.....	16
PROJET DE TERRITOIRE DE L'ORÉE DE BERCÉ - BELINOIS.....	16
Article 5 – Ambition du territoire de la Communauté de Communes Orée de Bercé - Belinois.....	17
Article 6 – Les orientations stratégiques.....	18
Article 7 – Le Plan d'actions.....	20
7.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat.....	20
7.2. Validation des actions.....	21
7.3. Projets et actions en maturation.....	22
7.4. Les actions de coopération interterritoriale.....	24
Article 8 : modalités d'accompagnement en ingénierie.....	24
Article 9 - Engagements des partenaires.....	25
9.1. Dispositions générales concernant les financements.....	25
9.2. Le territoire signataire.....	25
9.3 L'État, les établissements et opérateurs publics.....	26
9.4. Engagements de la Région.....	26
9.5. Engagements du Département.....	27

9.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques.....	27
9.7. Maquette financière.....	27
Article 10 – Gouvernance du CRTE	28
10.1. Le comité de pilotage	28
10.2. Le comité technique	28
10.3. L’articulation avec les autres instances locales de suivi des projets	29
Article 11 - Suivi et évaluation du CRTE	29
Article 12 - Résultats attendus du CRTE	29
Article 13 – Entrée en vigueur et durée du CRTE.....	29
Article 14 – Evolution et mise à jour du CRTE	30
Article 15 - Résiliation du CRTE	30
Article 16 – Traitement des litiges	30
Annexe 1 : Diagnostic de territoire	32
Annexe 2 : Fiches actions.....	87
Création d’une halte touristique	88
Installation d’une Micro-Folie au sein de la salle Richefeu	89
Projet de micro-forêt en milieu urbain	90
Réhabilitation d’une friche (6 Rue du Général Leclerc) pour la création d’un pôle culturel et numérique.....	91
Rénovation thermique et système de chauffage de la salle polyvalente et Mise aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite).....	92
Tiers-Lieux / Espace de co-working de la Croix Hérault (Aménagement de l’ancienne trésorerie)	93
Tiers-Lieux / Espace de co-working de la Gare (aménagement de l’étage).....	94
Aménager les voies et réseaux nécessaires à la résidence « séniors »	95
Rénovation de l’éclairage public.....	96
Travaux pour le poste de police municipale : aménagement et rénovation énergétique	97
Transfert et redéploiement des 2 groupes scolaires primaire Rénovation énergétique de 2 bâtiments	98
Aménagement des rues de la Charité et Garnier (2 ^{ème} tranche) ainsi que la VC 408	100
Accompagner et moderniser l’informatisation des services municipaux.....	101
Réaménagement et rénovation énergétique de la mairie	102
Rénovation d’un bâtiment industriel	103
Sécurisation de la rue de Maridort (RD 139)	104
Sécurisation du groupe scolaire public Jean Baptiste GALAN.....	105
Aménager la Place de La Chanterie	106
Démolition d’un immeuble dans le cœur de bourg	107
Renouvellement du matériel du restaurant scolaire.....	108

Raccordement du camping au réseau d'assainissement collectif.....	109
Plans d'eau	110
Rénover l'église.....	111
Installation d'une ferme pédagogique	112
Audit en vue de la création d'un réseau de chaleur : école, restaurant scolaire et salle polyvalente	113
Réaliser des bilans énergétiques de nos bâtiments	114
Création d'un dortoir pour l'école maternelle	115
Aménagement de commerces Boulevard des Avocats.....	116
Rénover notre église (1 ^{ère} tranche)	117
Rénovation de l'éclairage public	118
Aménagement d'une coulée verte le long du Rhonne à Moncé-en-Belin.....	119
Création d'un espace de jeux pour enfants et d'un terrain multisport	120
Etude préalable à la réhabilitation du gymnase des Chardonneux et sa transformation en salle polyvalente	121
Rénover l'église.....	122
Rénovation des chaufferies écoles et mairie	123
Aménagement route de Normandie et sécurisation du carrefour	124
Création d'un arboretum	125
Restauration de la place du Mail	126
Organisation d'un rallye nature en partenariat avec les associations locales et les producteurs	127
Réalisation d'un projet éducatif sur la faune et la flore du village en lien avec les écoles et les enseignants	128
Création d'habitat en faveur de la biodiversité.....	129
Aménagement de la Route du Mans.....	130
Audits énergétiques	131
Création d'un chemin à vocation écotouristique (faune et flore)	132
Mise en place de circuits courts au restaurant scolaire.....	133
Agrandissement de l'épicerie-tabac	134
Rénovation énergétique du logement de l'épicerie au 2bis rue Saint Mamert.....	135
Arborer et aménager un terrain à usage de parking de la salle des fêtes et création d'une liaison douce jusqu'à l'école.....	136
Achat et aménagement d'un terrain pour le mettre à disposition d'une association	137
Rénovation énergétique de la salle des fêtes	138
Création d'un verger communal à vocation sociale et solidaire.....	139
Rénovation de la toiture d'un bâtiment scolaire.....	140
Audits énergétiques de différents bâtiments communaux.....	141

Liaison douce entre Teloché et Mulsanne	142
Construction d'une maison médicale à Teloché.....	143
Aménagement d'une coulée verte le long du Rhonne à Teloché	144
Création d'un circuit d'interprétation biodiversité (arborétum, jardins botaniques...) et animations	145
Achat et réhabilitation du local rue de la Noé Gourdé à Laigné-en-Belin	146
Elaboration et animation d'une ORT (Opération de Revitalisation du Territoire).....	147
Sécuriser les déchetteries.....	148
Achat d'un compacteur à déchets.....	149
Acquisition d'un logiciel de suivi et de gestion de la consommation énergétique des bâtiments ..	150
Réaliser des audits énergétiques des bâtiments publics	151
Étude préalable à l'instauration d'une redevance incitative et du tri à la source des biodéchets ...	152
Déploiement d'ombrières photovoltaïques de parkings ou toitures de bâtiments publics	153
Réaliser des schémas directeurs d'assainissement et des zonages du pluvial pour 4 communes de la CdC.....	154
Déploiement d'un réseau public de Très Haut Débit (FTTH).....	155
Élaborer un schéma directeur des modes actifs.....	156
Créer des circuits d'interprétation	157
Revoir la signalétique des sites touristiques et patrimoniaux.....	158
Animation et mise en œuvre de la Charte forestière de territoire.....	159
Rénovation/extension du Local Jeunes de Teloché.....	160
S'inscrire dans une démarche de labélisation CLIMAT-AIR ENERGIE	161
Annexe 3 : Tableaux de synthèse du CRTE.....	162

ENTRE

La Communauté de communes Orée de Bercé-Belinois

Représenté par Madame Nathalie DUPONT, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 09 novembre 2021,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur le Préfet, Patrick DALLENNES,
Ci-après désigné par « l'État » ;

La Région des Pays de la Loire,

Représentée par la Présidente du Conseil régional, Madame Christelle MORANÇAIS, dûment habilitée à signer le présent contrat par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 23 septembre 2021
Ci-après désignée par « la Région » ;

Le Département de la Sarthe,

Représentée par Monsieur le Président, Dominique LE MENER,
Ci-après désigné par « le Département » ;

Le Syndicat Mixte du Pays du Mans et le Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe

Représentée par Monsieur le Président, Stéphane LE FOLL,
Ci-après désignés par « le Pays du Mans » et « le Pôle métropolitain Le Mans - Sarthe » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de commune Orée de Bercé-Belinois autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Evolution du CTE et du TI vers un CRTE

Les territoires signataires d'un Contrat de Transition Écologique qui souhaitent le faire évoluer vers un CRTE doivent acter cette décision en comité de pilotage du CTE, puis exprimer leur volonté par une demande écrite au Préfet de département, avant la date de la signature des parties prenantes au CRTE.

Le périmètre des CTE et TI du Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, qui ne correspondent pas à la maille territoriale de référence de la circulaire, ont été confirmés d'un commun accord entre les signataires du CTE avant la signature du CRTE afin d'évacuer tout litige ou contentieux pouvant nuire à l'avancement du CRTE.

Les contrats CTE et TI sont portés à une échelle interterritoriale. Ainsi, la stratégie territoriale du CRTE de la Communauté de communes Orée de Bercé-Belinois intègre pleinement ces contrats et leurs actions. Une référence à ces actions sera faite dans les fiches actions du CRTE lorsqu'elle concerneront directement Orée de Bercé-Belinois. Les actions interterritoriales seront retranscrites dans le volet stratégique commun des EPCI du Pays du Mans.

Le contenu du CTE et du TI et l'ensemble de leurs annexes sont pris en compte dans le CRTE. L'ensemble des engagements des contrats sont repris dans le CRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans un CTE et financeurs d'une action CTE.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la Communauté de communes Orée de Bercé-Belinois et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.



Stratégie interterritoriale

Élaboration du CRTE : une réponse à 2 niveaux

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique de la Communauté de Communes Orée Bercé-Belinois constitue une réponse à deux niveaux :

- **A l'échelle Pays du Mans**, dimension interterritoriale illustrant une stratégie commune aux 6 collectivités membres basée sur un projet de territoire partagé correspondant au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et au Plan Climat Air Énergie (PCAET) du Pays du Mans.
- **A l'échelle des six intercommunalités pour** une déclinaison locale du projet commun en prenant en compte les spécificités et les compétences des EPCI concernés.

Article 2 - Une stratégie interterritoriale dans une complémentarité urbain / rural portée par le Pays du Mans

Pays du Mans / Pôle métropolitain entre stratégie territoriale et contractualisation

Le Pays du Mans, à l'interface entre le Grand Ouest et la région parisienne, est aujourd'hui composé de 5 EPCI, les communautés de communes Maine Cœur de Sarthe, Le Gesnois Bilurien, Sud Est du Pays Manceau, et Orée de Bercé-Belinois et la communauté urbaine Le Mans Métropole, réparties sur **1 215 km²**, représentant **68 communes** et comptant environ **301 000 habitants** (population totale, 2018, INSEE). Le Pays du Mans est un espace d'animation, un territoire de projets œuvrant dans une démarche de développement durable. Il s'inscrit dans un esprit de complémentarité ville-campagne.

Vers un élargissement du périmètre à la communauté de communes Champagne Conlinoise et Pays de Sillé

À la suite de la dissolution du Pays Haute Sarthe fin juin 2021, une extension du périmètre est prévue d'ici le second semestre 2021, et au plus tard au 1^{er} janvier 2022, au territoire de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé. Ainsi, le territoire serait composé de **6 EPCI**, réparties sur **1 646 km²**, représentant **92 communes** et comptant **319 768 habitants** (population totale, 2018, INSEE).

Les intercommunalités membres ont délégué deux compétences au Pays du Mans, que sont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé en 2014 et actuellement en révision, et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), approuvé en décembre 2019.

Périmètre du SCoT / PCAET du Pays du Mans

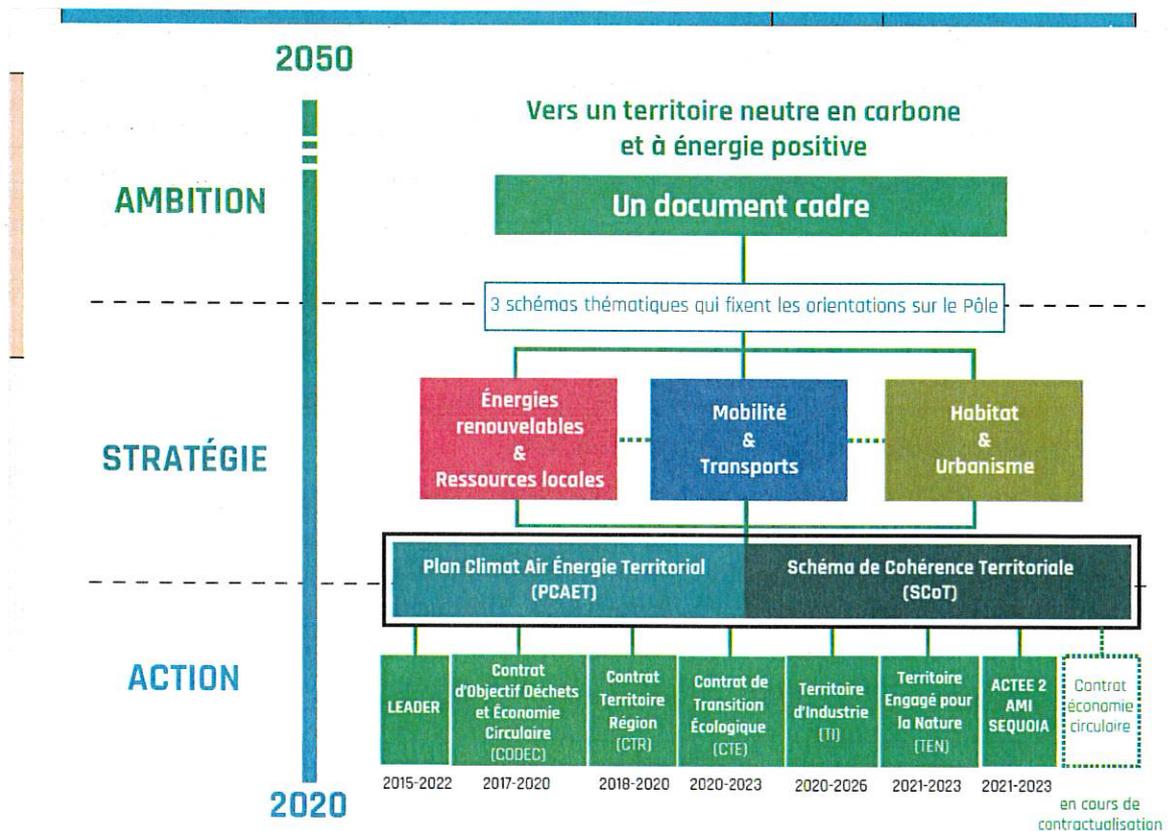


Périmètre du SCoT du Pays du Mans 2021 ?



Cette échelle stratégique répond aux enjeux de mise en place des CRTE sur les points suivants :

- La stratégie globale portée par le SCoT /PCAET au niveau du Pays du Mans est comme une feuille de route dans laquelle les intercommunalités s'inscrivent (projets de territoire, contrats...)
- Le Pays du Mans / Pôle métropolitain intervient déjà sur les enjeux liés aux transitions économique, énergétique, écologique, numérique et démographique, en lien avec ses territoires membres. C'est aussi une échelle de contractualisation avec l'Etat, la Région Pays de la Loire, le Département, l'ARS Pays de la Loire, l'ADEME, ...



- L'Etat recherchant une mise en cohérence des périmètres de contractualisation, pour éviter de fractionner la mise en œuvre des politiques publiques, le Pays du Mans apporte une réponse concrète étant porteur de la stratégie et planification territoriale (PCAET, SCoT) mais aussi de contrats / appels à projets importants en coordination avec les intercommunalités membres (Territoire d'industrie, Contrat de Transition Ecologique, Démarche Urbanisme Favorable à la Santé, Territoire Engagé pour la Nature, la mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE).
- Le Pays du Mans / pôle métropolitain est un acteur relais de la région Pays de la Loire pour décliner localement la stratégie régionale portée par le SRADDET arrêté fin décembre 2020. Cette déclinaison s'établit à travers la révision du SCoT, la mise en œuvre du SRADDET à l'échelle du Pays du Mans mais aussi l'élaboration d'une stratégie locale de mobilité à l'échelle du pôle métropolitain ou la stratégie régionale de Biodiversité, le Pays du Mans étant lauréat du dispositif Territoire Engagé pour la Nature...

Un territoire de planification Pays / SCoT / PCAET/ Mobilité avec un engagement commun et ambitieux en faveur de la « Transition Écologique »

En 2019, les élus et les acteurs socio-économiques du territoire ont travaillé de manière concertée sur l'élaboration du **Plan Climat Air Énergie Territorial** pour faire ressortir les pistes d'actions sur différentes thématiques (mobilité, énergies renouvelables, habitat, agriculture, stockage carbone, déchets, alimentation, écologie industrielle et territoriale, ...).

Ces échanges ont permis de constituer des programmes d'actions opérationnels qui s'intègrent aux chantiers identifiés par les élus lors du **forum métropolitain (17 mai 2019)**. Lors de ce 1^{er} forum, les élus ont plus particulièrement travaillé sur trois thématiques : **la mobilité durable, les énergies renouvelables et les ressources locales ainsi que l'habitat du futur**. Au Coeur des discussions, chacun a affirmé sa volonté de **ne pas opposer l'urbain, le périurbain et le rural**, mais, au contraire, de **faire avancer la ville et la campagne dans le même sens** en développant des **synergies originales au profit de tous les habitants et des entreprises**.

Les élus du territoire ont signé le 20 décembre 2019 un **Contrat de Transition Écologique marquant leur engagement commun à répondre aux enjeux énergétiques et environnementaux de demain**.

Cet **engagement commun s'inscrit dans la continuité des actions et contrats déjà engagés en faveur de la Transition Écologique**. En effet, les collectivités qui composent le Pays du Mans et Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe, au travers du Département et des Pays du Mans, de la Vallée de la Sarthe et de la Haute-Sarthe, ont été à plusieurs reprises reconnues comme « Territoire Zéro Gaspi, Zéro Déchet », « TEPCV », « LEADER », « COTER ».

La stratégie du territoire est inscrite dans les objectifs du Plan Climat du Pays du Mans, est d'être **un territoire neutre en carbone et à énergie positive en 2050**.

Les élus Pays du Mans et Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe, ont déjà engagé une démarche de construction d'une stratégie santé à travers plusieurs actions engagées depuis 2017 pour répondre notamment au manque de médecins et de certaines professions médicales sur le territoire. Le Pays du Mans est lauréat depuis juin 2021 à l'appel à projet PRSE3 piloté par l'ARS Pays de la Loire pour la mise en place d'une démarche urbanisme favorable à la santé dans le cadre de la révision du SCoT.

La stratégie proposée par le Pays du Mans se base sur le SCoT de 2014, fer de lance d'une politique durable où la transition écologique est un axe transverse à toutes les thématiques de sa politique publique, en complémentarité avec le PCAET. Elle s'inscrit également dans la stratégie régionale de biodiversité ainsi que le SRADDET (arrêt de projet en 2020) notamment la partie correspondant au Schéma Régional de Cohérence Ecologique, et fait aussi le lien avec la loi énergie-climat qui fixe l'objectif de neutralité carbone.

Article 3 - Les axes communs du CRTE

Prise en compte de la stratégie Pays du Mans / Pôle Métropolitain à travers les documents de référence

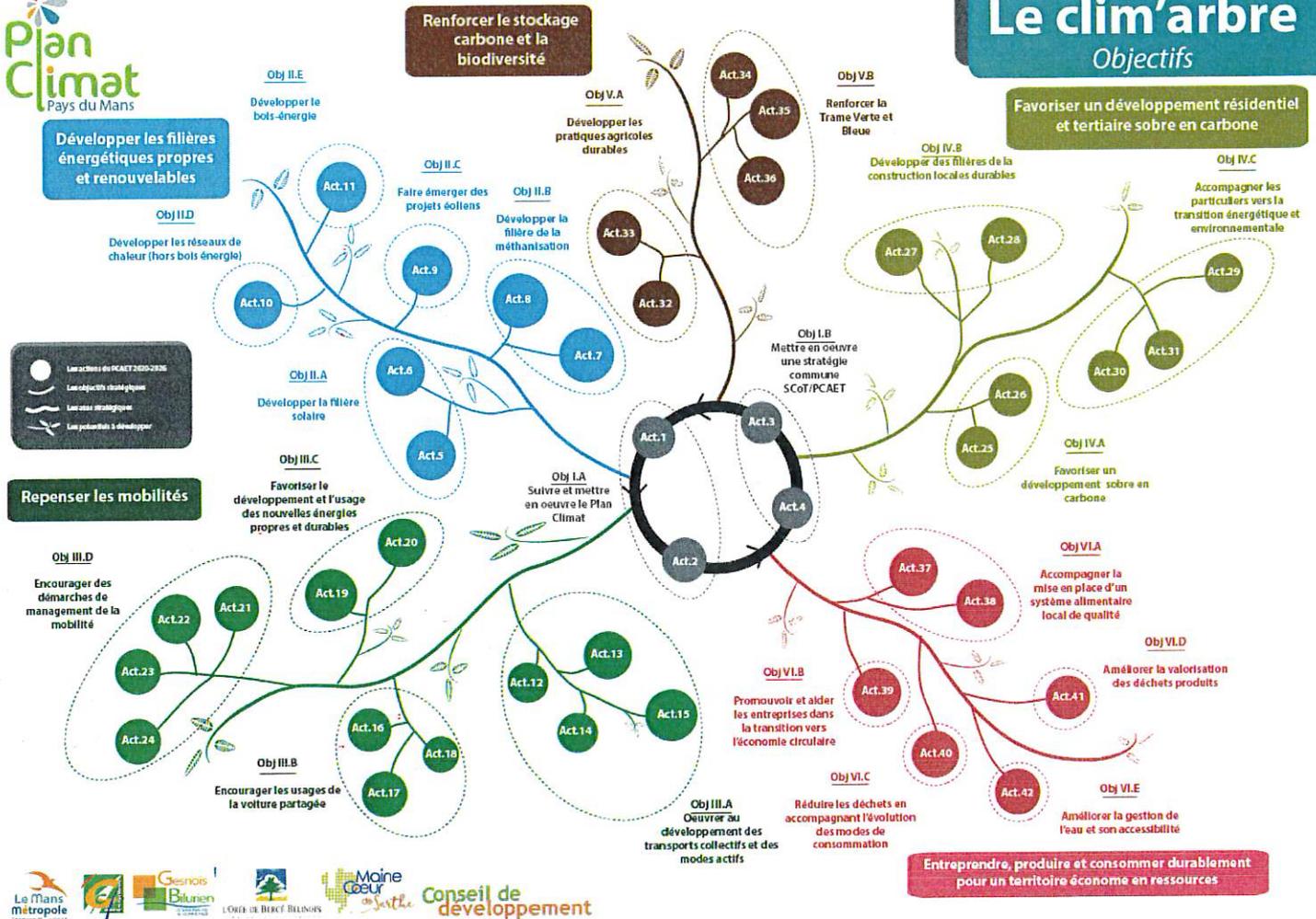
La construction des axes communs du CRTE ne doit pas partir de zéro, car le Pays du Mans coconstruit depuis 2014 (date d'approbation du SCoT), une stratégie commune avec les territoires.

Aussi, il est proposé d'élaborer la stratégie sur les bases des documents cadre approuvés et partagés par les élus :

- **Les schémas d'Orientations Stratégiques du Pôle Métropolitain**
 - o Habitat / Urbanisme
 - o Ressources et énergie
 - o Mobilités

- **Le SCoT du Pays du Mans approuvé le 29 janvier 2014** dont le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, projet politique de territoire à l'horizon 2030 comprenait
 - o Le principe complémentarité ville/campagne issue de la charte de territoire du Pays
 - o AXE 1 – TIRER PARTI D'UN POSITIONNEMENT ET D'UN RAYONNEMENT ATTRACTIFS
 - o AXE 2 - DEVELOPPER UN TERRITOIRE D'OPPORTUNITES ET D'INITIATIVES
 - o AXE 3 - PRESERVER ET VALORISER UN TERRITOIRE RICHE DE RESSOURCES
 - o AXE 4 – ORGANISER UN DEVELOPPEMENT URBAIN RAISONNÉ ET EQUILIBRÉ

- **Le Plan Climat Air Energie Territorial approuvé le 20 décembre 2019** dont la note stratégique avait pour ambition de faire du Pays du Mans un territoire neutre en carbone et à énergie positive. Les axes de développement étaient les suivants :
 - o 1 - Faire vivre le Plan Climat
 - o 2 - Développer les filières énergétiques renouvelables et propres
 - o 3 - Repenser les mobilités
 - o 4 - Renforcer le stockage carbone et la biodiversité
 - o 5 - Favoriser un développement résidentiel et tertiaire sobre en carbone
 - o 6 - Entreprendre, produire et consommer durablement pour un territoire économe en ressources
 - o Un programme d'actions perçu comme une politique Air-Énergie-Climat intégrée et systémique se présente sous forme de Clim'Arbre



Pour répondre aux besoins de la relance économique (attractivité, compétitivité) mais aussi aux enjeux d'équilibre en termes de services notamment l'accès aux soins, il est proposé d'ajouter un quatrième pilier stratégique : l'attractivité / cohésion.

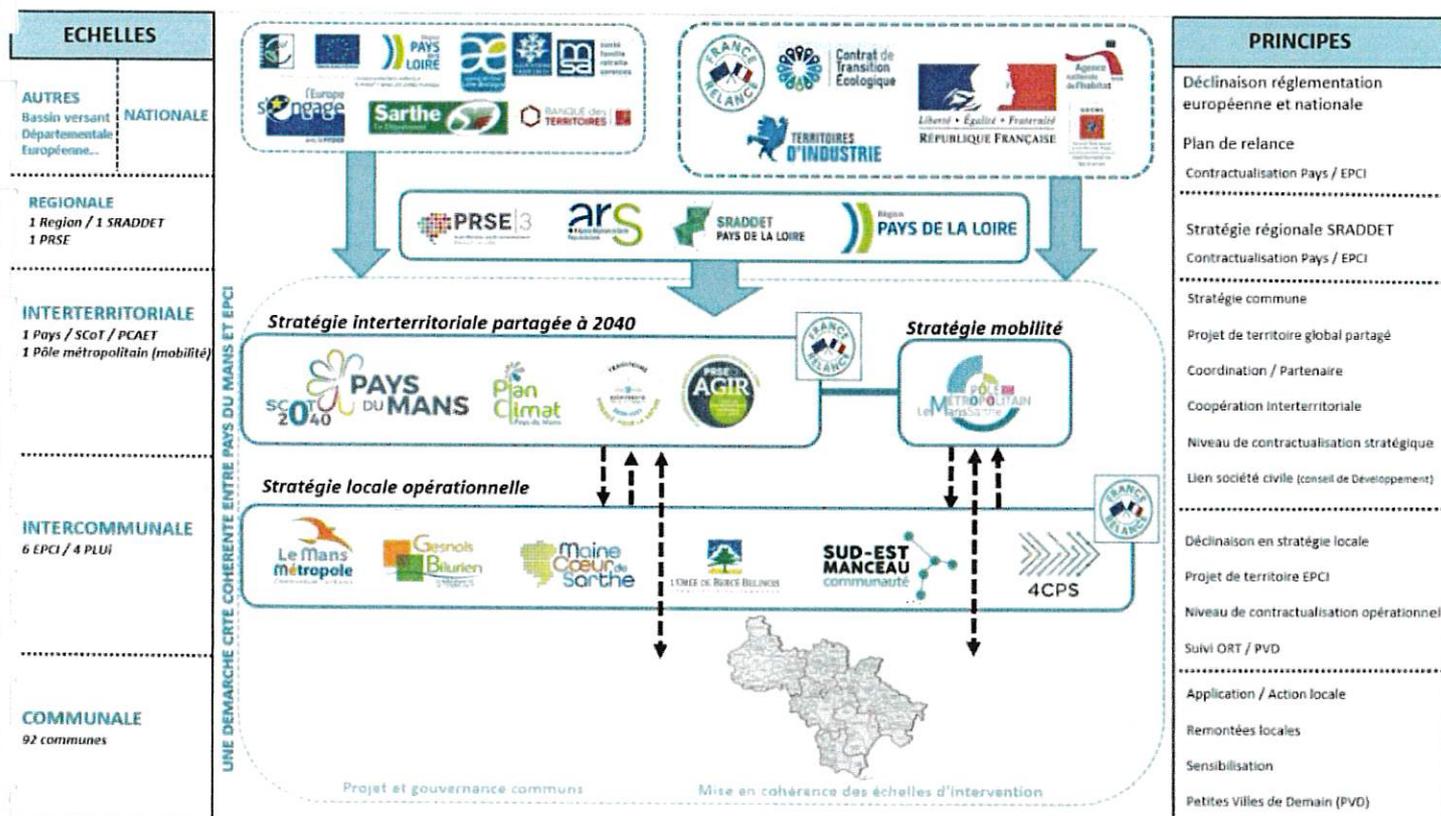
Ainsi on peut dégager les 4 axes stratégiques suivants qui structurent la politique d'aménagement du territoire du Pays du Mans et de ses collectivités membres.

Les axes stratégiques du CRTE Pays du Mans / EPCI

- **AXE 1** - RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET L'EQUILIBRE DU TERRITOIRE ENTRE VILLE ET CAMPAGNE
- **AXE 2** - FAVORISER UN DEVELOPPEMENT URBAIN EQUILIBRE ET MAITRISE
- **AXE 3** - PRESERVER ET VALORISER LES RESSOURCES DU PAYS DU MANS ET TENDRE VERS UNE NEUTRALITE CARBONE
- **AXE 4** - METTRE EN ŒUVRE UNE STRATEGIE MOBILITE DURABLE ET PARTAGÉE
- **AXE 5** - RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

Article 4 - Une stratégie locale au niveau de l'intercommunalité (déclinaison de la stratégie globale)

Le deuxième niveau d'action du Contrat de Relance et de Transition Ecologique est l'intercommunalité. Il s'agit d'un niveau plus opérationnel, le Pays du Mans n'étant compétent que sur le SCoT et le PCAET, la communauté urbaine de Le Mans Métropole et les cinq autres communautés de communes, par leurs compétences plus opérationnelles, déclinent et mettent en œuvre localement le projet de territoire Pays du Mans. Les EPCI membres du Pays du Mans sont aussi des territoires de contractualisation avec l'Etat, la Région, le Département, la CAF/MSA, l'ANAH...



**PROJET DE
TERRITOIRE DE
L'ORÉE DE BERCEÉ -
BELINOIS**

Article 5 – Ambition du territoire de la Communauté de Communes Orée de Bercé - Belinois

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- *D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;*
- *De les décliner en orientations stratégique et en plans d'actions.*

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc. Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

L'ensemble des membres des Commissions thématiques d'élus de la Communauté de Communes et des Comités rassemblant élus et acteurs de la société civile, les élus du Bureau Communautaire ainsi que ceux du Conseil Communautaire ont œuvré, depuis 1 an, pour élaborer le projet de territoire communautaire.

Tout au long de la démarche, la préoccupation première a été de mettre en cohérence le contenu du projet de territoire avec les défis multiples auxquels est confrontée aujourd'hui la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé- Belinois.

LA COHÉSION :

Elle se traduit notamment par la volonté :

- d'une plus grande collaboration avec les communes membres en mutualisant les moyens, qu'ils soient humains, techniques ou financiers. Une coopération qui est à créer, à développer ou à poursuivre avec les partenaires, les associations et entre les services de la Communauté de Communes. Parmi les partenaires identifiés, figurent les collectivités locales (voisines, syndicales, départementale, régionale, etc.), les établissements scolaires, les professionnels de la culture, du tourisme, du patrimoine, les agriculteurs, les fournisseurs d'eau potable, etc.
- de rendre accessibles les services, l'alimentation, les transports, le numérique et les soins ; de nombreuses actions illustrent des ambitions au service des habitants (communication, information, prévention, formation, recrutement, achats groupés, ajustements des offres existantes et de leurs horaires...).

LA COMPÉTITIVITÉ :

Volet à part entière du projet de territoire, l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a pour vocation de redynamiser le territoire grâce à différents outils permettant notamment, d'encourager la rénovation des habitats vacants dans les centres bourgs, de redynamiser le commerce de proximité... Afin d'accroître l'attractivité, le projet de territoire engage à soutenir l'économie locale et l'agriculture, notamment par l'accompagnement des commerces, les artisans et autres entreprises.

L'ÉCOLOGIE :

De nombreuses actions ont été identifiées en vue d'aménager durablement le territoire, dans une recherche à la fois de développement économique soucieux d'assurer un mieux-être social et de préserver l'environnement.

Les objectifs de transitions écologiques recouvrent de multiples axes, tels que le développement et l'usage de nouvelles énergies, ainsi que l'exemplarité dans la manière d'entreprendre, de produire et de consommer.

Article 6 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 6 juillet 2021, avec les orientations stratégiques suivantes :

- **Orientation 1 : Entreprendre, produire et consommer durablement**
- **Orientation 2 : Aménager durablement le territoire**
- **Orientation 3 : Soutenir l'économie locale**
- **Orientation 4 : Participer à accroître l'attractivité du territoire**
- **Orientation 5 : Améliorer l'offre de services**
- **Orientation 6 : Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies ainsi que la sobriété énergétique**
- **Orientation 7 : Favoriser la revitalisation du territoire communautaire**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives avec des actions à réaliser, jointes en annexe

1. Ces actions comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

DESCRIPTIF DES ORIENTATIONS :

- **Orientation 1 : Entreprendre, produire et consommer durablement**
Exacerbée par le contexte de crise sanitaire, une prise de conscience collective s'est opérée sur la nécessité de transiter vers une économie plus résiliente, inclusive et circulaire.
Les élus de la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois se sont ainsi engagés à privilégier les achats durables, les achats de proximité et/ou labellisés en déployant entre autres, sur leur territoire, la loi AGEC (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire). Cela induit également une volonté de réduire la quantité des déchets en privilégiant le réemploi, le recyclage, ainsi que l'amélioration des services de collecte et de la valorisation des déchets collectés ou encore le soutien aux jardins partagés, aux filières de circuits courts, bio, etc.
Les élus souhaitent, en outre, faire preuve d'exemplarité dans la construction et la réhabilitation de leurs bâtiments en imposant l'utilisation de matériaux bio-sourcés, moins émetteurs de GES, plus respectueux de l'environnement et en faisant en sorte que les bâtiments publics soient des supports pour la production d'énergie renouvelable solaire.
Enfin, leur objectif est aussi d'améliorer la maîtrise des rejets d'eaux usées et des charges polluantes générées par les activités du territoire.

- **Orientation 2 : Aménager durablement le territoire**

Depuis le dernier mandat, les communes et la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois ont lancé des actions, qu'ils souhaitent pérenniser, en faveur :

- De la mobilité, grâce à l'aide du Pôle métropolitain. Ces actions concernent notamment les aménagements de parkings de haltes TER, de liaisons douces en commençant par la réalisation d'un schéma par la CdC, ainsi que la mise en place de nouveaux services de la mobilité (aires de covoiturage, arrêts coup de pouce, véhicules en autopartage...),
- De la reconquête économique du territoire par le déploiement d'une offre de tiers-lieux dédiés au télétravail,
- De la reconquête des espaces artificialisés (reforestation, végétalisation, préservation des zones humides et de la biodiversité...),
- De la qualité des eaux superficielles et de la prévention des risques inondations,
- De la gestion forestière : mobilisation de la ressource sylvicole locale et prévention des feux de forêts,
- De la reconquête de la qualité des eaux superficielles en agissant sur l'entretien des ruisseaux et rivières et de ouvrages de gestion des eaux pluviales, la qualité des rejets des système d'assainissement collectif, les contrôles des systèmes d'assainissement non collectifs, ...

- **Orientation 3 : Soutenir l'économie locale**

L'économie de proximité a été particulièrement touchée par les confinements successifs. La crise sanitaire fait peser une menace sur l'emploi mais également sur la dynamique commerciale des centres-villes et centres-bourgs. A travers le maintien d'actions au profit des filières, des entreprises et des commerces locaux, en accompagnant ces derniers dans la nécessaire transition numérique et en promouvant la démarche « Ecologie Industrielle et Territoriale en lien avec la Pays du Mans, en soutenant les unions commerciales et artisanales et en construisant un bâtiment blanc sur la zone d'activités d'Ecommoy, les communes et la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois entendent contribuer à la relance économique de leur territoire.

- **Orientation 4 : Participer à accroître l'attractivité du territoire**

Le territoire de la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois dispose d'un cadre naturel et d'activités présentant certains atouts qui sont insuffisamment exploités et qu'il convient donc de mieux promouvoir. L'objectif des élus est donc de renforcer la qualité de l'accueil touristique en agissant notamment sur la signalétique des sites et structures d'hébergement, la communication des prestataires et hébergeurs, l'offre de visites d'entreprises, artisans et producteurs locaux, le déploiement de relais d'information touristique sur l'ensemble du territoire. Ils entendent également améliorer la qualité des événements locaux en y intégrant notamment les services de la CdC (tourisme, école de musique, Pôle enfance-jeunesse) afin de mutualiser les moyens. Enfin, la CdC va consacrer d'importants moyens financiers à la réalisation des réseaux de fibre optique par le syndicat Sarthe numérique, infrastructure désormais indispensable pour assurer la transition numérique du territoire.

- **Orientation 5 : Améliorer l'offre de services**

Adapter l'offre de services aux besoins évolutifs de la population est devenu un véritable challenge pour les collectivités. Aussi, les élus ont inscrit dans leur projet de reconsidérer le dimensionnement des services communaux (notamment scolaires) et communautaires (notamment enfance-jeunesse, école de musique, emploi-formation, piscine) en les réadaptant si nécessaire aux besoins actuels des familles. Les objectifs recherchés consistent notamment à améliorer les structures scolaires, développer et accompagner l'autonomie des jeunes et des enfants, accueillir et orienter les habitants notamment sur le volet numérique, démocratiser la culture, sécuriser les déchetteries, enrichir l'offre de services du centre aquatique, qualifier les offres de randonnées et de valorisation du patrimoine,

- **Orientation 6 : Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies ainsi que la sobriété énergétique**

Le développement durable implique une maîtrise de la consommation d'énergie notamment dans les secteurs résidentiels mais aussi dans les bâtiments publics.

Le Pôle Métropolitain auquel est rattaché la Communauté de Communes, a lancé en 2020, une étude pré-opérationnelle sur l'habitat privé préalable à une éventuelle OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) ou un PIG (Projet d'Intérêt Général) et une étude pour la mise en œuvre d'une PTRE (Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique) sur le territoire du pôle. La future PTRE sera mise en place à l'échelle du Pays du Mans en articulation avec le ou les programmes d'amélioration de l'habitat privé. Elle permettra à terme d'orienter les habitants vers les meilleures solutions pour rénover leur logement.

Les projets portant sur la rénovation thermique de bâtiments publics sont par ailleurs très nombreux sur le territoire et devront être précédés d'une phase de réalisation d'audits énergétiques et s'accompagner d'une acquisition de moyens informatiques permettant de suivre la consommation de ces bâtiments et mesurer ainsi l'impact des travaux réalisés.

Un autre volet concerne le développement de la production d'énergies renouvelables, notamment par la mise en place d'ombrières solaires sur les parkings publics avec mise en place de bornes de recharge électrique, l'installation de panneaux solaires en toiture, l'application du décret tertiaire à la piscine, la valorisation des eaux traités et des boues des stations d'épuration, la méthanisation, les réseaux de chaleur, ...

- **Orientation 7 : Favoriser la revitalisation du territoire communautaire**

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'Opération de Revitalisation du Territoire est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes. En 2021, les élus communautaires ont souhaité se lancer dans une ORT, parallèlement à la labellisation de la commune d'Ecommoy au titre du programme « Petites villes de demain ».

L'ORT vise à mettre en œuvre un projet urbain, économique et social de revitalisation du territoire concerné, afin notamment d'en améliorer l'attractivité, de lutter contre la vacance des logements et locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, de valoriser le patrimoine bâti, et de réhabiliter les friches urbaines.

Les communes sont également porteuses de différents projets de nature à améliorer le « Vivre ensemble » et maintenir les habitants sur le territoire : équipements d'un terrain pour la construction d'une résidence seniors, création d'un terrain multisports et espace de jeux, aménagement d'un ancien atelier en espace associatif, installation d'un démolipain dans un parc public, création d'un verger communal à vocation sociale et pédagogique, ...

Article 7 – Le Plan d'actions

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire, qui se décline en actions définies et programmées par les collectivités porteuses et des acteurs territoriaux.

7.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Après la définition du périmètre, dès la phase d'engagement de l'élaboration du contrat, le recensement des contractualisations existantes relève du diagnostic du territoire. Il s'agit d'identifier :

- *Les programmes territorialisés de l'ANCT : de la politique de la ville (Grande équipe de la réussite républicaine, Education et petite enfance...), du numérique (France très haut débit, Nouveaux lieux nouveaux liens, Société numérique...), des territoires et de la ruralité (Action cœur de ville, territoires d'industrie, Petites villes de demain, Agenda rural...)* ;

- Les contrats de l'Etat transversaux comme les contrats de transition écologique et sectoriels des autres ministères, notamment ceux de la Culture, de l'Education nationale, de la Santé, des Sports et de tout autre dispositif à destination des collectivités territoriales ;
- L'intégration avec les dispositifs contractuels régionaux et/ou départementaux est recherchée, dans toute la mesure du possible.

En fonction des priorités du projet de territoire et de la volonté des partenaires, les conventions et contrats préexistants peuvent élargir et enrichir les orientations et objectifs stratégiques du CRTE, et être intégrés progressivement dans le CRTE. Cette intégration entraîne la mutualisation de la gouvernance, tout en conservant la possibilité de conserver des instances de pilotage resserrées autour de problématiques spécifiques. Les engagements financiers qu'ils contiennent sont repris dans la maquette globale.

Des modalités d'articulation avec d'autres dispositifs non intégrés dans le contrat (contrats de l'Etat, moyens des opérateurs, contrats des collectivités...) peuvent être précisées.

7.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

7.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Liste des subventions attribuées en 2020

CC OREE DE BERCE BELINOIS						
Etat des subventions 2020 en cours pour toutes les communes et la CC						
Etat des subventions demandées pour l'année 2021						
Subventions attribuées en 2020						
Année	Subvention	Collectivité	Libellé dossier	Dépenses éligibles	Taux	Subvention
2020	DETR	CC Orée de Bercé Béloinois	Extension de la zone d'activités du Gué à Téloché	456 055,00 €	35,00 %	159 619,00 €
2020	DETR	Laigné-en-Belin	Aménagement de la rue de la Noé Gourdé et restructuration partielle de la rue du Bourgneuf	161 720,10 €	43,28 %	70 000,00 €
2020	DETR	Saint-Gervais-en-Belin	Création d'une maison des assistantes maternelles	303 890,00 €	42,91 %	130 400,00 €
2020	DETR	Téloché	Rénovation du parc de l'éclairage public	284 069,00 €	38,72 %	110 000,00 €
2020	DSIL	CC Orée de Bercé Béloinois	Rénovation et extension de l'Hôtel communautaire	171 684,00 €	50,00 %	85 842,00 €
2020	DSIL	Ecommoy	Travaux d'aménagement route du Mans et route de Saint-Biez	494 285,00 €	40,46 %	200 000,00 €
2020	DSIL	Moncé-en-Belin	Création d'une liaison douce Boulevard des avocats	156 890,00 €	35,59 %	55 843,00 €

Liste des subventions sollicitées en 2021

Subventions demandées pour les projets déposés en 2021				
Subvention	Priorités	Collectivité	Libellé dossier	Dépenses éligibles
DETR	1	Moncé-en-Belin	Aménagement de commerces boulevard des avocats	376 386,00 €
DSIL rénovation énergétique	1	Laigné-en-Belin	Réaménagement et rénovation énergétique de la mairie	576 000,00 €
DSIL relance	2	Laigné-en-Belin	Rénovation d'un bâtiment industriel	118 268,00 €
DETR	1	Ecommoy	Travaux d'aménagement rue de la Charité, rue Garnier et VC 408	688 516,00 €
DSIL rénovation énergétique	2	Ecommoy	Rénovation thermique de la salle polyvalente	382 967,00 €
DSIL rénovation énergétique	1	CC Orée de Bercé Bélois	Réhabilitation du local jeunes de Télecché	410 200,00 €
DETR	2	CC Orée de Bercé Bélois	Travaux de sécurisation des déchetteries	84 136,00 €
DSIL rénovation énergétique	1	Saint-Ouen-en-Belin	Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes "L'audonienne"	183 000,00 €
DSIL relance	1	Marigné-Lailié	Création d'un réseau d'assainissement collectif pour le raccordement des bâtiments situés sur le camping communal de "La Chesnaie" ainsi que le local technique communal	79 619,00 €
DETR	2	Marigné-Lailié	Création d'un aménagement - point d'accueil à ciel ouvert des assistantes maternelles et des enseignants en complément de l'installation d'une ferme pédagogique	35 008,00 €
DETR	1	Saint-Gervais-en-Belin	Restauration de la place du Mail	179 380,00 €

Liste des contrats coordonnés par la Communauté de l'Orée de Bercé-Bélois

CC OREE DE BERCE BELINOIS et COMMUNE ECOMMOY							
Année	Convention	Collectivités	Libellé dossier	Période	Dépenses éligibles	Taux	Subvention
2021 2022	CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN	CC Orée de Bercé Bélois Commune Ecommoy	Recrutement d'un chargé de projet par la Communauté de communes et mis à disposition de la commune à mi-temps.	18 mois	Dans la limite de 45 000 € ou 55 000 €	75,00 %	Dans la limite de 33 750 € ou 41 250 €

Liste des contrats coordonnés avec le Pays du Mans

Liste des Plans, Schémas et Contrats en cours		Période	ITEMS ETAT : COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
STRATEGIE TERRITORIALE	Planification Echelle globale Région Pays de la Loire		
	Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADET approuvé 2022)	2050	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Planification Echelle globale : Pays du Mans / Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe		
	Schéma de Cohérence Territoriale (délib objectifs révision SCoT 04/02/19)	2013/2030	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Plan Climat Air énergie Territorial	2020/2025	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
CONTRACTUALISATION (MISE EN ŒUVRE)	Schéma d'Orientations Stratégiques Pôle Métropolitain (Habitat/Urbanisme, Ressources/Energie, Mobilités)	2020/2026	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Contractualisation Echelle globale : Pays du Mans / Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe		
	Territoire d'Industrie (TI)	2020-2026	COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Contrat de Transition Ecologique (CTE)	2019/2022	COHESION / COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	Appel à projets PRSE3 2021 - Démarche d'Urbanisme Favorable à la Santé dans le cadre de la révision du SCoT	2021/2022	COHESION/ ECOLOGIE
	Territoire Engagé pour la Nature (TEN)	2020/2023	ECOLOGIE
	Programme d'actions Economie Circulaire (ECI)	2021-2024	COMPETITIVITE / ECOLOGIE
	AMI SEQUOIA - Programme ACTEE - FNCCR	2021/2023	ECOLOGIE
	Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique (PTRE)	2021/2023	COHESION/ ECOLOGIE
	Convention de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) CertiNergy	2021/2022	ECOLOGIE
Convention audits énergétiques (ADEME)	2017/2022	ECOLOGIE	
Convention ANAH et Département Etude Pré-opérationnelle Habitat Privé	2020/2022	COHESION/ ECOLOGIE	

7.4. Les actions de coopération interterritoriale

Le Syndicat mixte du Pays du Mans favorisera les synergies et complémentarité entre les 6 intercommunalités membres en assurant une cohérence des interventions, notamment dans le cadre du suivi transversal des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

Pour rappel, le syndicat Mixte du Pays du Mans est compétent en matière de SCoT et de PCAET, pour le compte de ses collectivités membres. A ce titre, le syndicat mixte du Pays du Mans a souhaité être signataire du CRTE pour porter des actions en faveur de la transition écologique et en complémentarité des projets de territoire des intercommunalités. Le Pays du Mans s'appuiera notamment sur les contrats existants (TEN, ECi, ...) et pourra porter de nouveaux contrats et études pour le compte de ses collectivités membres.

Le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe, quant à lui, se structurera prochainement sous forme d'un syndicat dit Loi SRU, afin d'être Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) et de porter la compétence mobilité pour ses EPCI membres (hors Le Mans Métropole).

Il pourra ainsi être à même de solliciter un accompagnement technique et financier dans le cadre d'études diverses (ex : enquêtes ménages), de réalisation de Schémas Directeurs des Modes Actifs, ..., qui pourront intégrer le CRTE de chacune des intercommunalités membres.

Le Pôle métropolitain Le Mans Sarthe porte à l'heure actuelle un CTE et un contrat TI (référence à l'article 1.1 de ce dit CRTE). Il s'appuiera sur ces contrats pour développer jusqu'à leurs termes respectifs des actions de coopération interterritoriale en faveur de la relance et de la transition écologique.

Article 8 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), les services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 9 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

9.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

9.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Communauté de Communes Orée de Bercé- Belinois assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un-e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un(e) chef(fe) de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté(e) d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

9.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

9.4. Engagements de la Région

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

9.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

9.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

9.7. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- *Des crédits du plan France relance ;*
- *Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;*
- *Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;*
- *Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;*
- *L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.*

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

10.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé des membres du Bureau communautaire et des services de la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois, des services de l'Etat, de l'ADEME, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

10.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Liste des membres :

- La Région des Pays de la Loire,
- Le Département de la Sarthe,
- Le Syndicat Mixte du Pays du Mans et le Pôle Métropolitain Le Mans Sarthe.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

10.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 11 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 12 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés et les indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action en annexe 1.

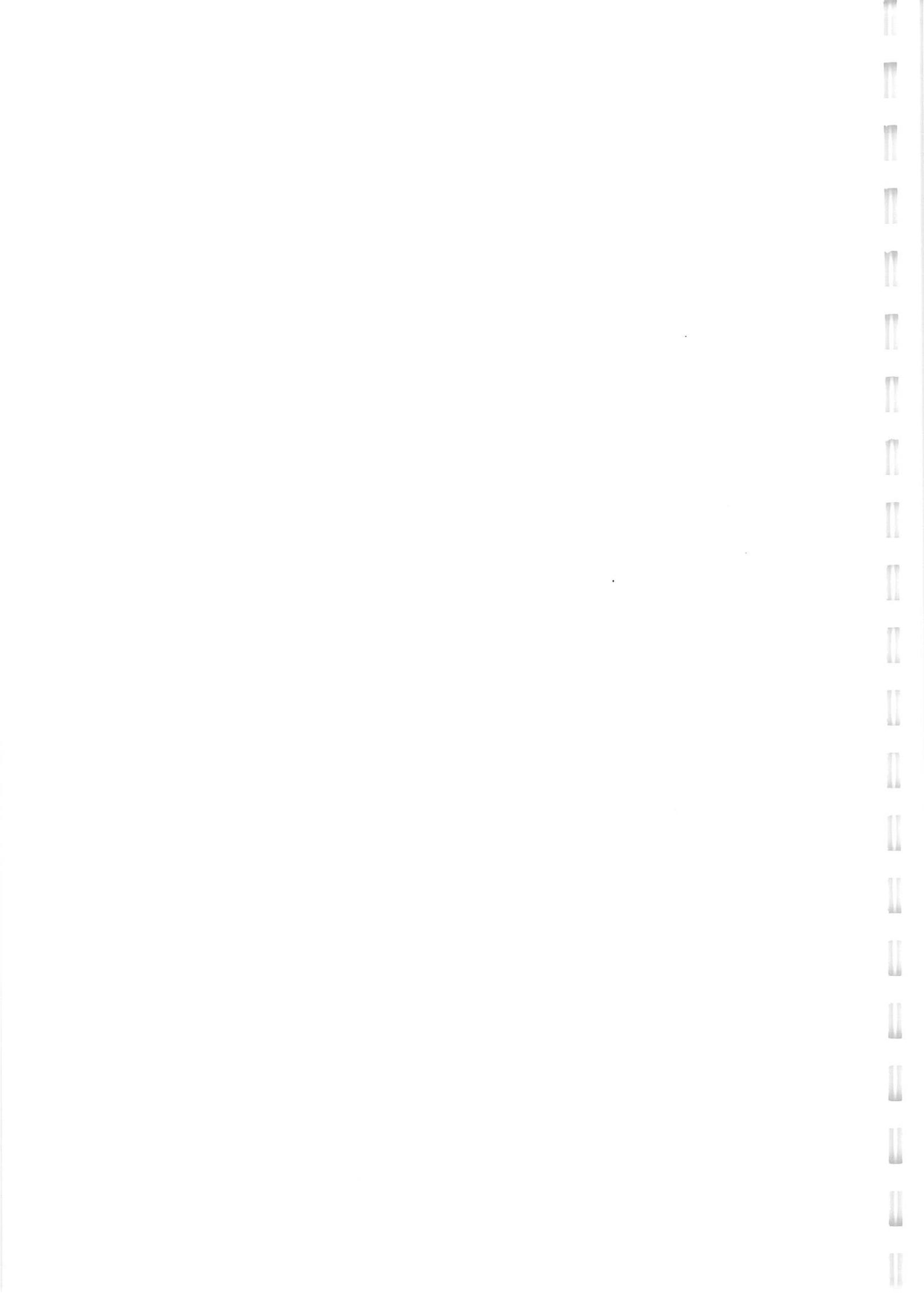
Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 13 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.



Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 14 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 15 - Résiliation du CRTE

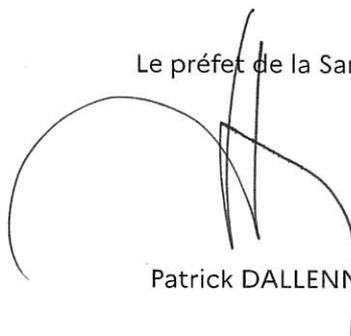
D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 16 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

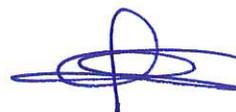
Signé à Le Mans, le 6 décembre 2021

Le préfet de la Sarthe,



Patrick DALLENNES

La Présidente de la Communauté de communes
de l'Orée de Bercé-Belinois,



Nathalie DUPONT

Le Président du Conseil
Départemental de la Sarthe,



Dominique LE MENER

La Présidente du Conseil
Régional des Pays de la Loire,

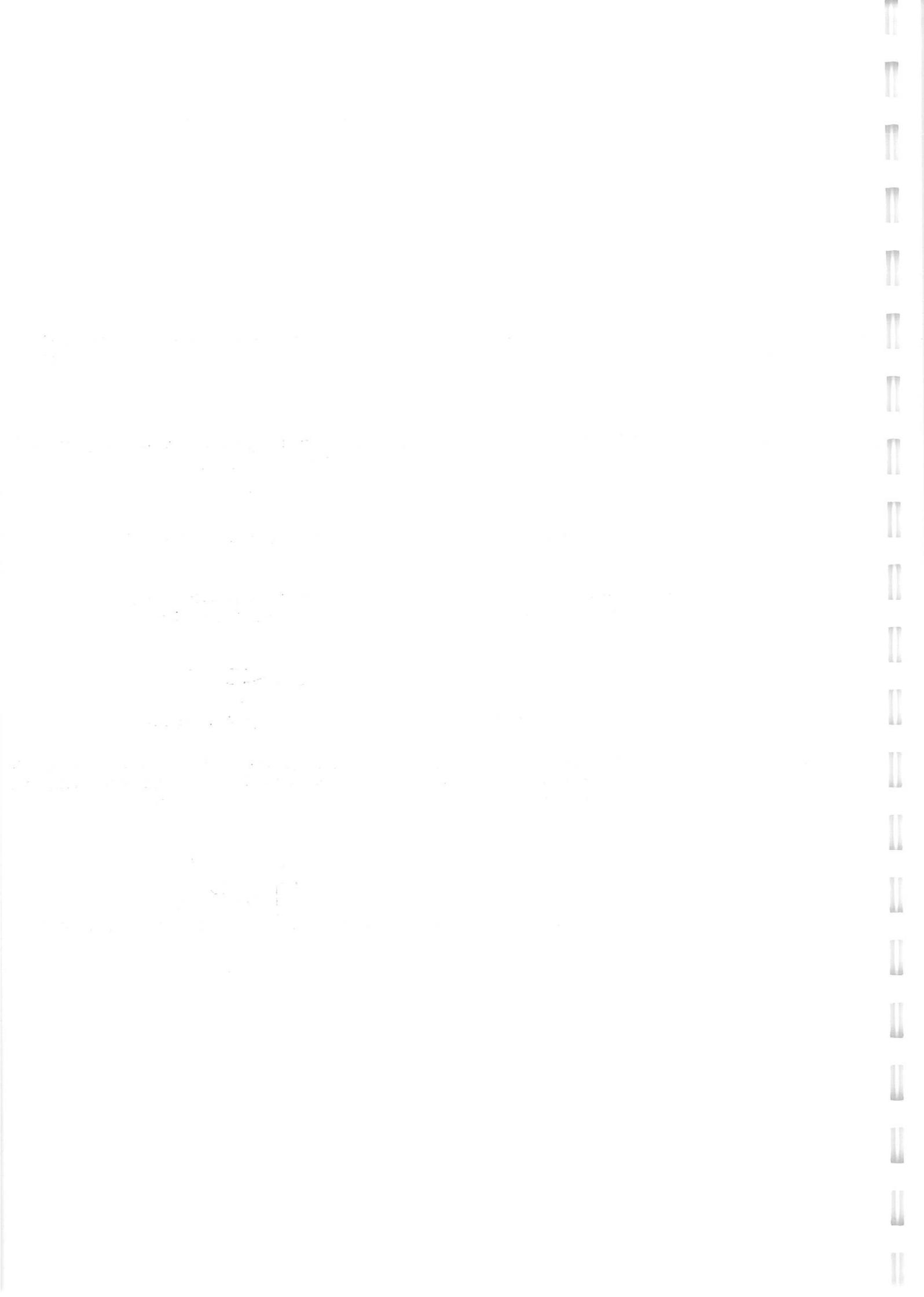


Christelle MORANCAIS

Le Président du Syndicat mixte du Pays du
Mans et du Syndicat mixte du Pôle
métropolitain Le Mans-Sarthe,



Stéphane LE FOLL



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic de territoire

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE

Annexe 1 : Diagnostic de territoire

Présentation du territoire

La communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois regroupe 8 communes et s'étend sur 148,1 km². En 2018, la population du territoire s'élève à 19 509 habitants (population municipale), avec deux villes d'importance que sont Écommoy et Moncé-en-Belin, comprenant respectivement 4 710 et 3 738 habitants.

Situé entre l'agglomération mancelle et la Vallée du Loir (Écommoy, le chef-lieu de canton, étant à 21 km du Mans et à 19 km de Château-du-Loir), le territoire de la communauté de communes est bordé au sud-est par la forêt de Bercé et délimité à l'ouest par l'axe Le Mans - Le Lude. La D338 (Le Mans-Tours), la RN 23 (Le Mans-Angers) et la D307 constituent les principaux axes routiers. Nichées au cœur du Belinois, dans un cadre semi-rural et à la périphérie du Mans, la communauté de communes propose à ses habitants et aux entreprises un ensemble de services de proximité et une très bonne qualité de vie.



Les changements climatiques

En France, depuis 1900, les températures moyennes ont augmenté de 1,4°C avec une accentuation sensible de ce réchauffement depuis les années 1990. Le réchauffement a connu un rythme particulier oscillant entre fortes chaleurs et années très froides. Malgré tout, sur la période 1959-2009, la tendance observée est + 0,3°C par décennie. Les trois années avec les températures moyennes les plus chaudes depuis 1959 ont été observées au XXI^{ème} siècle (2014, 2011 et 2015).

Les précipitations n'ont pas évolué de manière significative à l'échelle de la France même si les différences entre régions sont importantes. La France métropolitaine est divisée en deux grandes parties. Il y a une augmentation du nombre de vagues de chaleur qui s'accompagne par un assèchement assez important des sols surtout en août et septembre. Ainsi, les événements pluvieux et secs (qui ont une fréquence toujours plus marquée vers les extrêmes) provoquent une érosion significative des sols à certaines périodes clés de l'année

Sur Le Mans, Météo France montre que les températures moyennes annuelles ont augmenté sensiblement entre 0,2°C et 0,3°C par décennie sur la période 1959-2009 avec une forte accélération de ce réchauffement depuis les années 90. L'année à l'écart le plus important fut celle de 2011 avec près de + 2°C par rapport à la référence de 1961-1990.

Entre 1971 et 2015, le nombre de journées chaudes annuelles (supérieures à 25°C) a augmentée de 22. Les jours de gel annuels ont diminué de 22 sur la même période. Le nombre de jours de gel fort (<-5°C) n'a pas évolué de manière significative sur le territoire.

Les changements climatiques vont accroître les périodes de sécheresse, accentuant le risque de retrait-gonflement des sols argileux et l'exposition des forêts aux feux. En matière de pluviométrie, les scénarios de Météo France démontrent une évolution peu marquée des précipitations sur notre département. Cependant, les évolutions doivent être surveillées et en particulier les phénomènes de combinaison de sols asséchés et secs et de pluies intenses qui provoquent des ruissellements importants et des inondations.

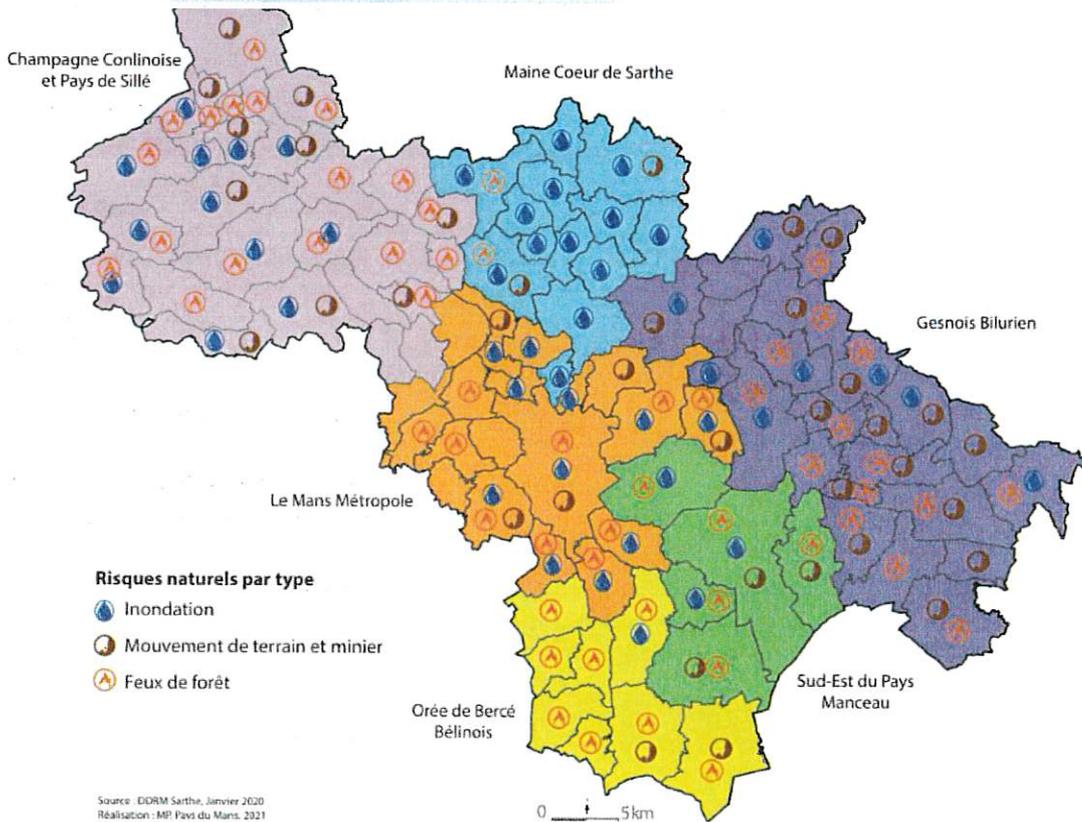
Les changements climatiques

Après analyse des risques naturels majeurs liés aux changements climatiques, on constate que la communauté de commune de l'Orée de Bercé-Belinois est très vulnérable aux aléas feux de forêts comparé au nord du Pays du Mans notamment le territoire de Maine Cœur de Sarthe.

Quels changements climatiques actuels ?



Un assèchement lent mais progressif des sols en toute saison

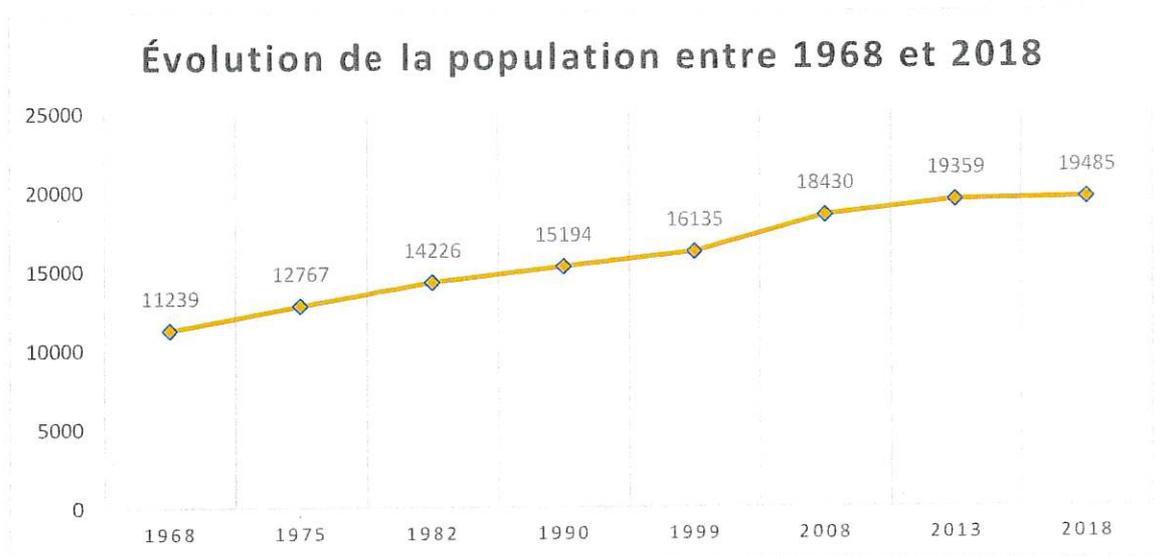
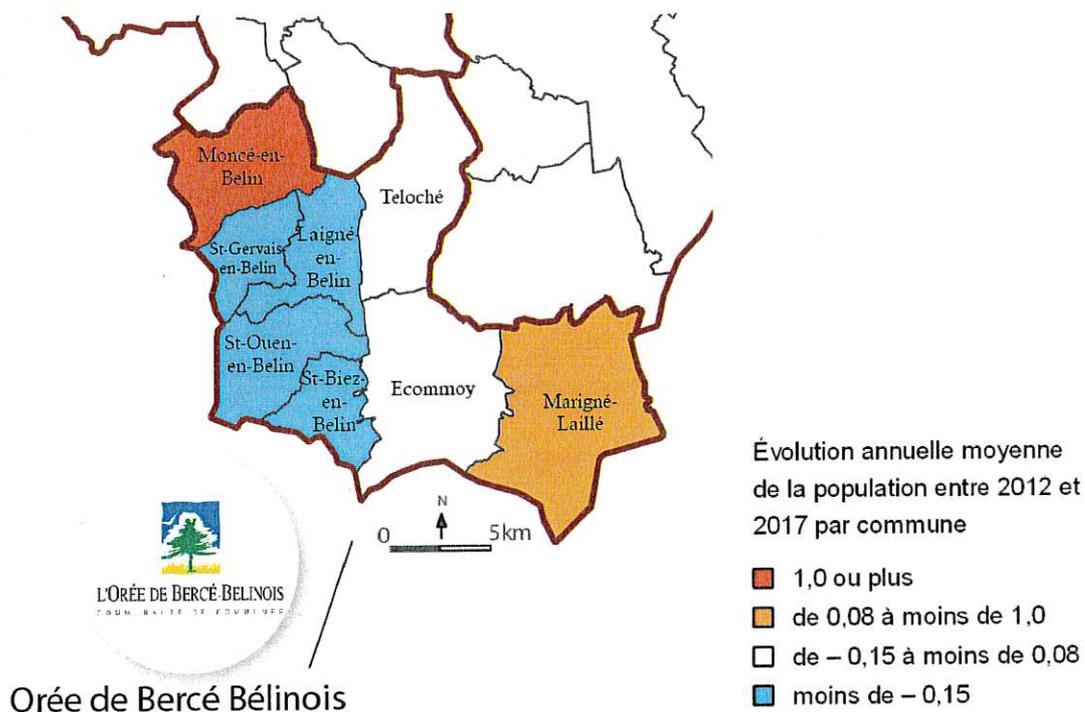


Source : DORM Sarthe, Janvier 2020
Réalisation : MIP Pays du Mans, 2021

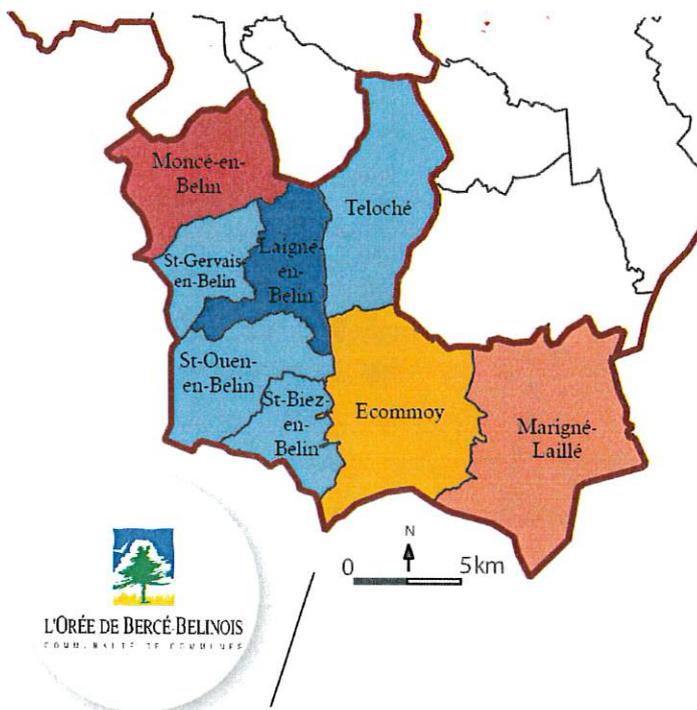
Tendances démographiques

Pour rappel, les principales tendances démographiques de la communauté de communes sont les suivantes :

- Evolution de la population : en 2018, la population de l'Orée de Bercé-Belinois était de 19 509 habitants. Celle-ci connaît depuis 60 ans une nette progression : elle était d'environ 11 000 habitants en 1962



Tendances démographiques



Typologie des soldes naturel et migratoire apparent 2012 - 2017
Observatoire des territoires, ANCT 2021

- Croissance totale
- Croissance liée à un solde naturel positif
- Croissance liée à un solde migratoire apparent positif
- Décroissance liée à un solde migratoire apparent négatif
- Décroissance liée à un solde naturel négatif
- Décroissance totale

Orée de Bercé Béinois

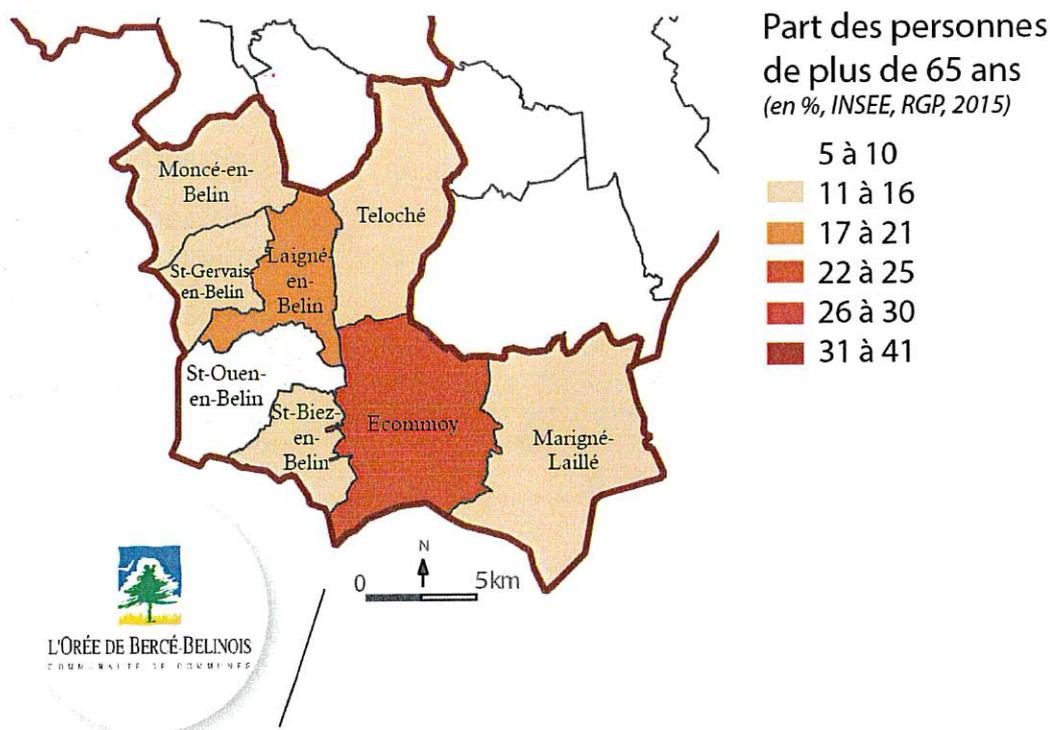
Le nombre de ménages d'une personne et le nombre de famille monoparentale et/ou sans enfant augmente sur le territoire.

	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2008	%	2013	%	2018	%	2008	2013	2018
Ensemble	7 209	100,0	7 685	100,0	8 040	100,0	18 493	19 192	19 285
Ménages d'une personne	1 594	22,1	1 772	23,1	2 093	26,0	1 594	1 772	2 093
Hommes seuls	715	9,9	871	11,3	924	11,5	715	871	924
Femmes seules	879	12,2	901	11,7	1 169	14,5	879	901	1 169
Autres ménages sans famille	99	1,4	50	0,6	45	0,6	246	113	110
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	5 515	76,5	5 863	76,3	5 902	73,4	16 653	17 306	17 082
Un couple sans enfant	2 358	32,7	2 656	34,6	2 794	34,8	4 745	5 397	5 663
Un couple avec enfant(s)	2 794	38,8	2 731	35,5	2 586	32,2	10 936	10 670	10 046
Une famille monoparentale	362	5,0	476	6,2	521	6,5	971	1 240	1 373

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

Tendances démographiques

- Vieillesse de la population : La population de la communauté de communes a connu une dynamique de vieillissement inférieure à celle de la population française au cours des dernières décennies.



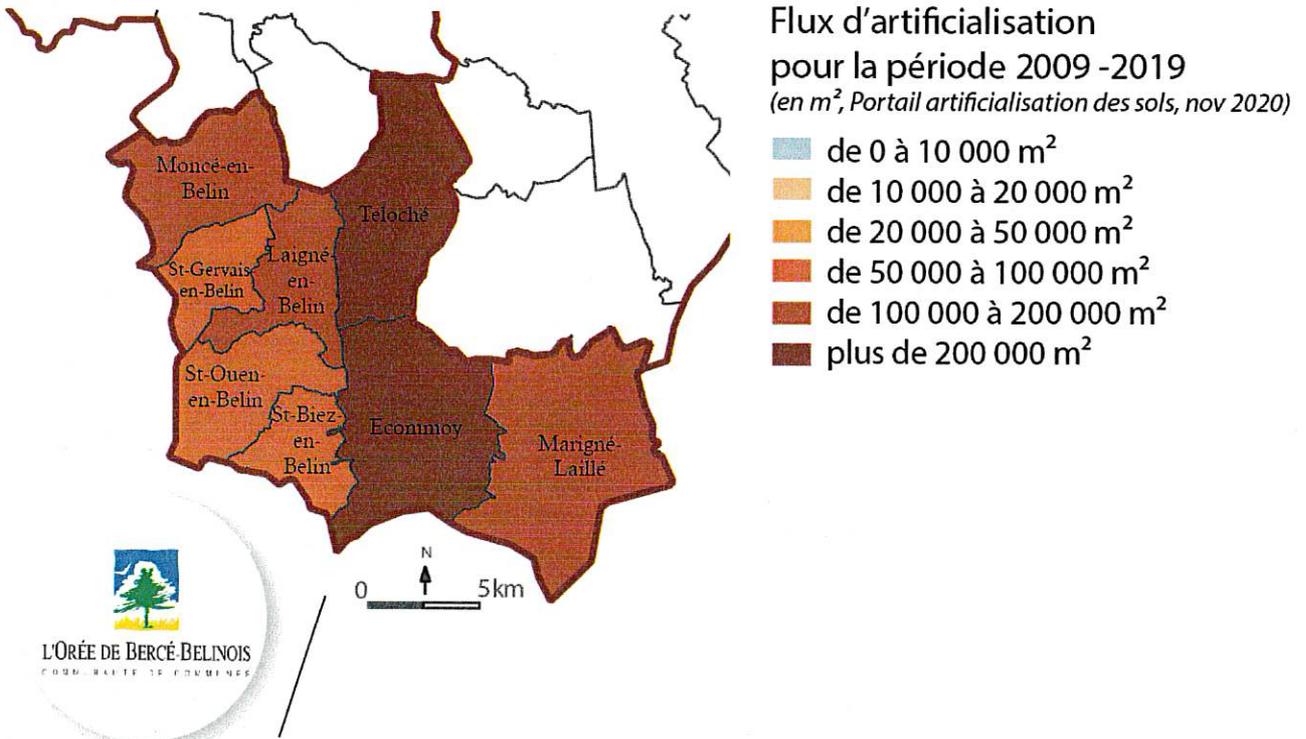
Orée de Bercé Béinois

	Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%) en 2017	Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%) en 2017	Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées
Ecommoy	44,1%	13,8%	108
Laigné-en-Belin	29,6%	30,9%	72
Marigné-Laillé	38,3%	0%	0
Moncé-en-Belin	31,7%	0%	0
Saint-Biez-en-Belin	40%	0%	0
Saint-Gervais-en-Belin	34,3%	0%	0
Saint-Ouen-en-Belin	22,5%	0%	0
Teloché	39%	0%	0
EPCI	37,4%	9,5%	180

Occupation du sol

Sur le territoire de l'Orée de Bercé-Belinois, l'artificialisation des sols, définie à partir de l'exploitation de la base OCSGE (organisée selon les catégories suivantes : zones bâties, végétation d'agrément, zones non bâties correspondant aux parkings, voirie...), a augmenté de 17,96 ha entre 2013 et 2016 dont 5,27 ha en zones bâties. Ce phénomène d'artificialisation des sols se fait moins ressentir au niveau des zones d'activités puisque les zones artificialisées sur la courte période entre 2013 et 2016 ont évolué de 1,36 ha. Cependant, l'aménagement de ces zones mériterait d'être optimisé puisque l'artificialisation résulte principalement d'une augmentation des surfaces de zones non bâties (1,09 ha) dans les AZ contre 0,31 en zones réellement bâties.

Les communes où la part d'artificialisation est supérieure à 20 Ha, entre 2009 et 2019, sont les suivantes :



Orée de Bercé Béloinois

Teloché	292 555 m ²
Ecommoy	323 143 m ²

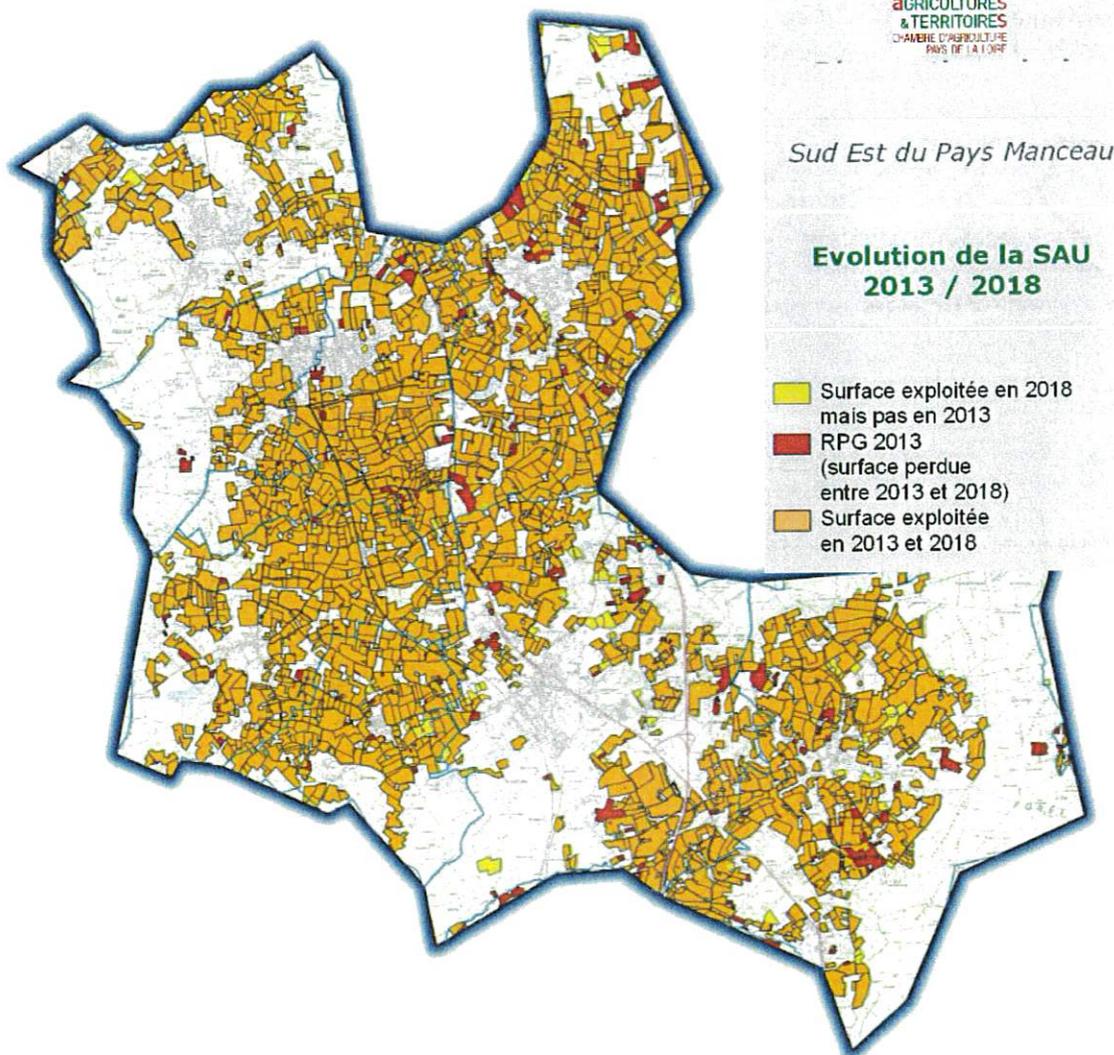
Occupation du sol

D'après l'étude agricole de la Chambre d'Agriculture réalisée en 2020, la surface agricole utile (SAU) du territoire intercommunal diminue en moyenne de 1,54% entre 2010 et 2019. La perte de SAU est plus importante sur la période 2015-2019, où sur la période précédente, un regain était observé (2010-2015).

Les surfaces perdues sont illustrées en rouge sur la carte ci-dessous.

Evolution de la SAU en % de 2010 à 2019 :

	SAU de l'OBB
2010 à 2015	+0,33%
2015 à 2019	-1,87%
2010 à 2019	-1,54%



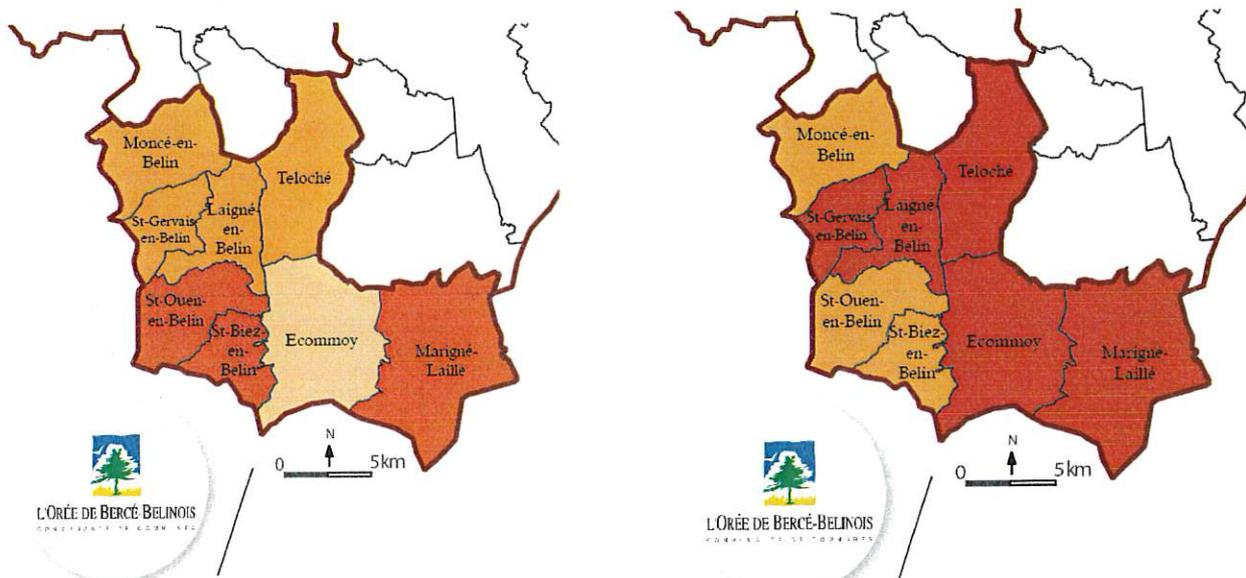
2 - COHÉSION

Accès aux soins

La Sarthe connaît une démographie médicale parmi la plus basse des départements de France, tant sur la ressource en médecins généralistes qu'en médecins spécialistes. La densité, pour 100 000 habitants, de médecins généralistes est de 66,2, de 6 pour les ophtalmologues et de 37,2 pour les chirurgiens-dentistes (hors médecins salariés). Cette fragilité concerne aussi bien le milieu libéral que le milieu hospitalier. De nombreuses autres professions paramédicales sont aussi en tensions ; infirmiers, aides-soignants, orthophonistes, masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs...

Sur le territoire de l'Orée de Bercé-Béloinois, la densité de médecins généralistes (61,6), et des ophtalmologues (0) est inférieure à la moyenne départementale contrairement à la densité des chirurgiens-dentistes qui est supérieure (46,2) pour 100 000 habitants. La densité d'infirmières et infirmiers libéraux de 71,9 est inférieure à la moyenne départementale (78,4).

L'indicateur de l'accessibilité potentielle localisée aux médecins est calculé en nombre de consultations et/ou visites accessibles par habitant. Ainsi, à titre d'exemple les habitants de la commune de Teloché ont accès en moyenne à 2,5 consultations/an et par habitant.



Orée de Bercé Béloinois

Temps d'accès moyen
aux services de santé
(INSEE, BPE 2018, RP, 2016)

- moins de 4 min
- de 5 à 8 min
- de 8 à 11 min
- de 11 à 15 min
- plus de 15 min

Orée de Bercé Béloinois

Accessibilité potentielle
localisée aux médecins
(DREES, SNIIRAM, Pop municipale, 2018)

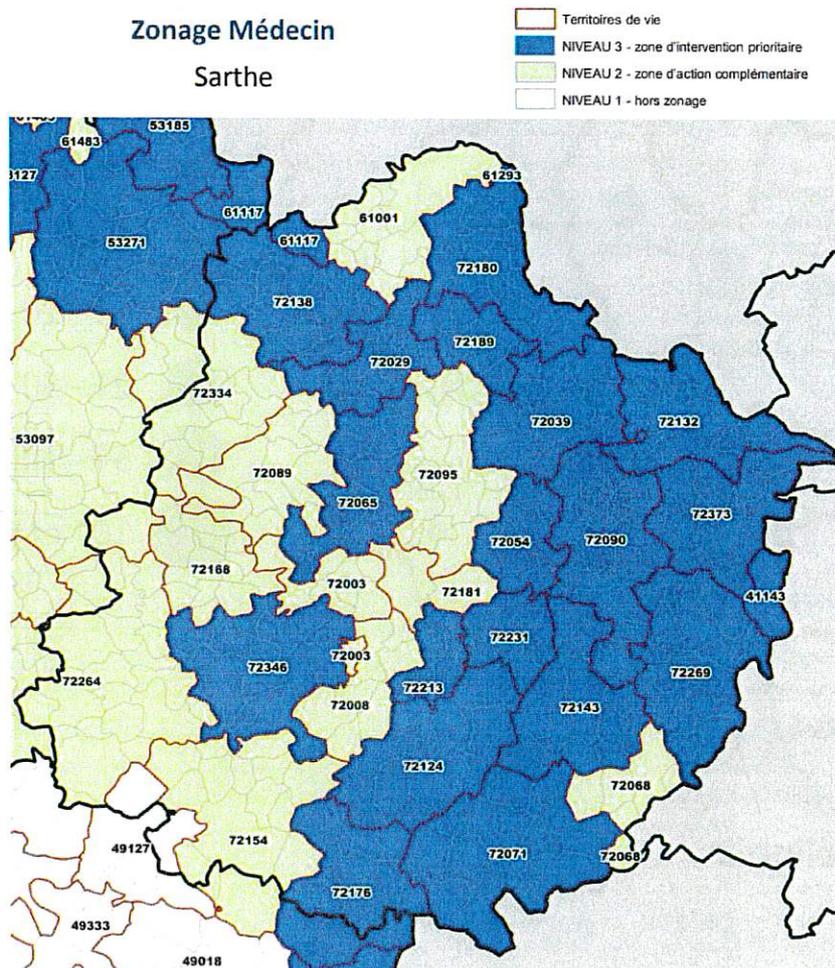
- plus de 4
- 2,5 à 4
- 1,6 à 2,5
- moins de 1,6

Accès aux soins

Après un avis favorable de la Commission Régionale Santé Autonomie (CRSA) et de l'Union Régionale des Professionnels de santé des médecins (URPS), l'ARS Pays de la Loire arrête les nouvelles zones caractérisées par une offre de soins insuffisante pour la profession de médecins. Il permet d'accentuer les moyens dédiés pour améliorer la démographie médicale et l'accès aux soins.

Sur le territoire intercommunal, toutes les communes à l'exception de Moncé-en-Belin, sont classées en zones d'intervention prioritaire.

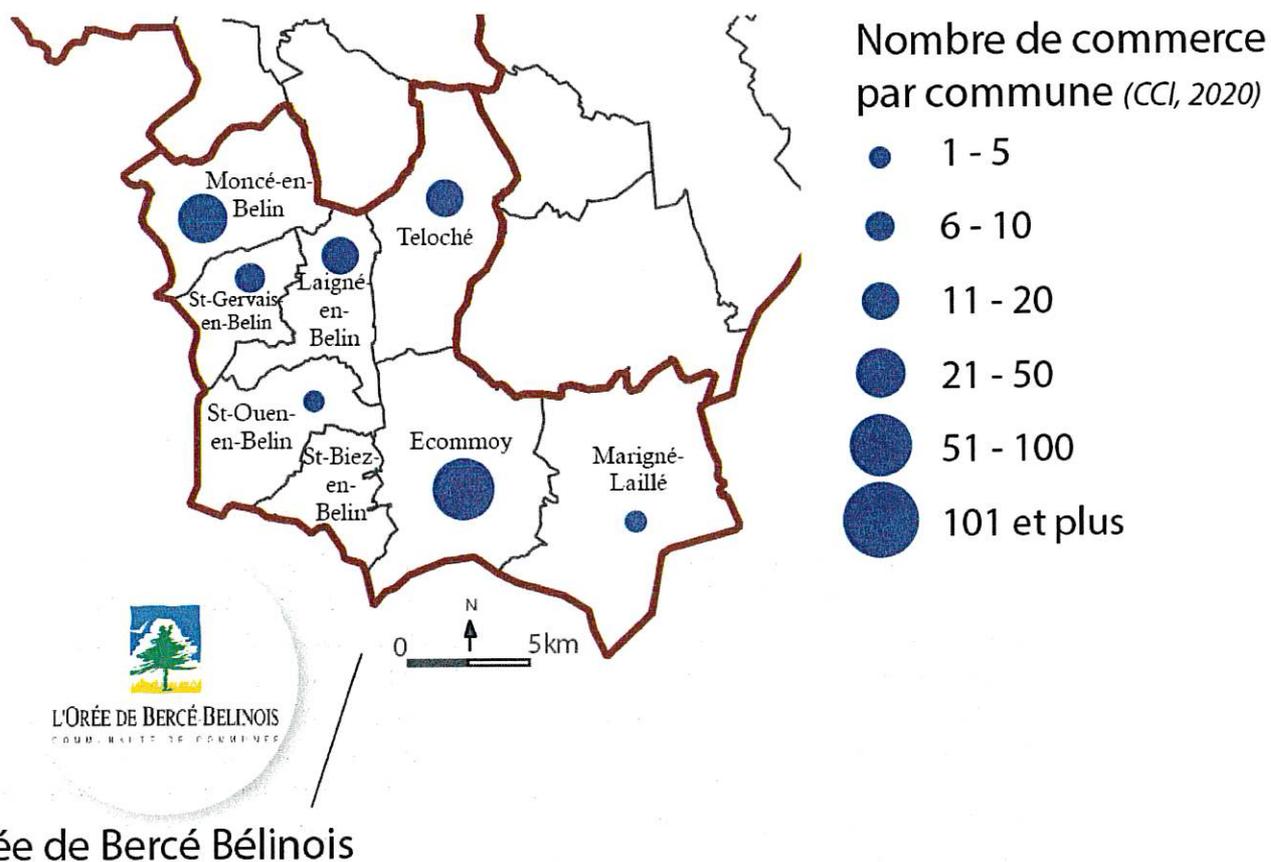
Un futur Plan démographie médicale 2021-2023 doit aussi être instauré à l'échelle départementale.



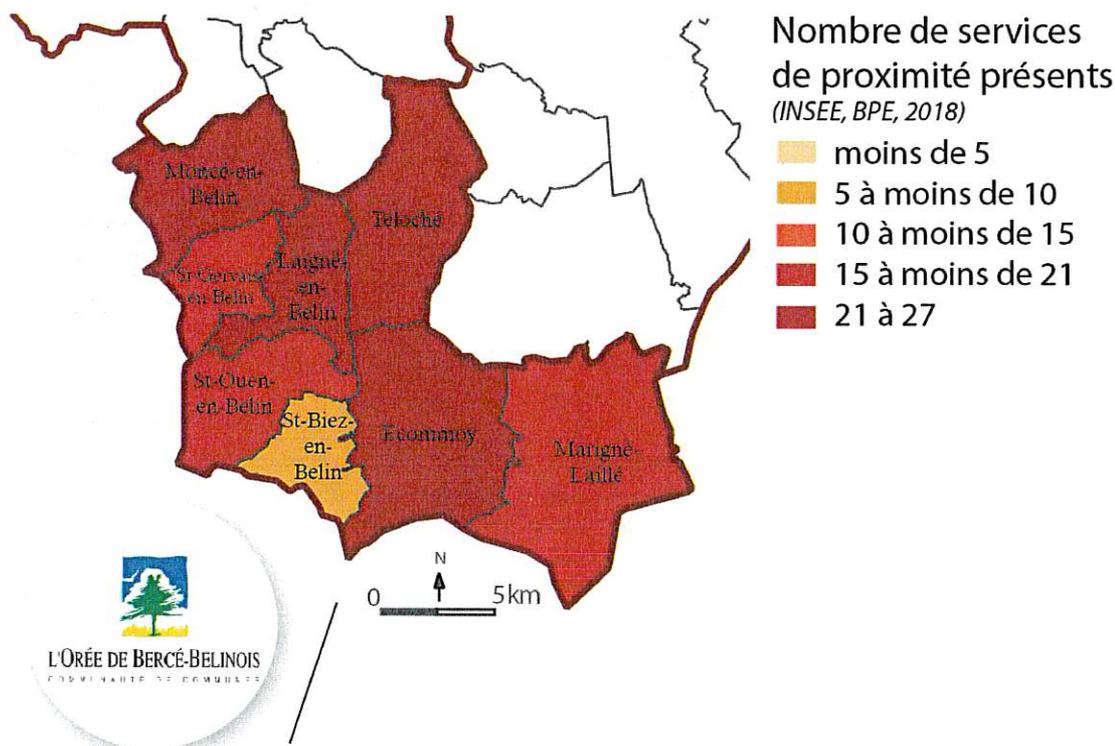
Accès aux services

Sur le territoire de l'Orée de Bercé-Belinois, il existe une Maison France Services localisé à Ecommoy. Des tiers-lieux sont également en projet sur Ecommoy et Saint-Gervais-en-Belin.

Dans la communauté de communes, 2 communes ont des temps d'accès au panier de la vie courante entre 7 à 10 minutes. Les autres se situent entre 4 à 7 minutes des services courants. On note également qu'une seule commune de l'intercommunalité est totalement dépourvue de commerce de proximité.



Accès aux services



Orée de Bercé Bélois

La gamme service de proximité regroupe 28 services qui sont les suivants : Bureau de poste, Réparation automobile et de matériel agricole, maçon, plâtrier / peintre, menuisier / charpentier / serrurier, plombier / couvreur / chauffagiste, électricien, entreprise générale du bâtiment, coiffure, restaurant / restaurant rapide, agence immobilière, institut de beauté/onglerie, épicerie / supérette, boulangerie, boucherie / charcuterie, fleuriste / jardinerie / animalerie, école élémentaire, médecin généraliste, chirurgien-dentiste, infirmier, masseur kinésithérapeute, pharmacie, taxi – VTC, boulodrome, tennis, salle ou terrain multisports, terrain de grands jeux, bibliothèque.

Écoles et capacité :

	Écoles maternelles		Écoles élémentaires		Collège		Lycée	
	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif	Nombre	Effectif
Ecommoy	1	121	2	397	1	559	0	-
Laigné-en-Belin	0	-	1	111	0	-	0	-
Marigné-Laillé	0	-	1	172	0	-	0	-
Moncé-en-Belin	1	150	1	235	0	-	0	-
Saint-Biez-en-Belin	0	-	1	70	0	-	0	-
Saint-Gervais-en-Belin	1	57	2	282	0	-	0	-
Saint-Ouen-en-Belin	0	-	1	125	0	-	0	-
Teloché	1	69	2	311	1	710	0	-
TOTAL	4	397	11	1703	2	1269	0	-

Source : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, 2019-2020

Accès aux services

D'après le diagnostic de 2016, issu de la CAF de la Sarthe, il est dénombré 2 995 allocataires Caf sur le territoire intercommunal, répartis comme suit :

Part des allocataires en couple/ ensemble des allocataires	Part de familles monoparentales/ ensemble des allocataires	Part des allocataires avec enfants	Part des familles monoparentales avec au moins 3 enfants/ allocataire isolés avec enfants	Part des familles nombreuses parmi les allocataires avec enfants
65,90%	11,38%	73,69%	15,25%	21,43%

Concernant les enfants, la majorité ont entre 6 à 11 ans révolus parmi les 0/17 ans révolus en 2016, dont vous trouverez le détail ci-après :

Proportion d'enfants de 0 à 5 ans parmi les 0/17 révolus	Proportion d'enfants de 6 à 11 ans révolus parmi les 0/17 révolus	Proportion d'enfants de 12 à 17 ans révolus parmi les 0/17 révolus	Proportion d'enfants de 6 à 17 ans révolus parmi les 0/17 révolus
31,03%	35,93%	33,04%	68,97%

Le territoire de l'Orée de Bercé-Belinois est doté de trois structures dédiées à l'accueil des tout-petits de 10 semaines à 4 ans, localisées sur les communes d'Ecommoy, de Laigné/Saint-Gervais-en-Belin et de Moncé-en-Belin. Cela représente au total 58 places.

Un Relais d'Assistantes Maternelles Parents Enfants, lieu d'échange, d'information et d'animations pour l'accueil du jeune enfant est présent sur la commune de Laigné-en-Belin.

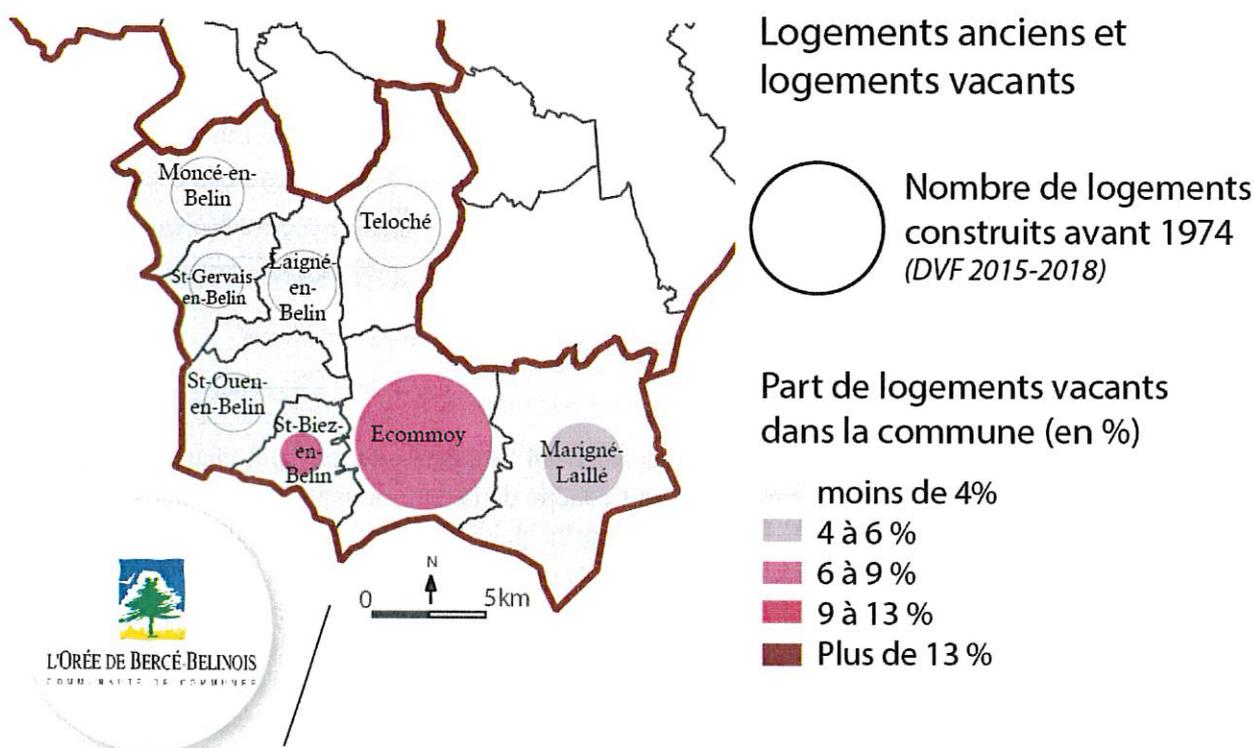
Le service jeunesse est réparti dans 3 locaux Jeunes situés à Teloché, Ecommoy et St Ouen en Belin. Ils sont ouverts à tous les jeunes du territoire de la classe de 6ème à 17 ans révolus quel que soit leur commune de résidence.

Accès au logement

Les moteurs d'accueil de la population sur le territoire de l'Orée de Bercé-Belinois s'articulent autour de la filière diffuse (47%) et du lotissement (38%). Entre 2015 et 2018, la production de logements s'élève à 80 logements/an.

Le parc de logements anciens, construit avant 1974, représente 48% du parc de logements, soit 4 250 logements au sein de l'intercommunalité. Ils se répartissent entre anciens lotissements, centres-bourgs et hameaux.

La part de logements vacants est modérée avec des quartiers ponctuellement touchés à Ecommoy, et augmente à mesure que l'on s'éloigne de Le Mans Métropole. Ce sont 370 logements vacants recensés sur le territoire intercommunal, soit 5% du parc de logements.

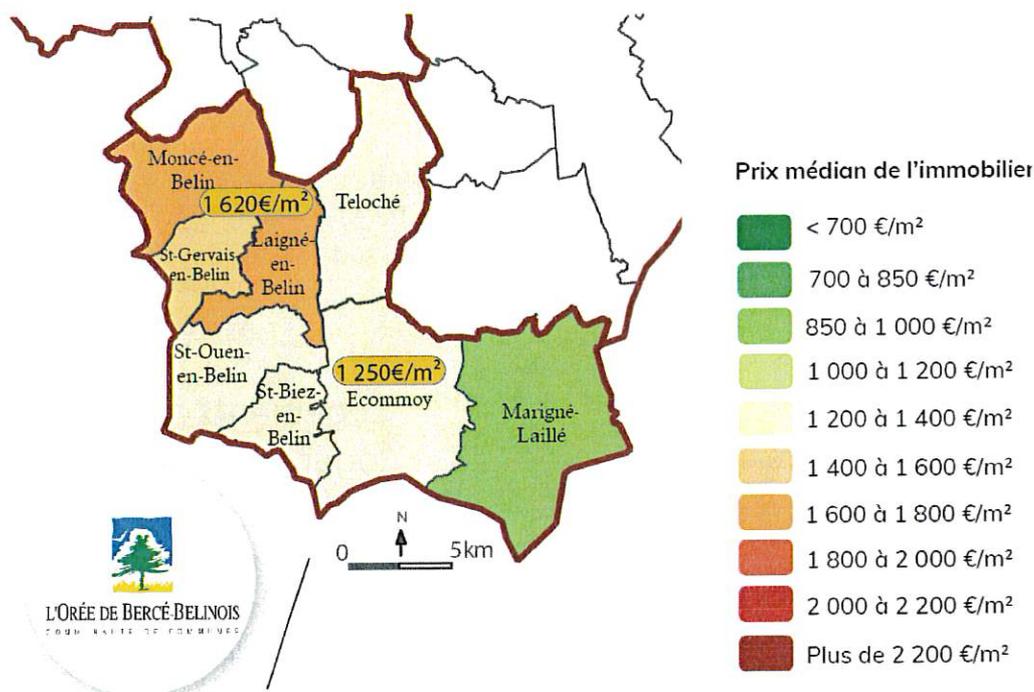


Orée de Bercé Béloinois

La part des ménages fiscaux imposés sur le territoire de l'Orée de Bercé Belinois s'élève à 50,8%, avec un revenu moyen des foyers fiscaux s'élevant à 21 350 € en moyenne (22 760 € pour Saint-Gervais-en-Belin / 19 920 pour Marigné-Laillé).

Accès au logement

Le prix médian de l'immobilier sur l'intercommunalité varie entre 850 € à 1 800€/m² en fonction des communes, avec un prix médian, de moins en moins élevé plus l'éloignement de la ville-centre est important.



Orée de Bercé Béloinois

Dans la Sarthe 26 021 résidences principales soit 10,4 % des résidences sont chauffées au fioul (données 2017). Ce taux est plus élevé à l'échelle de la communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois où 12 % des résidences principales sont chauffées au fioul. Le pôle Métropolitain auquel est rattaché la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé Belinois a lancé en 2020 une étude pré-opérationnelle sur l'habitat privé et une étude pour la mise en œuvre d'une PTRE sur le territoire. A la suite des premiers résultats de l'étude, des questions se posent encore sur la construction des plateformes (pertinence de l'échelle, quelles articulations, quelles mutualisations...). Dès 2022, fin de l'étude pré-opérationnelle de l'habitat privé, les communautés de communes pourront déterminer l'échelle de déploiement de PTRE en articulation avec les différents programmes d'habitat privé qui seront mobilisés sur le territoire.

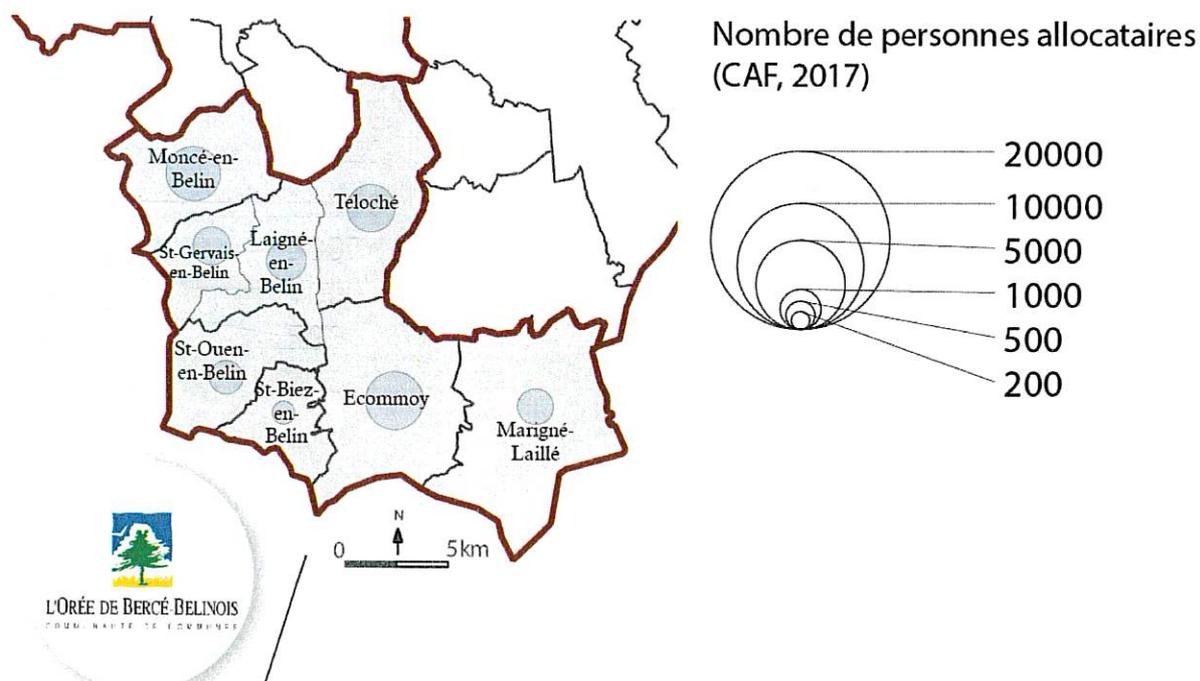
Accès au logement

Le taux de résidences principales en mauvais état (catégories 7 et 81) est de 3,60 % sur l'Orée de Bercé-Belinois et de 4,10 % sur la Sarthe (Insee 2017). La part des logements locatifs sociaux avec DPE2 = E, F ou G en Sarthe est de 22 % en 2020, ce qui place la Sarthe parmi les départements de la région les plus en retard sur ce plan. Sur la communauté de communes, elle est de 41 %. Pour le parc locatif privé, la base de données régionale SICLOP fait état de 43 % de logements locatifs privés classés en étiquettes énergétiques E à G sur l'Orée de Bercé-Belinois.

Le nombre de logements sociaux présents dans le parc de logements en 2019 est de 482 pour la communauté de communes, dont une majorité est localisé sur la commune d'Ecommoy (185).

Le parc locatif social est représenté modérément et déséquilibré sur le territoire intercommunal.

Le nombre de personnes par foyer allocataires en 2017 est de 9 283 personnes, avec respectivement 2 116 et 1 860 personnes résidents sur les communes d'Ecommoy et de Moncé-en-Belin. Le nombre d'enfants à charge au sein de l'ensemble des foyers allocataires de l'intercommunalité est de 4 421.



Orée de Bercé Béloinois

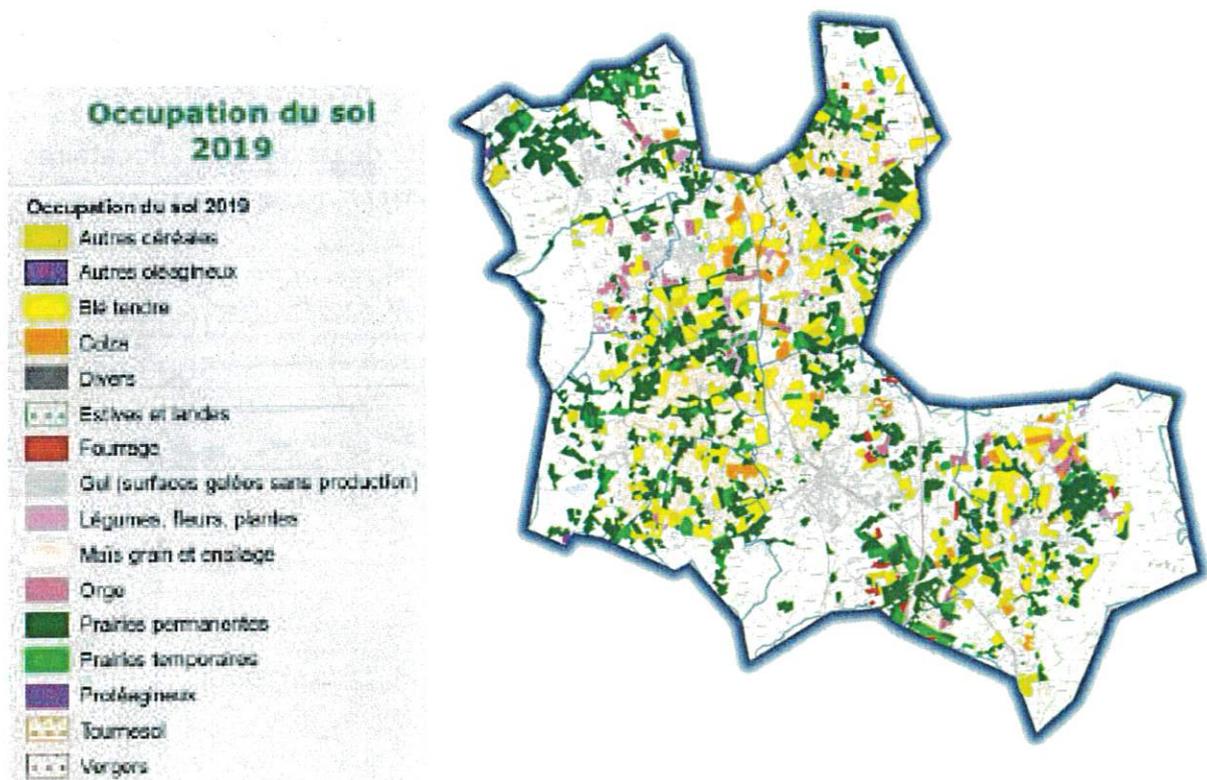
Accès à l'alimentation

La crise de la Covid 19 a entraîné la malnutrition d'une partie de la population qui était déjà en grande difficulté financière ou sociale. Des services d'aide alimentaire ont été déployés à l'échelle nationale afin de soutenir ces populations modestes et ont montré toute leur utilité pendant la crise sanitaire. Fondée sur l'action bénévole et associative, et la valorisation de denrées alimentaires ou de produits locaux, leur organisation au sein des territoires doit être mieux structurée pour donner plus de proximité à ce service capital dans la lutte contre l'exclusion et le décrochage social.

A l'échelle de la Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois, 6 exploitations en agriculture biologique représentent 217 ha de SAU, soit 4,26 % de la SAU du territoire, ce qui est inférieur à la moyenne départementale.

Occupation des terres agricoles (RPG 2019) :

D'après l'étude agricole de la Chambre d'Agriculture (2020), le sol, selon le type de culture est décomposé comme suit ; 3 612,22 Ha en terres labourables (58%), 2 136,11 Ha en prairies permanentes (34%), 408,15 Ha en prairies temporaires (7%), 92,45 Ha en cultures pérennes et divers (1%).



Accès à l'alimentation

Le territoire agricole constitue une véritable clairière agricole entre la Métropole du Mans et la forêt de Bercé. 43% de la surface du territoire intercommunal sont consacrés à l'agriculture. Les meilleures terres sont enclavées entre le Rhonne et l'Erips. La partie Sud-Est du territoire présente des potentiels plus variables. Teloché est la commune la plus agricole en termes de surface. Les trois quarts des surfaces agricoles sont travaillés par des exploitations en polyculture élevage.

Modes de gestion et nombre de repas journaliers dans les restaurants scolaires de l'Orée de Bercé-Belinois		
Nom commune	Repas / jour	Mode de gestion
Ecommoy	450	Prestataire
Laigné en Belin	190	Prestataire
Marigné-Laillé	150	Municipale
Moncé-en-Belin	330	Associative
St Biez en Belin	40	Prestataire
St Gervais en Belin	180	Prestataire
St Ouen en Belin	110	Municipale
Teloché	280	Prestataire



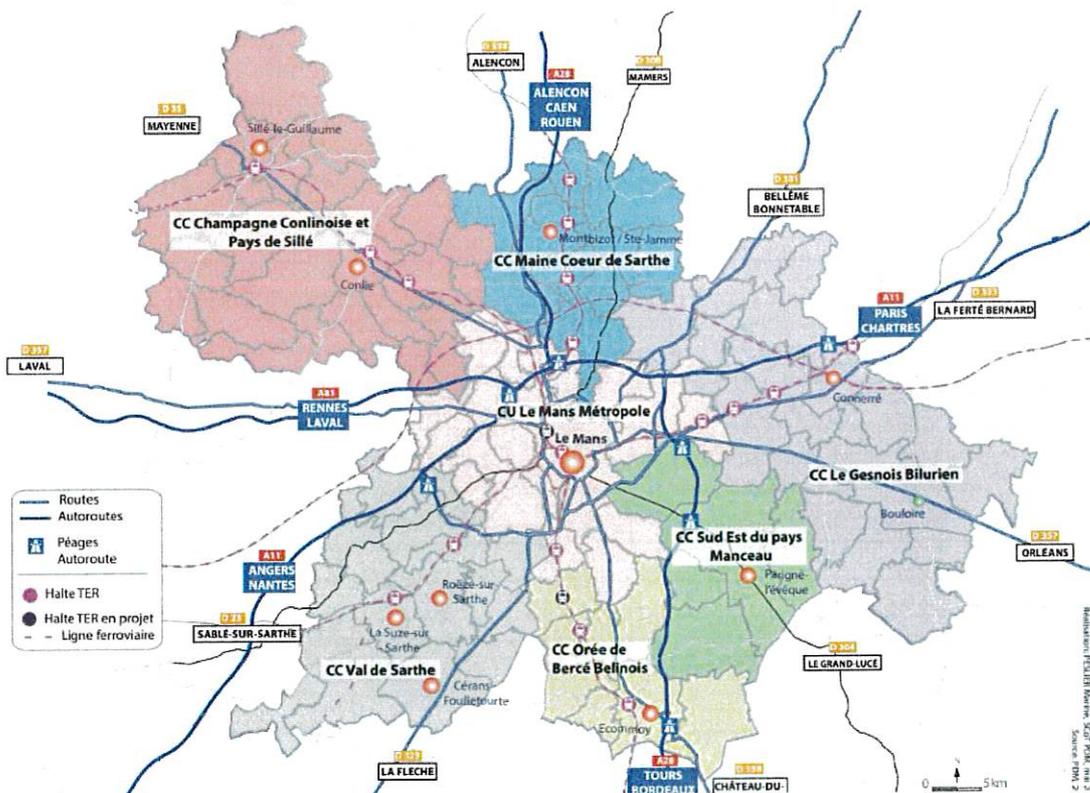
Actuellement cinq communes sont adhérentes à la Charte Qualité Proximité du Pays du Mans (en vert dans le tableau), charte qui met en valeur les bonnes pratiques des professionnels engagés dans une démarche en faveur des circuits courts de proximité.

Par ailleurs, une AMAP est également installée sur le territoire, sur la commune de Teloché. D'autres producteurs de fruits et légumes, et de pain/confitures/miel sont présents sur les autres communes du territoire (Moncé-en-Belin, Laigné/St-Gervais-en-Belin, St-Ouen-en-Belin, Ecommoy).

Sur l'intercommunalité, 2 marchés sont présents les matins :

- Ecommoy : Place de la République, le mardi, 08h-12h30
- Laigné-en-Belin : Place du Marché, le jeudi, 08h-13h

Accès aux transports



Sur le territoire de l'Orée de Bercé-Belinois, le parc automobile électrique, hydrogène ou hybride rechargeable représente 0,42 % (0,35 % en Sarthe). Dans la communauté de communes, 83,3 % des actifs occupés travaillent dans une autre commune que leur commune de résidence et 56,5 % des ménages possèdent deux voitures ou plus sur ce territoire. Les actifs se déplacent en automobile pour 87,9 % (79 % en Sarthe) et seulement 1 % des actifs utilisent le vélo. 2,9 % utilisent les transports en commun. Pour autant, la communauté de communes bénéficie d'une desserte ferroviaire avec la présence de 2 gares, qui constitue une offre alternative à l'automobile.

Pour répondre aux besoins des territoires dépourvus de service, la multiplicité et la diversité des modes de transport demeurent l'alternative aux besoins des populations rurales. L'autosolisme est un réel enjeu sur ces territoires et non celui de l'usage de la voiture. De nombreuses solutions innovantes ont déjà été appliquées dans les territoires ruraux, bien d'autres restent à inventer ou à adapter à partir de modèles existants.

Accès aux transports

MOBILITÉS VERS LE MANS

DÉPLACEMENTS

- Nombre d'actifs : 4 738
- Nombre de scolaires : 1 490
- Estimation des déplacements tous motifs : 20 939 déplacements (*estimation moyenne*)

OFFRES

- Ligne TER 25 : Le Mans / Château-du-Loir
- 2 lignes de car régulière ALEOP
 - L217 : 8 AR / jour
 - L218 : 8 AR / jour

MOBILITÉS INTERNES

DÉPLACEMENTS

- Nombre d'actifs : 1 984
- Nombre de scolaires : 2 963
- Estimation des déplacements tous motifs : 33 893 déplacements (*estimation moyenne*)

OFFRES

- Ligne de covoiturage spontané Coup d'pouce entre Marigné-Laillé / Ecommoy
- Autopartage : 3 stations Mouv'nGo à Ecommoy, Laigné-en-Belin, Marigné-Laillé
- Navettes scolaires communales

MOBILITÉS TRANSVERSES AU ET HORS PÔLE MÉTROPOLITAIN

DÉPLACEMENTS

- Actifs : 677 vers un autre EPCI du Pôle
 - 1 196 vers un territoire externe
- Scolaires : 75 vers un autre EPCI du Pôle
 - 186 vers un territoire externe
- Déplacements TM : 2 567 vers autre EPCI Pôle
 - 4 663 vers un territoire externe

OFFRES

Covoiturage et autopartage

- Ligne de car régulière ALEOP :
- L217 vers CC Sud-Est du PM
- Ligne TER vers Château du Loir
- Ligne Aléop vers Le Lude

Accès aux transports

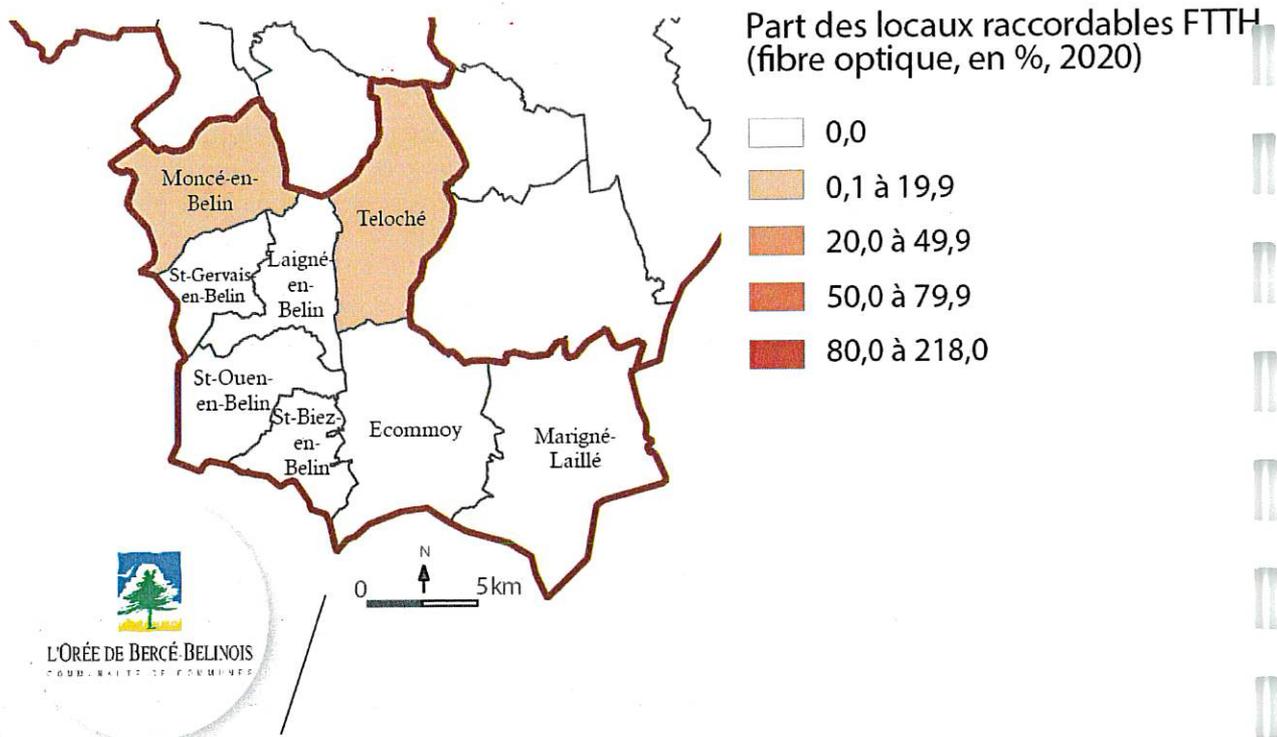
84% des actifs travaillent à l'extérieur du territoire. Ces flux externes sont presque exclusivement orientés vers l'agglomération mancelle (52% Le Mans). Ecommoy exerce une relative attractivité depuis le sud et l'est du territoire pour les flux domicile-travail entrants.

Deux lignes de car du réseau ALEOP desservent le territoire. La ligne 25 du réseau TER constitue une alternative pertinente à la voiture, notamment pour les habitants travaillant dans l'agglomération mancelle. Les deux haltes/gares (Ecommoy et Saint-Gervais-en-Belin) du territoire ont fait l'objet entre 2010 et 2020 d'une requalification de leurs espaces de stationnement.

L'étude sur l'étoile ferroviaire mancelle réalisée en 2012 a mise en exergue une opportunité de création d'une halte TER à Moncé-en-Belin : elle devrait être implantée entre le pôle scolaire et la mairie, avec un accès de part et d'autre. Le stationnement des voitures serait implanté sur les deux parkings existants, à capacité constante. Le stationnement vélo serait quant à lui implanté côté école. Le potentiel de fréquentation est estimé à 180 montées-descentes par jour, soit environ 90 usagers, qui devraient probablement être concentrés sur les jours de semaine en heures de pointes du matin et du soir. Cependant, la halte TER de Moncé-en-belin est toujours à l'état de projet en 2021 pour des raisons principalement financières.

Des dispositifs en faveur des modes actifs encourageants mais encore peu développés sur le territoire. En termes d'itinéraires cyclables, la Sarthe à Vélo et le Loir à vélo contournent la communauté de communes. La plupart des communes ont déjà mis en place des dispositifs d'apaisement du trafic dans leur bourg (zone 30 principalement). Ecommoy a également aménagé des itinéraires piétons et/ou vélos en dehors de son cœur de bourg (avec le concours européen LEADER). Plusieurs communes disposent toutefois de sentes permettant de faire la jonction entre les voies locales et les voies de liaison inter-quartiers.

Accès au numérique



Orée de Bercé Bélois

La communauté de communes est également adhérente au SMiDEN (Syndicat mixte pour le Développement Numérique) dont l'objet est le développement du numérique dans le territoire à destination de tout public (accès à un outil informatique, accès internet, accompagnement).

Ce syndicat est composé en trois pôles :

- **Le pôle multimédia** ; les missions sont de gérer les deux espaces numériques et créer et animer des ateliers numériques à destination de tout public, d'organiser et répondre aux demandes du public et des collectivités membres, développer les prestations numériques, spécifiques en partenariat avec les services concernés, diffuser les informations propres au SMiDEN auprès de ses collectivités membres et du public
- **Le pôle SIG** ; les missions sont de veiller au bon fonctionnement de l'outil SIG et d'administrer les solutions mises à disposition, de guider les personnels et élus dans la prise en main et l'utilisation de ces solutions (formations et assistance), d'accompagner les collectivités dans leurs opérations (marchés de numérisation ou bien de prestations au sens large) donnant lieu à la production / fabrication de données géographiques informatisées, procéder à la construction de bases de données nouvelles et à la mise à jour de celles existantes, de réaliser des documents cartographiques pour une impression grand format au besoin

Accès au numérique

- **Le pôle technique** ; les missions sont actuellement la gestion de la Politique Système d'Information et de Politique de sécurité du Système d'Informations, l'interface entre les agents et collectivités et les prestataires de services, l'aide et le conseil aux collectivités adhérentes dans le domaine technologique. Trois projets sont en cours : le renouvellement du marché fonctionnel informatique, l'évolution des capacités des réseaux en fonction des demandes et des besoins des collectivités, le soutien aux collectivités dans leurs projets concernant des parties informatiques ou télématiques

Deux cyber centres sont à disposition de la population, situés sur les communes de Parigné-l'Évêque (au sein de l'Hôtel communautaire du Sud-Est Manceau), et d'Écommoy (dans les locaux de l'Hôtel communautaire de l'Orée de Bercé Belinois).



Accès au numérique

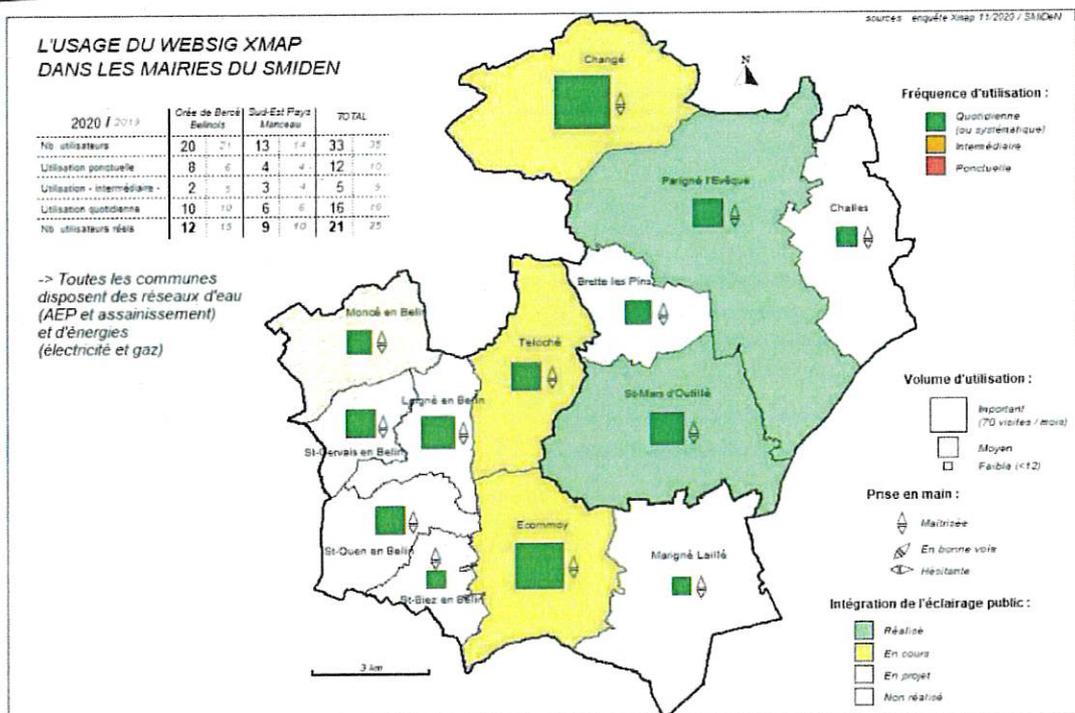
Le bilan de 2020 fait apparaître un total global de 642 visiteurs au sein des 2 EPN, dont 374 sur le territoire. Au prorata du nombre de demi-journées d'ouverture, les fréquentations libres au sein des cyber centres ont été stables durant ces dernières années. A noter que 2020 a été une année particulière suite au protocole sanitaire imposé dans le cadre de la COIVD-19.

Cybercentre de l'OBB 9 ans

	Visiteurs annuels	Demi-journées d'ouvertures
2017	885	3
2018	776	3
2019	735	3
2020	374	3

Au regard de l'enquête utilisateurs (novembre 2020) ainsi que des statistiques de visites, il apparaît que l'outil WebSIG est définitivement ancré dans les habitudes de travail. Il ressort entre autres que, de manière générale, le nombre et la distribution des utilisateurs n'ont pas changé, ce qui démontre que les territoires disposent chacun d'un socle bien établi en la matière. En moyenne et tous acteurs confondus, sur 2020, 730 utilisations par mois ont été recensées, ce qui est très satisfaisant.

Statistiques SIG



3 - COMPÉTITIVITÉ ATTRACTIVITÉ

Situation de l'emploi et de l'économie

A l'échelle du Pôle métropolitain Le Mans Sarthe, l'économie du territoire se singularise plus particulièrement par l'industrie automobile, l'industrie agroalimentaire, la fabrication de machines et d'équipements industriels, la fabrication d'équipements électriques ainsi que les activités tertiaires et d'assurances. Ces spécificités tiennent à la présence d'entreprises industrielles et d'établissements tertiaires emblématiques depuis de nombreuses années sur ce territoire.



Le territoire de l'Orée de Bercé-Belinois fait partie du dispositif Territoire d'Industrie du Pôle

métropolitain. L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

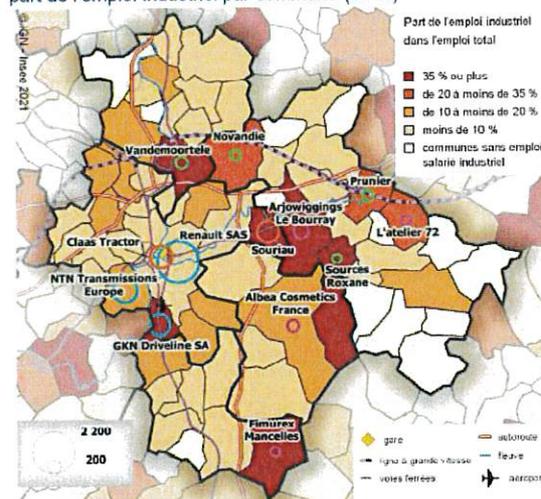
Le territoire communautaire participe à la mise en œuvre d'actions dans le cadre de la démarche d'EIT (formation groupée, collecte mutualisée de déchets, travail avec les entreprises de l'ESS pour le développement de nouvelles filières).



Sur le territoire de l'Orée de Bercé-Belinois, la démarche a été initiée par le Pays du Mans, la communauté de communes et la CCI. Le territoire ne dispose pas de club d'entreprises hormis une UCA ce qui a posé des difficultés pour mobiliser les entreprises lors de réunions de travail.

Les résultats de la démarche ont amené à 33 entreprises rencontrées par la CCI et 3 synergies prioritaires (formations groupées, vérifications périodiques obligatoires, échanges de flux entre deux entreprises (substitution d'une matière représentant un déchet pour l'un et une matière première pour l'autre, exemple du carton, de la palette, etc.))

Localisation des plus gros établissements industriels employeurs part de l'emploi industriel par commune (en %)



Situation de l'emploi et de l'économie

Sur la communauté de communes, la répartition des emplois entre les différents secteurs est la suivante :

- 3,5 % dans l'agriculture, contre 2,6% au plan national ;
- 11,9 % dans la construction, surreprésentée par rapport à la moyenne nationale (6,4%) ;
- 11,2 % dans l'industrie, contre 12,1% au plan national ;
- 73,5 % dans le tertiaire, sous-représentée par rapport à la moyenne nationale (78,9%).

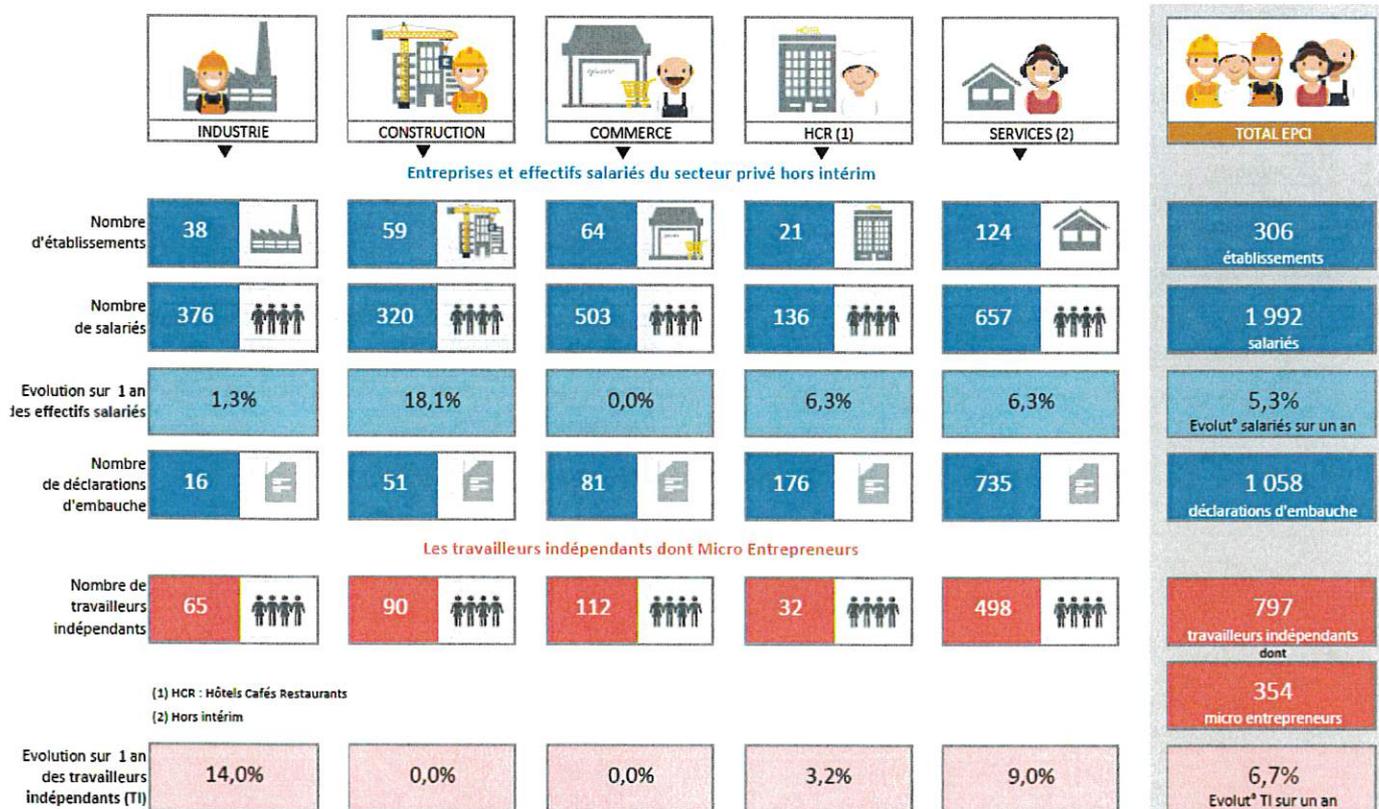


Répartition de l'emploi salarié (INSEE, Fichiers localisés des rémunérations et de l'emploi, 2018)

- 10 000 salariés ou plus
- de 4 000 à moins de 10 000
- de 2 000 à moins de 4 000
- de 600 à moins de 2 000
- moins de 600 salariés

Orée de Bercé Béloinois

Les chiffres clés par secteurs d'activité au 1^{er} trimestre 2021 (source URSSAF) :



Situation de l'emploi et de l'économie

La communauté de communes connaît un taux de création d'entreprises plus faible que le taux moyen national : 14,7 % en 2019 contre 16,3 % au plan national. Une vaste majorité de salariés appartiennent à une micro-entreprise (65 % d'entre eux travaillent dans une structure n'ayant aucun salarié) ou dans une TPE/PME (28,6 % dans une structure ayant entre 1 et 9 salariés).

Le nombre d'entreprises créées en 2019 sur le territoire de l'Orée de Bercé-Belinois s'élève à 115, dont vous trouverez ci-dessous la répartition par commune :

	Nombre d'entreprises créées
Ecommoy	23
Laigné-en-Belin	20
Marigné-Laillé	8
Moncé-en-Belin	22
Saint-Biez-en-Belin	3
Saint-Gervais-en-Belin	20
Saint-Ouen-en-Belin	5
Teloché	14
TOTAL	115

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés qui y résident. Sur le territoire de l'Orée de Bercé-Belinois, il s'élève à 41,3 emplois pour 100 actifs occupés en 2017.

	Indice de concentration de l'emploi (emploi pour 100 actifs occupés) en 2017
Ecommoy	73,4
Laigné-en-Belin	48,5
Marigné-Laillé	34
Moncé-en-Belin	34,2
Saint-Biez-en-Belin	14
Saint-Gervais-en-Belin	25,5
Saint-Ouen-en-Belin	15,1
Teloché	33,2
TOTAL	41,3

Situation de l'emploi et de l'économie

D'après l'étude du tissu artisanal et commercial réalisée en 2016 par la CCI et la Chambre des Métiers, la répartition du nombre d'établissements sur le territoire intercommunal montre un équilibre peu ou prou identique à celui de la répartition de l'emploi présentée ci-avant. Écommoy concentre ainsi plus d'un tiers des établissements présents sur le territoire, suivi de Moncé-en-Belin et Teloché. La densité d'établissements à l'échelle de la Communauté de communes représente 18,9 établissements pour 1 000 habitants. 43% des établissements ont moins de 5 ans ; 13% ont plus de 15 ans. L'ancienneté moyenne s'établit ainsi à 7,6 ans.

L'offre économique se répartit globalement sur l'ensemble du territoire intercommunal en mettant à disposition des entreprises un potentiel foncier diversifié permettant à la collectivité de répondre dans des délais courts aux besoins d'installations ou de développement des activités économiques. Les zones économiques principales se concentrent sur le secteur de l'Échangeur à Écommoy (ZAC des Truberdières et Parc d'Activités des Portes du Belinois), la zone de la Belle Étoile à Moncé-en-Belin, et la ZA du Petit-Raidit à Teloché.

En complément de l'offre intercommunale, plusieurs communes disposent d'un petit secteur d'activités, pour une offre complémentaire et à destination de l'artisanat local avec notamment :

- La zone du Gué à Teloché
- La zone du Fromenteau à Saint-Gervais-en-Belin,
- La zone de l'Oisonnière à Laigné-en-Belin,
- La zone du Casseau à Écommoy

Une partie non négligeable de l'activité artisanale est également implantée dans le tissu urbain des bourgs (garages automobiles, artisans de la construction, ...). Plusieurs entreprises sont aussi implantées à l'écart des secteurs d'activités ou des zones agglomérées du territoire. Il s'agit le plus souvent d'une implantation historique de l'entreprise qui s'est ensuite développée sur place.

L'accès à l'emploi des publics en difficulté

Pour rappel, les indicateurs du chômage sur le territoire sont à un niveau légèrement plus favorable dans la communauté de communes par rapport à la moyenne nationale.

- Taux de chômage : 9,1 % en 2017 (contre 13,9 % au plan national)
- Taux de chômage des femmes : 9,2 % (contre 14,6 % au plan national)
- Taux de chômage des hommes : 8,9 % (contre 13,2 % au plan national)
- Taux de chômage des jeunes : 23,1 % (contre 28,5 % au plan national)
- Taux de chômage des seniors : 8,8 % (contre 11,2 % au plan national)

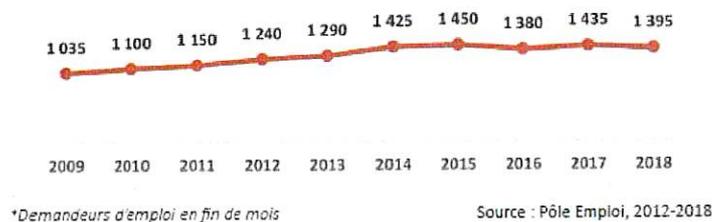
Les politiques publiques en faveur de l'accès à l'emploi seront déclinées localement et agiront via trois leviers :

- Attirer ou fixer les jeunes actifs dans les territoires par des aides aux recrutements pour les entreprises
- Accompagner les entreprises du territoire dans leurs recrutements et leur gestion des ressources humaines, par un repérage des demandeurs d'emploi en situation d'employabilité et un accompagnement des recrutements
- Accompagner vers l'emploi les publics locaux qui en sont le plus éloignés (personnes faiblement qualifiées, chômeurs de longue durée, bénéficiaires de minimas sociaux, migrants statutaires, publics QPV)

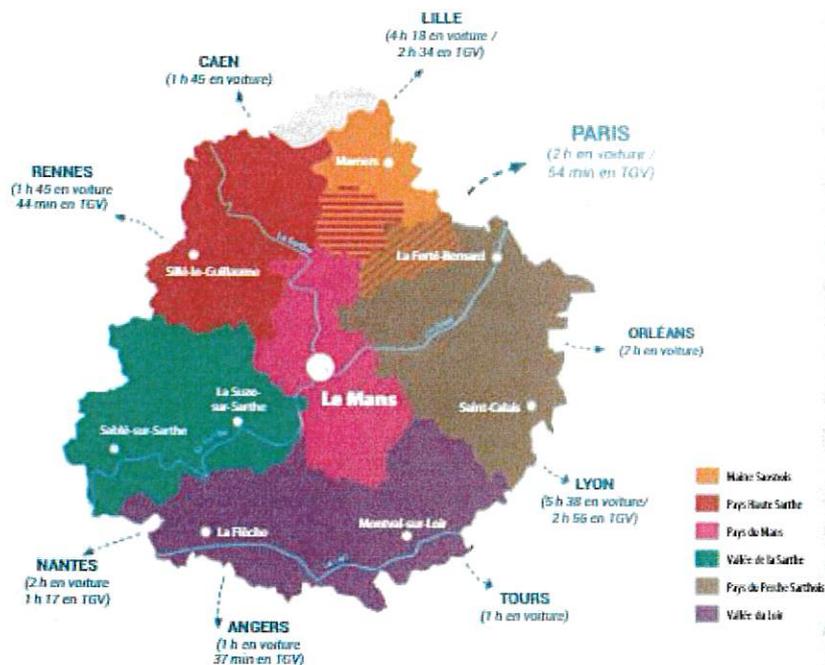
Les jeunes sans emploi ni formation sont légèrement moins nombreux dans la communauté de communes : 14,5 % des 15- 24 ans ne sont ni en formation ni en emploi, contre 16,8 % en moyenne au plan national.

De plus, les dispositifs locaux spécifiques adaptés aux particularités des publics les plus éloignés de l'emploi seront également mobilisés : dispositif IOD, organismes de l'IAE, mesures réfugiés, action un toit un emploi.

ÉVOLUTION DES DEFM* DE CAT. A, B, C DEPUIS 2012



Tourisme



Pourquoi les touristes choisissent le Pays du Mans ?

5 premières raisons mentionnées, plusieurs réponses possibles



Les visites et découvertes

Top 5 des visites et découvertes réalisées Plusieurs réponses possibles



Le patrimoine religieux et les musées sont davantage fréquentés dans le Pays du Mans que dans la Sarthe.

Les activités

Top 5 des activités pratiquées Plusieurs réponses possibles



Le Pays du Mans est un territoire propice à la détente et au repos. Les touristes apprécient y faire des randonnées et des balades. Le Pays du Mans est également prisé pour le shopping et ses animations culturelles.

Tourisme

Le patrimoine artisanal, industriel et ferroviaire est relativement riche sur le territoire, avec la présence du Rhonne qui a occasionné l'installation de nombreux moulins et celle de la ligne de chemin de fer qui compte plusieurs arrêts. Le Moulin de la Fosse à Teloché, la gare d'Écommoy ou encore les fours à chaux sont des exemples représentatifs.

L'offre touristique sur le territoire s'organise via :

- 1 établissement hôtelier à Écommoy d'une capacité d'hébergement de 13 chambres
- 2 campings municipaux à Écommoy et Marigné-Laillé d'une capacité globale de 210 lits touristiques dont une trentaine dans des hébergements touristiques en « dur » à Marigné-Laillé.
- 3 aires de camping-car dont 2 à Écommoy et 1 à Laigné-en-Belin
- Les chambres d'hôtes, gîtes ruraux

Moncé-en-Belin concentre plus de la moitié des capacités de couchage du territoire intercommunal. La proximité avec l'agglomération mancelle et le circuit des 24H du Mans joue beaucoup dans son attractivité touristique.

Marigné-Laillé, qui profite de la proximité de la forêt de Bercé est la 2^{ème} commune en termes d'hébergements touristiques.

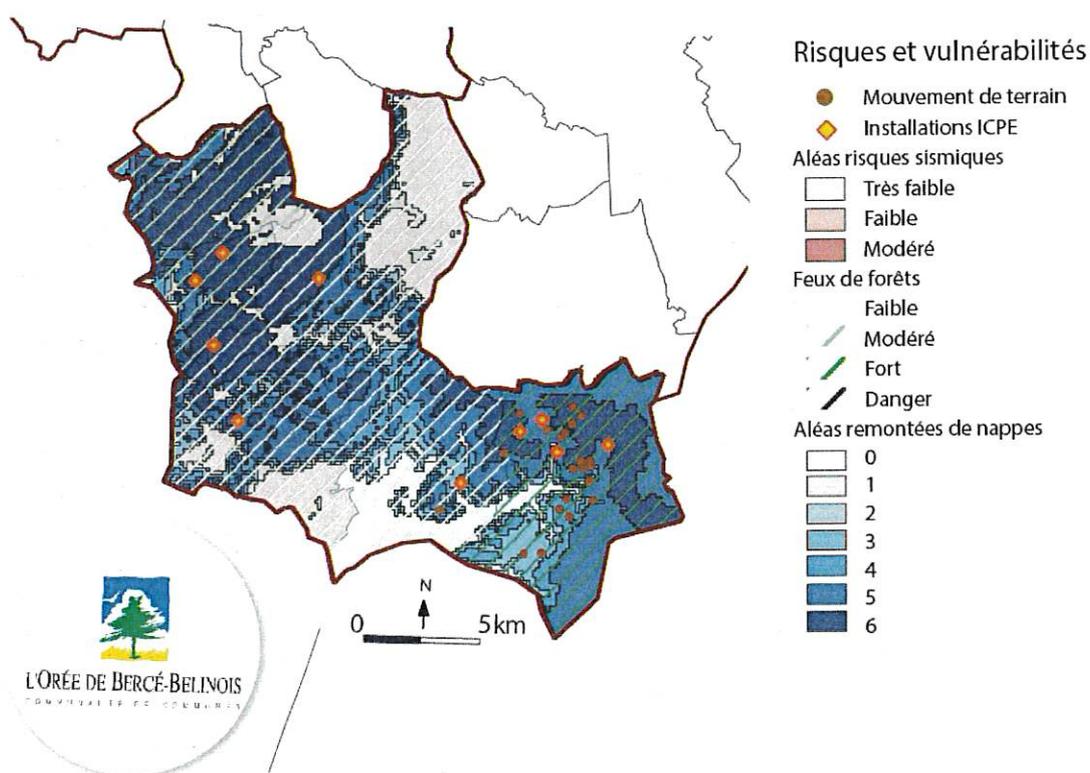
Les communes de Saint-Biez-en-Belin, et Saint-Ouen-en-Belin ne recense aucun gîte, chambre d'hôtes ou meublés de tourisme sur leur territoire.

En 2016, la communauté de communes a élaboré une stratégie et un plan d'actions touristiques dont l'ambition était de faire reconnaître l'Orée de Bercé Belinois auprès du public pour son patrimoine culturel et naturel ainsi que pour son territoire. Le plan d'actions repose sur une stratégie de développement de la communication majoritairement, mais aussi sur le développement de l'offre d'hébergements ainsi qu'un développement des itinéraires de randonnée.

4 - ÉCOLOGIE

Vulnérabilités et risques majeurs

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de la Sarthe recense 1 commune du territoire de la communauté de commune concernée par le risque inondation. L'AZI du Roule-Crottes couvre cette commune (Teloché). Deux communes sont concernées par le risque mouvement de terrain et les 8 communes sont concernées par le risque feux de forêt. Par ailleurs, 18 arrêtés de catastrophes naturelles ont fait l'objet d'une publication au J.O. depuis 1982 sur la communauté de commune. Il existe un site SEVESO seuil haut à Saint-Gervais-en-Belin (dépôt pétrolier).



Orée de Bercé Béinois

Catégories de risques	CC Orée de Bercé Béinois
Risques industriels	2/8 communes
Transport de marchandises dangereuses	8/8 communes
Phénomènes météorologiques	8/8 communes
Inondation	1/8 communes
Feux de forêt	8/8 communes
Mouvement de terrain	2/8 communes
Séisme faible	6/8 communes
Séisme très faible	2/8 communes

Profil air – énergie - GES

Le développement durable implique une maîtrise de la consommation d'énergie, notamment dans les secteurs les plus consommateurs, alors même que la population et donc ses besoins vont probablement continuer à augmenter dans les années à venir.

La Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois est un territoire peu consommateur d'énergie et émetteur de CO2 et polluants atmosphériques à l'échelle du Pays du Mans. Les émissions de polluants atmosphériques ont également tendance à diminuer. D'ailleurs, le territoire a connu une chute des émissions industrielles d'Oxydes d'Azotes.

Consommation énergétique

En matière de consommation d'énergie, l'Orée de Bercé-Belinois a vu ses consommations énergétiques et ses émissions de Gaz à Effet de Serre diminuer entre 2008 et 2018. Toutefois, les activités industrielles en 2008 n'étaient pas très émettrices de GES malgré leurs fortes consommations d'énergie, ce qui n'a pas provoqué une chute importante des émissions de GES à partir de 2011. Les activités industrielles concernées n'étaient pas très carbonées.

		CC Orée de Bercé - Belinois					
		Consommations d'énergie finale en GWh/an					
		Autres énergies renouvelables (EnR)	Electricité	Gaz naturel	Produits pétroliers	Bois-énergie (EnR)	Total général
2008	TOTAL	5	81	37	306		429
	Agriculture		1		12		13
	Industrie hors branche énergie		11	1	145		156
	Résidentiel		52	27	31	23	134
	Tertiaire		18	9	8		35
	Transport routier	5	1.96E-04	0.03	84		89
	Autres transports				2		2
2012	TOTAL	6	89	44	153	23	314
	Agriculture		1		11		12
	Industrie hors branche énergie		9	1	3		13
	Résidentiel		59	30	28	23	139
	Tertiaire		20	13	7		40
	Transport routier	6	4.27E-03	0.1	101		107
	Autres transports				2		2
2018	TOTAL	9	78	36	161	20	304
	Agriculture		2	0.2	13		15
	Industrie hors branche énergie		5	1	5		11
	Résidentiel		55	24	23	20	122
	Tertiaire		16	10	6	0.05	31
	Transport routier	9	0.1	0.2	114		123
	Autres transports				2		2

Profil air – énergie - GES

Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et stockage carbone

Les émissions de GES non énergétiques sont principalement liées au secteur agricole. Ce même secteur est le principal émetteur d'Ammoniac.

		<i>Emissions de GES (teqCO₂/an)</i>		
		Origine énergétique	Origine non-énergétique	Total émissions GES
2008	TOTAL	56 478	27 896	84 375
	Agriculture	3 586	22 057	25 642
	Branche énergie		101	101
	Déchets		1 076	1 076
	Industrie hors branche énergie	3 439	249	3 687
	Résidentiel	20 565	1 392	21 958
	Tertiaire	5 634	2 482	8 116
	Transport routier	22 610	533	23 143
	Autres transports	645	6	651
	<i>Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt (UTCF)</i>		-23 355	-23 355
<i>Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **</i>		647	647	
2012	TOTAL	59 354	25 594	84 948
	Agriculture	3 258	20 567	23 824
	Branche énergie		110	110
	Déchets		1 112	1 112
	Industrie hors branche énergie	1 445	483	1 928
	Résidentiel	20 359	1 176	21 535
	Tertiaire	6 469	1 403	7 873
	Transport routier	27 169	728	27 896
	Autres transports	654	15	669
	<i>Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt (UTCF)</i>		-22 706	-22 706
<i>Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **</i>		469	469	
2018	TOTAL	56 316	25 454	81 770
	Agriculture	3 801	20 025	23 826
	Branche énergie		101	101
	Déchets		1 067	1 067
	Industrie hors branche énergie	1 743	1 012	2 755
	Résidentiel	15 174	1 457	16 631
	Tertiaire	4 498	832	5 330
	Transport routier	30 658	932	31 590
	Autres transports	443	26	469
	<i>Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt (UTCF)</i>		-21 912	-21 912
<i>Emetteurs non inclus dans le total SECTEN **</i>		461	461	

Profil air – énergie - GES

Émissions de polluants atmosphériques

		SO2 (kg/an)	NOx (kg/an)	PM10 (kg/an)	PM2,5 (kg/an)	NH3 (kg/an)	COVNM (kg/an)
2008	TOTAL	14 942	309 047	79 414	53 861	200 611	219 957
	Agriculture	1 905	40 117	26 545	8 490	197 223	9 544
	Branche énergie						4 083
	Industrie hors branche énergie	6 100	114 594	5 836	973	5	97 715
	Déchets					1 734	
	Résidentiel	4 967	17 299	37 489	36 697	0.3	88 165
	Tertiaire	1 190	4 678	107	107	5	2 490
	Transport routier	762	119 746	8 072	6 915	1 643	16 999
	Autres transports	20	12 613	1 364	679	1	961
<i>Émetteurs non inclus dans le total SECTEN **</i>			31 370	4 160	2 247	30 868	105 998
2018	TOTAL	4 610	151 756	66 122	39 457	193 280	125 437
	Agriculture	56	16 007	26 765	6 261	189 591	3 738
	Branche énergie						2 455
	Industrie hors branche énergie	20	6 006	3 961	671	407	45 254
	Déchets					2 011	0.0
	Résidentiel	3 561	12 906	27 695	27 107	0.3	64 488
	Tertiaire	761	3 951	88	85	9	1 558
	Transport routier	211	104 223	6 460	4 780	1 261	7 284
	Autres transports	3	8 662	1 152	552	1.0	660
<i>Émetteurs non inclus dans le total SECTEN **</i>			27 375	6 054	3 269	28 800	211 799

Production d'énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables et notamment de l'éolien terrestre, de la méthanisation, de l'hydrogène et du solaire, permet de viser l'autonomie énergétique des territoires, et en favorisant le portage citoyen des projets, d'augmenter les retombées économiques pour le territoire.

Le territoire de l'Orée de Bercé-Blinois a vu sa production d'énergies renouvelables augmenter légèrement entre 2008 et 2018 et principalement via l'augmentation des pompes à chaleur.

Le bois énergie constitue la source d'énergie renouvelable la plus importante du territoire.

		Production d'énergie en GWh/an										
Territoire	Energie renouvelable	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CC Orée de Bercé - Blinois												
Energie primaire (hors agrocarburants)		26	28	32	23	28	31	25	27	30	30	30
Chaleur	Pompes à Chaleur	3	4	6	3	4	5	5	5	6	7	8
Chaleur	Solaire thermique	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Combustibl Bois-énergie		23	24	26	18	23	24	19	20	22	21	20
Electricité	Solaire photovoltaïque	0.02	0.1	0.4	1	2	1	2	2	2	2	2
Energie secondaire (hors agrocarburants)		11	12	13	9	11	12	10	10	11	10	10
Chaleur	Bois-énergie	11	12	13	9	11	12	10	10	11	10	10

À la suite de la réalisation du PCAET du Pays du Mans, une étude de potentiel énergétique renouvelable a permis d'identifier les potentiels des filières énergétiques sur chaque EPCI.

L'Orée de Bercé-Belinois dispose d'un potentiel bois-énergie important compte-tenu des surfaces de forêt présentes sur son territoire. L'énergie solaire photovoltaïque est également une filière intéressante à développer sur le territoire compte-tenu des zones d'activités et résidentielles importantes sur certaines communes (Ecommoy et Moncé-en-Belin).

D'après l'étude EnR, le territoire de l'Orée de Bercé-Belinois dispose des potentiels énergétiques suivants (qu'ils restent à préciser au cas par cas et sous l'influence de modifications législatives). Il s'agit des potentiels inscrits comme objectif d'ici 2050 dans le PCAET.

Géothermie PAC aérothermie (pompe à chaleur)	68.95	Biogaz	24.00
Bois Energie	48.00	Solaire Thermique	56.00
EnR&R UVED	0.00	Hydraulique	8.80
Photovoltaïque	82.00	Éolien	0.00

Biodiversité

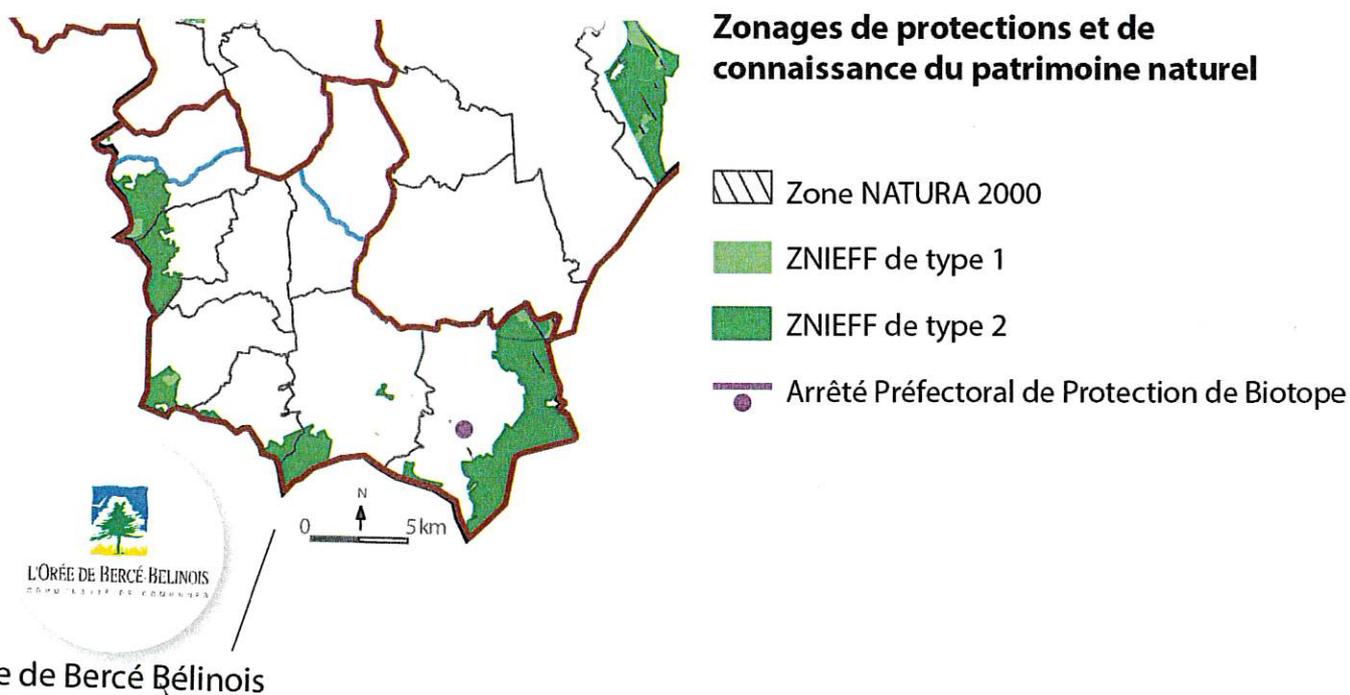
Le territoire de l'Orée de Bercé-Belinois appartient à l'unité paysagère des « Clairières entre Sarthe et Loir », d'après l'atlas régional. Le territoire est ainsi caractérisé par un fort boisement, où les essences résineuses dominent. Le paysage s'articule entre ces ensembles boisés et des espaces plus ouverts qualifiés de « clairières », avec la présence d'espaces cultivés (plaine céréalière, maraîchage de plein champ, grandes cultures), et d'espaces bocagers, avec un bâti important et dispersé.

Le territoire est doté de plusieurs ZNIEFF de type 2 qui soulignent la diversité et la richesse du patrimoine naturel, inscrit dans des entités naturelles plus larges.

Par ailleurs, le territoire comporte 2 sites NATURA 2000 « la Vallée du Narais, forêt de Bercé et ruisseau du Dinan », et « Les Châtaigneraies à *Osmoderma eremita* », véritable support de biodiversité.

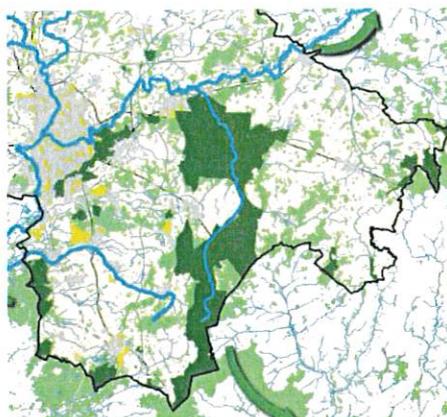
Aussi, le site de l'Étang de Claire-Fontaine (Saint-Ouen-en-Belin) est classé au titre de la loi du 2 mai 1930, servitude d'utilité publique au titre des sites naturels classés, qui confère une protection très forte destinée à conserver le site d'une valeur patrimoniale exceptionnelle.

Enfin, 1 arrêté préfectoral de protection de biotope est présent sur la commune de Marigné-Laillé, et concerne le clocher de l'Église.



Biodiversité

Le territoire s'inscrit dans une trame verte et bleue plus globale, définie à l'échelle du SCoT du Pays du Mans, et en interaction avec les communautés de communes limitrophes du Gesnois Bilurien, et de la communauté urbaine du Mans Métropole.



A noter que la communauté de communes dispose d'une charte forestière de territoire.

Cette charte forestière, étendue sur 4 000Ha de forêt, a pour but d'accompagner les propriétaires forestiers, les élus, les entreprises d'exploitation et de transformation du bois, mais aussi l'intégralité du public côtoyant la forêt pour assurer une gestion durable des espaces boisés et leur insertion dans l'économie locale.

Sur les communes de l'Orée de Bercé Belinois, 2 893 Ha de la surface forestière est privée. Cela représente 1 766 propriétaires, dont 241 propriétaires de plus de 2Ha (1 693Ha).

Après un an de mise en œuvre de l'animation de la Charte Forestière, 487 Ha de forêt sont désormais sous un Document de Gestion Durable.

Avant Animation

Superficie (en ha) avec un Document de Gestion durable	% forêt avec un DGD	Nombre de Document de Gestion durable
488 sur 2893 ha de forêt privée	15	37

En 2019

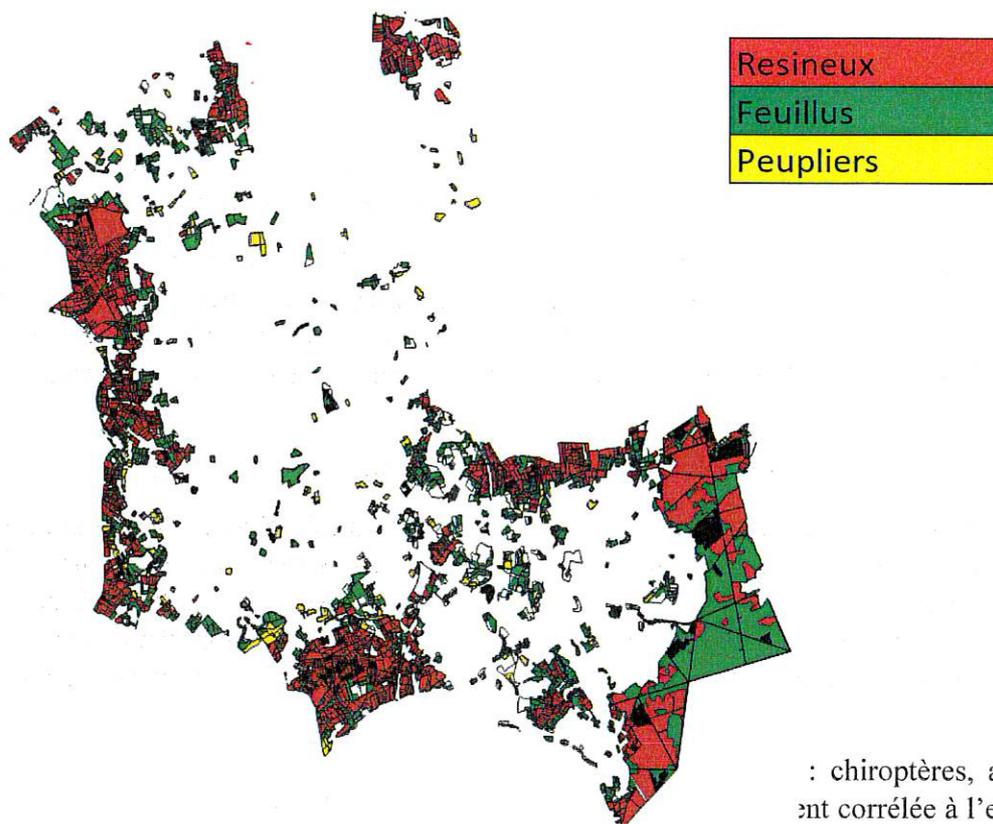
Superficie (en ha) qui devrait être sous DGD après validation lors des conseils du CRPF de 2019 et 2020	% forêt avec un DGD	Nombre de Document de Gestion durable
975 sur 2893 ha de forêt privée	32	72

+487 ha

+17%

+35

Biodiversité



grands massifs forestiers.

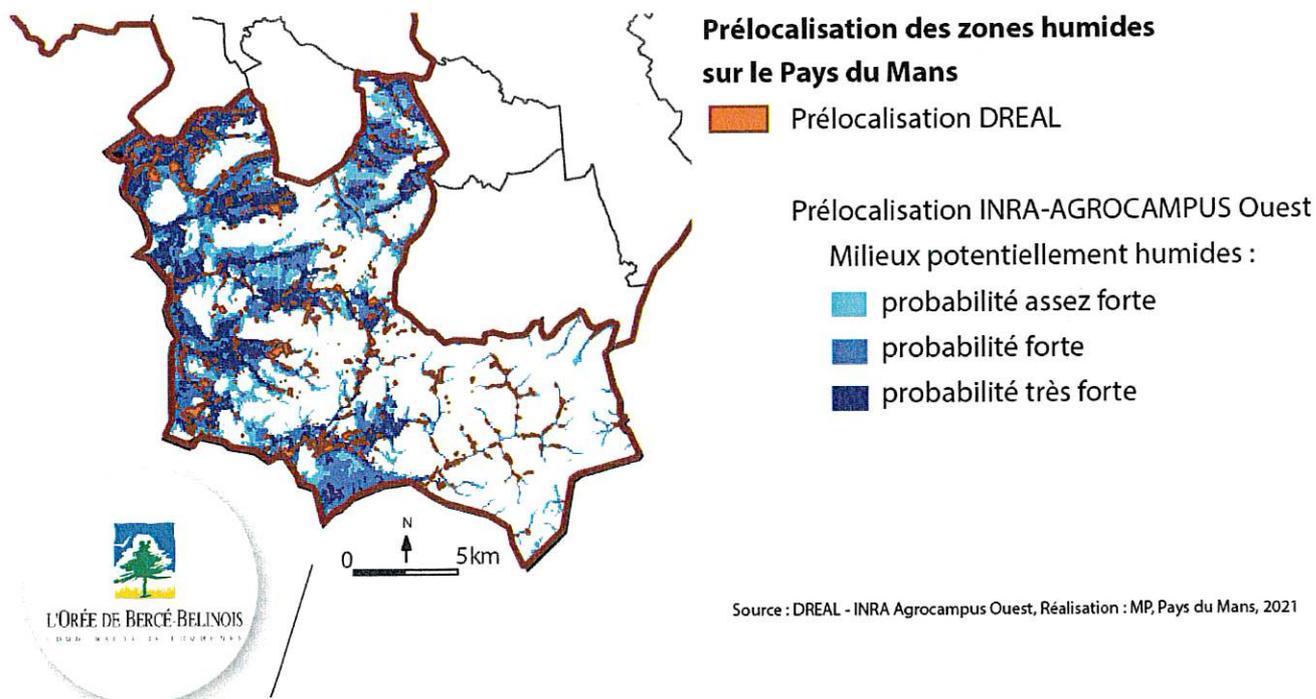
: chiroptères, amphibiens,
ont corrélée à l'existence de

Les communes et la collectivité sont engagés dans le programme Territoire Engagé pour la Nature. Dix projets communaux et deux projets intercommunaux y sont inscrits.

Biodiversité

Quelques zones humides sont présentes au sein de l'Orée de Bercé-Belinois. Il s'agit de milieux « ordinaires » de prairies humides, de fauche et de pâturage aux abords des cours d'eau ou de boisements humides, mais aussi quelques zones de marais, de landes humides et de tourbières, comme c'est le cas dans la Vallée du Rhonne.

Un inventaire des zones humides a été dressé au cours de l'année 2017 à l'échelle du territoire de la communauté de communes. Ainsi, 1 390,23 Ha de zones humides ont été



Orée de Bercé Béloinois

délimité sur le territoire, réparti de la manière suivante :

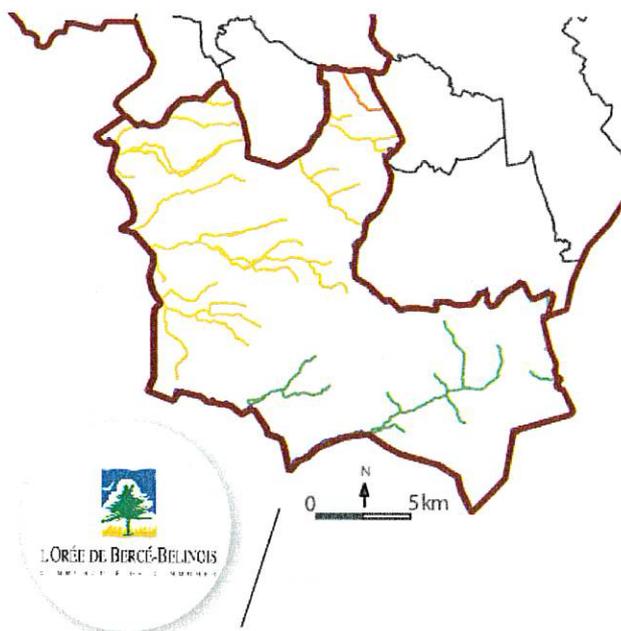
Commune	Surface zones humides (ha)	Surface commune (ha)	%
Moncé-en-Belin	434,3	1749	24,8
Teloché	238,9	2279	10,5
St-Gervais-en-Belin	174,6	953	18,3
St-Biez-en-Belin	142,1	927	15,3
Ecommoy	127,9	2850	4,5
St-Ouen-en-Belin	95,9	1514	6,3
Laigné-en-Belin	70,1	1472	4,8
Marigné-Laillé	106,0	3273	3,2

Qualité et gestion de la ressource en eau

La communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois est concernée par le SAGE Loir pour partie, le SAGE Sarthe aval pour partie et le SAGE Huisne pour une petite partie.

La part des cours d'eau en bon état écologique en 2017 de l'Orée de Bercé Belinois est de 39,1 %. Le territoire est touché par la problématique pesticides. Un nouvel arrêté cadre sécheresse a été signé en juin 2020. Il existe un déficit hivernal quantitatif ainsi qu'un déficit estival avérés sur le bassin versant du Dué-Narais.

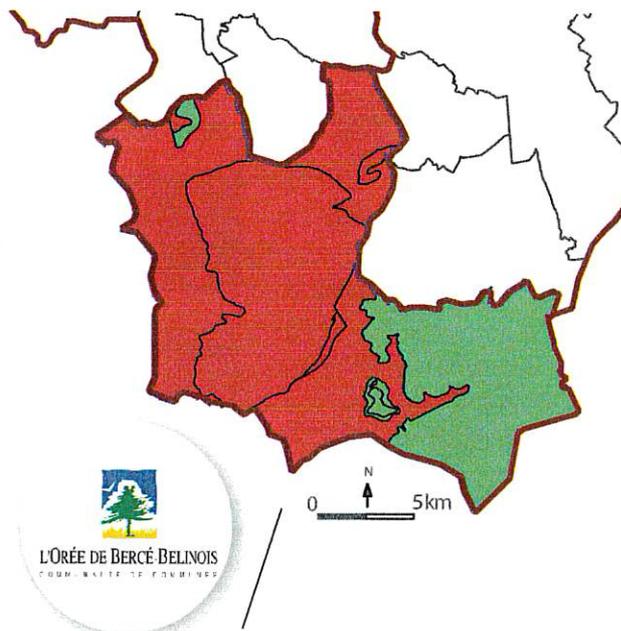
D'après le diagnostic de l'Agence de l'eau Loire Bretagne de 2019, l'état chimique des eaux souterraines est considéré en bon état sur la partie Sud du territoire. La majorité du territoire est considéré en « mauvais » état.



Orée de Bercé Bélinois

Etat écologique
des cours d'eau (AELB, 2017)

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais



Orée de Bercé Bélinois

Etat chimique des
eaux souterraines (AELB, 2019)

- Mauvais état
- Bon état

Qualité et gestion de la ressource en eau

Des campagnes de prélèvement et d'analyse qui ont été réalisées sur près de 6100 points placent le territoire sarthois comme le département au plan régional avec le plus grand nombre de non-conformités (à fin 2020 environ 250 situations non encore résolues).

Depuis 2019, la mise à niveau des systèmes d'assainissement collectif du département est cadrée par une stratégie départementale validée par le préfet.

En Sarthe, 50,1 % des stations de traitement des eaux usées (soit 174 sur 347 stations) sont conformes aux normes européennes (en 2019) contre 77,2 % pour la région. Sur le territoire de l'Orée de Bercé-Belinois, cette part est de 62,5 % dont 1 station qui présente des non-conformités majeures. La Sarthe compte 9 captages prioritaires (aucun situé sur l'Orée de Bercé-Belinois) et, au total, plus de 150 captages utilisés pour la production d'eau potable et répartis dans tout le département, dont il convient de protéger la qualité vis-à-vis des pollutions ponctuelles et diffuses.

Commune	Capacité d'épuration (EH)	Méthode
Ecommoy	5 000	AB
Marigné-Laillé	300	AB
	550	AB
Moncé-en-Belin	3 200	AB
	190	
Saint-Biez-en-Belin	300	L
	450	L
Saint-Gervais-en-Belin	3 000	
Saint-Ouen-en-Belin	0	
	850	L + FP
Teloché	2 400	AB

Non conforme en équipement

**Conforme en équipement
mais non conforme en
performance**

**Conforme en équipement et
en performance**

**Pas d'informations, stations
non recensées sur le portail**

Méthode d'épuration (données AELB, 2019)

Aération (Boues activées)	AB
Lagunage	L
Filtre Planté	FP
Biologique (disques ou filtres)	BIO
Infiltration	INF
Lit bactérien	LB

Qualité et gestion de la ressource en eau

D'après le rapport d'activité Veolia de 2019, pour lequel la communauté de communes a délégué son service public d'assainissement pour l'ensemble des communes (hors Laigné/Saint-Gervais et Ecommoy), 5 326 habitants étaient desservis, avec un taux de conformité des rejets de la station d'épuration de 91,7% et un taux d'évacuation des boues suivant une filière conforme à hauteur de 100%.

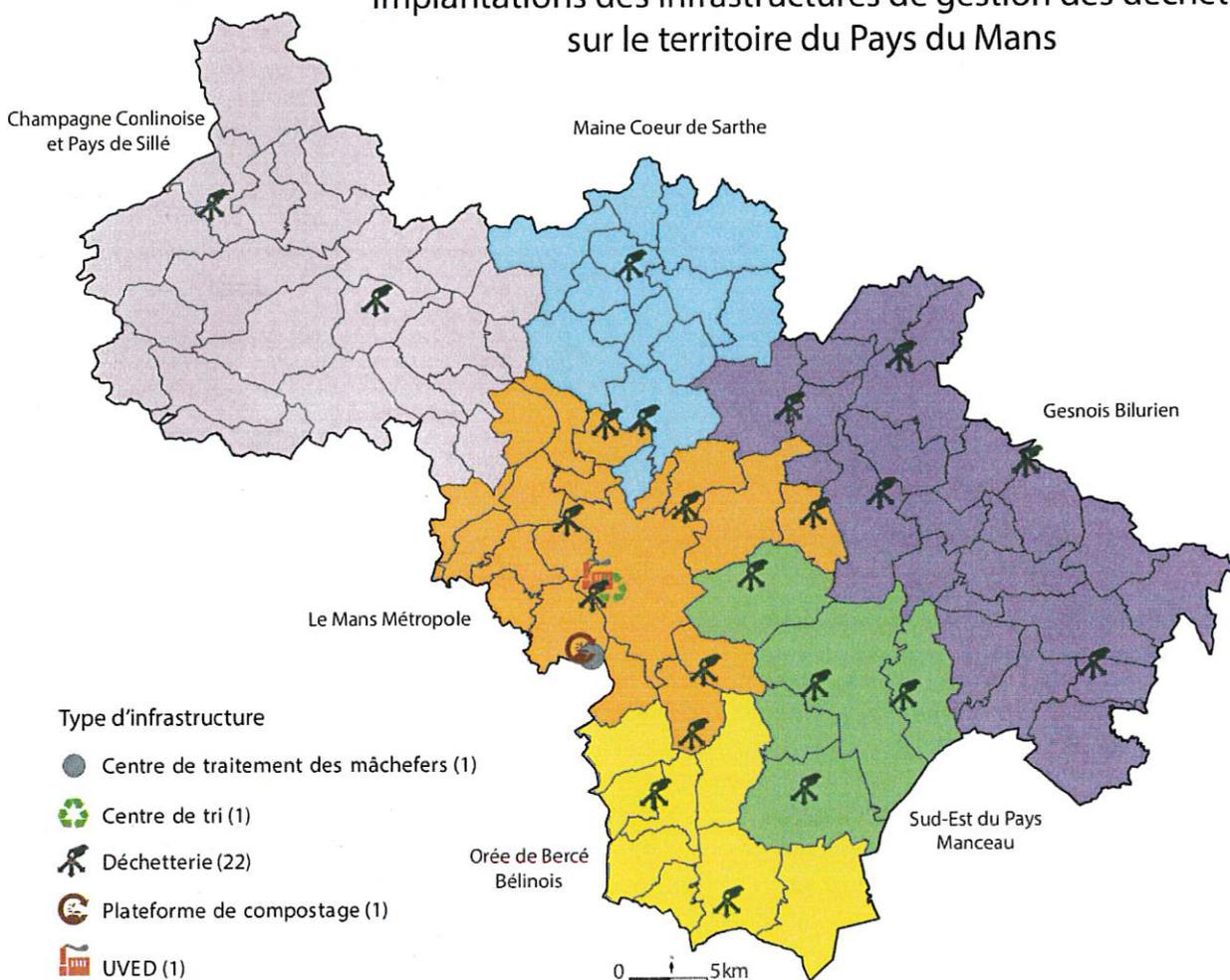
En ce qui concerne la délégation attribuée à Suez pour la commune d'Ecommoy, le rapport annuel 2019 indique que 1 883 usagers étaient desservis, représentant un volume de traitement de 335 855 m³.

3 022 installations étaient en 2016 concernées par l'assainissement non collectif.

La gestion des déchets

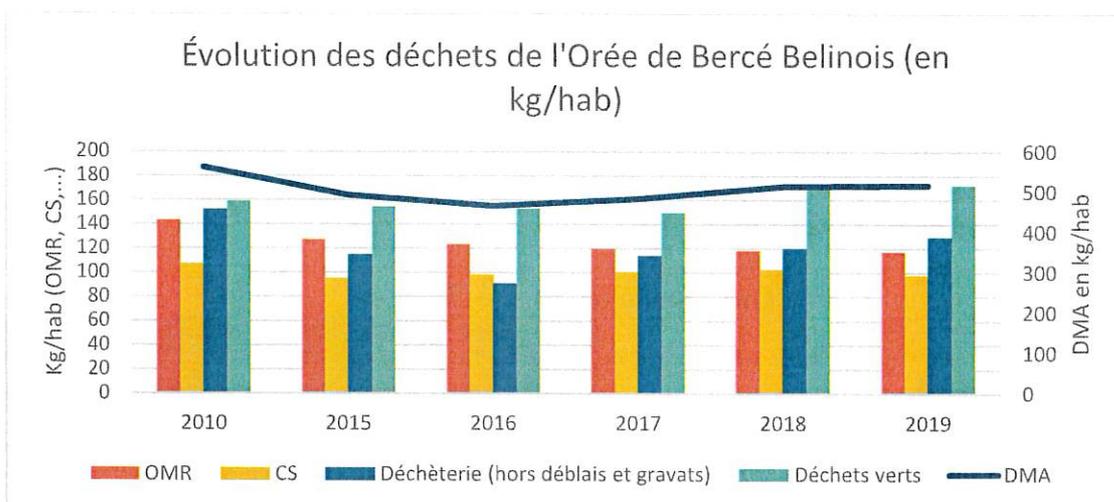
Le territoire du Pays du Mans dispose d'une Unité de Valorisation Énergétique des Déchets (UVED) et d'un centre de tri basés à proximité l'un de l'autre, en zone industrielle sud du Mans. À 8 km de ces 2 infrastructures, le territoire dispose également d'une plateforme de compostage des déchets verts ainsi que d'un centre de traitement des mâchefers. Enfin, le territoire recense un réseau de 22 déchèteries intercommunales. Ces différentes infrastructures sont représentées sur la figure ci-dessus.

Implantations des infrastructures de gestion des déchets sur le territoire du Pays du Mans



La gestion des déchets

Sur le territoire de l'Orée de Bercé Belinois, 10 236 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ont été collectées en 2019, soit 575 kg par habitant (513 kg/an/hab en France en 2017).



Entre 2010 et 2019, la production de déchets ménagers et assimilés par habitant a diminué de 6 %, or l'objectif national était de réduire de 10% les DMA entre 2010 et 2020.

Sur la période 2010-2019, on observe des évolutions au sein des différentes catégories de déchets. Ainsi, la production d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) a diminué de 18 %. La production de déchets issus de la Collecte Sélective (CS) a baissé de 9 %, mais elle augmente sur la période 2015-2019. Cette hausse s'explique notamment par l'extension des

	2015-2017		2015-2018		2015-2019		2010-2019	
	Total	Accès déchèterie						
Evolution du nombre d'habitants	2%	3%	3%	2%	2%	1%	-10%	-12%
Évolution de la production de déchets	Totale	Par habitant						
OMR	-3,8%	-5,9%	-4,3%	-6,9%	-6%	-8%	-26%	-18%
CS	7,5%	5,1%	10,5%	7,5%	4%	3%	-18%	-9%
Déchèterie (hors déblais et gravats)	1,5%	-1,2%	7,6%	5,2%	15%	14%	-23%	-13%
Déchets verts	-0,8%	-3,4%	14,8%	12,3%	13%	12%	-2%	11%
DMA	0,6%	-1,9%	7,4%	5,2%	7%	6%	-17%	-6%

consignes de tri déployées sur l'ensemble du territoire communautaire.

La gestion des déchets

Les apports en déchetterie diminuent de 13 %. Le territoire de l'Orée de Bercé Belinois est concerné par une augmentation des déchets verts (+11 %). On peut notamment expliquer cette hausse par différentes raisons : l'interdiction du brûlage, les conditions météorologiques (les tontes débutent plus vite et se terminent plus tard dans l'année), l'aménagement d'habitats pavillonnaires et le nombre plus important d'infrastructures pour gérer et accueillir ces déchets verts.

Le Pays du Mans doit s'inscrire dans l'objectif de réduction fixé par la loi AGECE, à savoir une réduction des DMA de 15% entre 2010 et 2030. Sur la communauté de commune, l'objectif est d'atteindre 519kg/hab en 2030.

CdC Orée de Bercé-Belinois						
	2017		2018		2019	
Autres indicateurs	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%
Valorisation matière (et organique)	5 514	61%	6 822	66%	6 577	64%
Valorisation énergétique	2 382	26%	2 370	23%	2 578	25%
Enfouissement	1 120	12%	1 083	11%	1 158	11%
TOTAL	9 016	100%	10 275	100%	10 313	100%

Sur le territoire de l'Orée de Bercé Belinois, 89 % des DMA subissent une valorisation matière et organique ou énergétique, avec respectivement 64 % et 25 % des DMA.

À la suite du Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC) achevé en 2020, le Pays du Mans souhaite se doter d'une nouvelle politique économie circulaire. Pour ce faire un soutien financier a été sollicité auprès de l'ADEME (étude et validation le 06/07/2021) pour le déploiement d'un nouveau programme d'actions. Celui-ci a été construit en prenant en compte les nouveaux enjeux réglementaires de la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire promulguée le 10 février 2020.

Le programme d'actions pluriannuel (2021-2024) se compose de 5 axes de travail déclinés en 16 actions. Voici les axes de travail :

- La gestion de proximité des biodéchets
- La lutte contre le gaspillage alimentaire
- Objectif Zéro Déchet
- L'allongement de la durée de vie des produits
- Les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale

Enjeux	Menaces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un accroissement régulier de la population 	<ul style="list-style-type: none"> • Tendances à la stagnation de la population • Ralentissement de la croissance démographique 	<p>Les migrations : des actifs de l'aire du Mans voire de la zone</p> <p>Le projet de démographie territoriale 2023-2030 doit être instauré (le projet de démographie territoriale Favorable à la Santé (Mans) ; lien avec un Local de Santé à l'ère du numérique ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les projets de coopération pour renforcer l'attractivité médicale du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Vieillesse des professionnels donc problématique de remplacement 	<p>Le projet de démographie territoriale Favorable à la Santé (Mans) ; lien avec un Local de Santé à l'ère du numérique ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer partout une présence de services publics capables d'offrir une réponse de premier niveau, en s'appuyant notamment sur France Services et le Smiden 	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence des grandes surfaces vis-à-vis des petits commerces 	<p>Le projet de démographie territoriale Favorable à la Santé (Mans) ; lien avec un Local de Santé à l'ère du numérique ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Exploiter tous les dispositifs existants (PVD et ORT notamment) pour rénover et adapter le parc de logements aux besoins actuels 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégradation du parc de logement privé vieillissant d'avant 1974, également énergivore, inadapté au vieillissement de la population • Disparité des revenus au sein du territoire 	<p>Le projet de démographie territoriale Favorable à la Santé (Mans) ; lien avec un Local de Santé à l'ère du numérique ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'accès de la population, en premier lieu les habitants en difficulté financière ou sociale, à une alimentation saine 	<ul style="list-style-type: none"> • Crise sanitaire et sociale accentuant les risques de malnutrition 	<p>Le projet de démographie territoriale Favorable à la Santé (Mans) ; lien avec un Local de Santé à l'ère du numérique ?</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un renforcement et une diversification de l'offre de transport 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du coût des carburants • Financement du projet de halte ferroviaire à Moncé non assuré • Impact du financement des services de transport via le versement mobilité sur les entreprises et collectivités 	<p>Le projet de démographie territoriale Favorable à la Santé (Mans) ; lien avec un Local de Santé à l'ère du numérique ?</p>
		<p>Le projet de démographie territoriale Favorable à la Santé (Mans) ; lien avec un Local de Santé à l'ère du numérique ?</p>

<p>possible pour tous en tant un développement : services numériques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Risque accentué de fractures numériques avec certains habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un usage et un conseil numérique capables d'apporter des solutions à tous les publics. • Favoriser l'inclusion numérique auprès des populations notamment pour les démarches dématérialisées
<p>industrie touristique liée à la Forêt (Forêt d'Exception) /re de la charte forestière optimisation et on des ZA existantes et s</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vacance commerciale du centre-bourg d'Écommoy en concurrence avec l'offre périphérique et de l'agglomération mancelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'économie locale • Attirer des entrepreneurs • Améliorer la communication touristique • Accroître l'attractivité touristique du territoire et diversifier l'offre d'accueil
<p>ient agriculture de (AT) et de l'agro-écologie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Secteurs agricoles dynamiques menacés par le développement urbain et de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier les achats durables, les achats de proximité
<p>« Organisation de la :quise - AOM à l'échelle olitain en cours de 1 démarches communales ment d'aménagements s aux modes actifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du coût des carburants classiques au cours des prochaines années • Suspension du projet de création de halte ferroviaire à Moncé-en-Belin 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la mobilité évitée par le développement de services numériques de proximité, le coworking et le télétravail • Assurer un renforcement et une diversification de l'offre de transport
<p>LEC, l'accès au it être pensée nt avec l'accès à l'emploi ttention particulière à oins, la garde d'enfant et</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Crise sanitaire et sociale accentuant l'isolement des publics les plus éloignés de l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'offre de service : parcours sécurisé d'accès à l'emploi

<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'artificialisation des sols par la résorption des friches et de la vacance, densification des zones d'activités (ZA), occupation des dents creuses, travail sur les logements vacants • Favoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Risques lié aux changements climatiques : Feux de forêts • Enjeu de transmission des exploitations agricoles • Opposition entre la nécessité de préserver l'espace agricole et le développement des énergies renouvelables 	<p>Label Forêt</p> <p>Engagé pour la</p> <p>des zones humides</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la qualité écologique des eaux • Améliorer la maîtrise des rejets d'eaux usées 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque lié aux changements climatiques : sécheresse et inondation 	<p>assainissement exercée</p> <p>de Communes</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Réduire la quantité de déchets • Trouver un débouché local pour l'élimination des boues 	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse considérable des coûts d'élimination des déchets • Saturation des unités de traitement • Difficulté de gestion des boues de STEP 	<p>Économie Circulaire</p> <p>(e (boues + déchets verts)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Rénover les bâtiments les plus énergivores • Accompagner l'amélioration thermique du parc de logements 	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse des coûts des énergies fossiles • Peu de secteurs immédiatement exploitables pour le développement des ENR 	<p>nergétique privée /</p> <p>rationnelle de l'habitat</p> <p>ans</p> <p>le PIRE (Plateforme</p> <p>e la Rénovation</p> <p>rtunité des ombrières par</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Viser l'autonomie énergétique du territoire par le développement des énergies renouvelables • Développer du photovoltaïque sur les bâtiments et espaces publics 	<ul style="list-style-type: none"> • Acceptabilité des projets ENR 	<p>n de la production</p> <p>aux de chaleur (bois-</p> <p>hermie), solaire</p> <p>re</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les risques pour les nouveaux projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique 	<p>population aux risques</p>

Annexe 2 : Fiches actions

Création d'une halte touristique

Orientation	Axe du CRTE : COHESION Orientation du projet de territoire n°5 : Améliorer l'offre de service
N ° de l'action	5EC01
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune d'Ecommoy Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Aménagement d'une aire de jeux/pique-nique</p> <p><u>Description de l'espace paysager</u> : plantations d'arbustes et de fleurs, installation d'une fontaine à eau, de tables, de jeux et de toilettes. Deux arbres centenaires seront conservés pour bénéficier d'espaces ombragés.</p> <p><u>Lieu</u> : Rue du Chanoine Fouquet, à l'aplomb de l'Église Saint-Martin Place de La République en hypercentre-ville. Afin d'ouvrir ce site à la visibilité extérieure, le mur actuel donnant sur la rue du Chanoine Fouquet sera abaissé à 1,20 m et enduit dans les tons de l'église.</p> <p><u>Cibles</u> : les habitants et les touristes notamment les camping-caristes qui stationnent sur la Place de La République pour leurs achats</p> <p><u>Enjeu</u> : développer l'attractivité du centre-ville, favoriser le commerce local et apporter un service qui n'existe pas.</p>
Partenaires	INRAP
Coût prévisionnel	<p>Équipement : jeux, fontaine, tables de pique-nique... : 19 789,17 €</p> <p>Gros-oeuvre pour l'installation des toilettes : 45 987,30 €</p> <p>Abaissement du mur : 28 159,17 €</p> <p>Voirie et réseaux divers : 9 311,90 €</p> <p>Montant total de l'opération : 103 247,54 € HT</p>
Plan de financement :	<p>CTR (Contrat Territoires Région) :</p> <p>- accord pour 44,97 % (46 432 € HT)</p> <p>Part restant à la charge du maître d'ouvrage :</p> <p>- 56 815,54 €</p>
Calendrier :	<p>La déclaration de travaux est en cours</p> <p>Lancement des travaux : En attente des résultats des fouilles archéologiques demandées par l'INRAP</p>
Indicateurs d'évaluation proposés :	<p>Fréquentation du public</p> <p>Enquête de satisfaction auprès des usagers</p>

Installation d'une Micro-Folie au sein de la salle Richefeu

Orientation	Axe du CRTE : COMPETITIVITE Orientation du projet de territoire n°4 : Participer à accroître l'attractivité du territoire
N ° de l'action	4EC02
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune d'Ecommoy Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Une Micro-Folie est un équipement qui propose des contenus culturels ludiques et technologiques. En l'attente de la construction du Centre Culturel Numérique (projet 2024), la Micro-folie occupera la Salle Richefeu (salle des Conseils Municipaux) au sein de la mairie annexe, Place de La République en hyper-centre-ville. Préfiguration retenue de la salle (120 m ²) : <ul style="list-style-type: none"> • Le Musée Numérique • L'espace convivial • L'espace Réalité virtuelle
Partenaires	La DRAC via France Relance La Villette : - formation du personnel dédié - apport des collections (sous forme d'adhésion annuelle)
Coût prévisionnel	Le Musée Numérique (vidéoprojecteur, serveur, tablettes...) : 28 056 € HT L'espace convivial (mobilier) : 3 200 € HT L'espace Réalité virtuelle (casques et sièges) : 3 300 € HT Travaux d'aménagement (occultation des fenêtres, signalétique, installation et paramétrage) : 11 600 € HT Communication de lancement : 1 000 € HT Montant total de l'opération : 47 156 € HT
Plan de financement :	Appel à projets 2021 - déploiement de Micro-folies en Pays de la Loire : - demandé 80 % (37 725 € HT) Part restant à la charge du maître d'ouvrage : - 9 881 € HT Fonctionnement : 23 614 € HT / an
Calendrier :	Si accord pour l'appel à projet : 4 ^{ème} trimestre 2021 : Travaux 1 ^{er} trimestre 2022 : Recrutement de l'intervenant culture de la Micro-Folie
Indicateurs d'évaluation proposés :	Fréquentation du public, comptage des entrées selon les publics, selon les jours, heures, temps d'animation, etc. Enquête de satisfaction systématique auprès des usagers Un tableau de reporting des différents projets menés, les partenaires, la fréquentation, les éléments à améliorer et leur niveau de réussite...

Projet de micro-forêt en milieu urbain

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°2 : Aménager durablement le territoire
N ° de l'action	2EC03
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune d'Ecommoy Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Lieu : Parcelle cadastrée 75, à proximité des écoles et de la halte-garderie, chemin de l'abreuvoir. Plantation d'une micro-forêt de 3 000 m ² sur une friche urbaine (ancienne peupleraie de près d'un hectare). Création d'un parcours pédagogique (thématiques arbres, forêt, biodiversité) Densité des plants à définir selon la conservation d'essences déjà installées et le diagnostic biodiversité (estimation de 9000 plants). <u>Enjeux :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un puit de carbone à proximité de l'hyper centre - Réduire l'impact du réchauffement climatique en zone urbaine et contribuer à l'amélioration du cadre de vie - Faire connaître l'importance de la forêt et de la biodiversité en zone urbaine à la population, et en particulier aux jeunes générations.
Partenaires	LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux)
Coût prévisionnel	Diagnostic biodiversité et analyse des enjeux écologiques avec formation des agents, animations auprès des écoles et communication : 10 000 € HT (sur 5 ans) Préparation du terrain : 4 956 € HT Plantations, hors main-d'œuvre : 24 300 € HT Inventaire et mesure d'impact : 4 000 € HT Montant total de l'opération : 43 256 € HT
Plan de financement :	TEN Région 2021-2022 (Territoire engagé pour la Nature) - 28 200 € accordé le 13/11/2020 Part restant à la charge du maître d'ouvrage : - 15 056 €
Calendrier :	Printemps 2021 à printemps 2022 : inventaire réalisé 2022 : préparation du terrain Hiver 2022-2023 : plantations 2024 : évaluation de l'impact 2026-2027 : nouvel inventaire
Indicateurs d'évaluation proposés :	Mesure de l'impact écologique (externalisée) via l'inventaire faunistique Fréquentation du public et des écoles



Réhabilitation d'une friche (6 Rue du Général Leclerc) pour la création d'un pôle culturel et numérique

Orientation	Axe du CRTE : COMPETITIVITE Orientation du projet de territoire n°4 : Participer à accroître l'attractivité du territoire
N ° de l'action	4EC04
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune d'Ecommoy Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Construction d'un centre culturel et numérique par la reprise d'une friche avec création d'un parc de stationnements.</p> <p>Le projet comprend la médiathèque, la ludothèque, la Micro-folie, un lieu d'exposition et un espace de convivialité. Il est en outre envisagé un auditorium et un lieu dédié au co-working.</p> <p>Les espaces aménagés seront modulables afin de s'adapter aux usages des habitants et leurs évolutions dans le temps.</p> <p>Une vaste concertation va être lancée afin d'associer les habitants, les utilisateurs des services existants, les acteurs et les partenaires culturels, associatifs, économiques et institutionnels du territoire.</p> <p>La Mairie souhaite acquérir la friche. Les discussions sont avancées avec le propriétaire (Ville de Paris). Une étude de faisabilité par un programmiste a permis d'établir un chiffrage du projet.</p>
Partenaires	Département dont Sarthe Lecture, DRAC, Banque des Territoires, Région
Coût prévisionnel	<p>Acquisition de la friche : 230 000 €</p> <p>Travaux (déconstruction, rénovation, extension, mise aux normes PMR, aménagement extérieur, parc de stationnement, relocalisation du poste de transformation, etc.) : 4 359 313 € HT</p> <p>Maitrise d'œuvre : 575 429 € HT</p> <p>Coûts induits (étude géotechnique, mission contrôle, branchements...) : 523 888 €</p> <p>Montant total de l'opération : 5 688 630 € HT</p>
Plan de financement	Plan de relance du département : 84 690 € pour l'acquisition du bâtiment
Calendrier	<p>Marché maîtrise d'œuvre lancé</p> <p>En attente des financeurs pour valider le marché</p> <p>Ouverture prévisionnelle du Centre Culturel et Numérique : Automne 2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Fréquentation du public, comptage des entrées selon les publics, selon les jours, heures, temps d'animation, etc.</p> <p>Enquête de satisfaction systématique auprès des usagers</p> <p>Un tableau de reporting des différents projets menés, les partenaires, la fréquentation, les éléments à améliorer et leur niveau de réussite...</p>

Rénovation thermique et système de chauffage de la salle polyvalente et Mise aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite)

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°6 : Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies ainsi que la sobriété énergétique
N ° de l'action	6EC05
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune d'Ecommoy Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Rénovation thermique de la salle polyvalente (changement des menuiseries et mise en place d'un système de chauffage à l'étude (géothermie ou chauffage à bois ou thermodynamique filtration d'air-chauffage-rafraichissant) et mise aux normes PMR (bloc sanitaire + accès à la scène par une plateforme)
Partenaires	L'ATESART La Banque des territoires
Coût prévisionnel	Etudes (diagnostic Amiante avant travaux Mission Sécurité et Protection de la Santé, Mission Contrôle Technique, Maîtrise d'œuvre (10 % du montant H.T des travaux)) : 38 300 € HT Travaux : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en accessibilité sanitaires et scène : 28 000 € HT - Remplacement des menuiseries : 177 091,63 € HT - Installation d'un chauffage par géothermie : 139 575,37 € HT Montant total de l'opération : 382 967 € HT
Plan de financement :	DETR/ DSIL : - demandé 46,37 % (177 582 € HT) - Fond chaleur (sous condition gain performance énergétique 40%), selon l'option retenue entre 9 000 € et 20 000 € Part restant à la charge du maître d'ouvrage : De 196 385 € à 185 385 € HT
Calendrier :	Marché maîtrise d'œuvre lancé En attente des financeurs pour valider le marché
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution de la consommation énergétique (factures sur 5 ans)

Tiers-Lieux / Espace de co-working de la Croix Hérault
 (Aménagement de l'ancienne trésorerie)

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°2 : Aménager durablement le territoire
N ° de l'action	2EC06
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune d'Ecommoy Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	La trésorerie d'Ecommoy s'est délocalisée à Montval-sur-Loir et laisse un site vide en entrée du centre-ville à l'aplomb de l'axe structurant Le Mans-Tours (D338). En pied d'immeuble, il s'agit d'un espace de 100 m ² à aménager en mobilier et à équiper informatiquement. Une rénovation énergétique est à prévoir (suivant audit)
Partenaires	La Ruche de la CCI, service économique de la CDC Orée de Bercé-Belinois Le Pays du Mans pour l'audit Energétique
Coût prévisionnel	Investissement Fonctionnement : animation à prévoir
Plan de financement	Convention avec le département pour l'accompagnement
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du site, nombre d'adhérents, réservation de bureau par typologie d'utilisateurs, selon les jours, heures etc. Enquête de satisfaction systématique auprès des usagers. Un tableau de reporting des différents projets menés, les partenaires, la fréquentation, les éléments à améliorer et leur niveau de réussite...

Tiers-Lieux / Espace de co-working de la Gare (aménagement de l'étage)

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°2 : Aménager durablement le territoire
N ° de l'action	2EC07
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune d'Ecommoy Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Réhabilitation de l'étage de la gare d'Ecommoy pour y accueillir un espace de coworking. Il s'agit d'un espace situé en étage, avec des accès PMR à réaliser, avec une exploitation en cours par la SNCF en rez-de-chaussée et des enjeux sécuritaires et de coordination des opérateurs.
Partenaires	Programme 1001 gares développé par la SNCF La Banque des Territoires, par le département, pour l'étude d'ingénierie pré-opérationnelle La Ruche de la CCI, service économique de la CDC Orée de Bercé-Belinois
Coût prévisionnel	Investissement Fonctionnement : animation à prévoir
Plan de financement	Convention avec le département pour l'accompagnement
Calendrier	2022-2023 En attente des financeurs de l'étude pré-opérationnelle
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du site, nombre d'adhérents, réservation de bureau par typologie d'utilisateurs, selon les jours, heures etc. Enquête de satisfaction systématique auprès des usagers. Un tableau de reporting des différents projets menés, les partenaires, la fréquentation, les éléments à améliorer et leur niveau de réussite...



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Aménager les voies et réseaux nécessaires à la résidence « séniors »

Orientation	Axe du CRTE : COHESION Orientation du projet de territoire n°7: Favoriser la revitalisation du territoire communautaire
N ° de l'action	7EC08
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune d'Ecommoy Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Un permis de construire a été déposé par un opérateur privé pour la construction d'une résidence séniors (septembre 2021). Le terrain est communal. 49 logements seront livrés en 2024, puis conformément à l'OAP du PLUi, une extension est programmée. La commune prend à sa charge l'aménagement des voies et réseaux nécessaires à la résidence « seniors »
Partenaires	L'opérateur privé : construction et gestion Gestionnaires de réseaux
Coût prévisionnel	Montant estimé en phase esquisse de la participation communale : 151 776 € HT
Plan de financement	
Calendrier :	2022-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	


Petites villes
de demain

Rénovation de l'éclairage public

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°6 : Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies ainsi que la sobriété énergétique
N ° de l'action	6EC09
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune d'Ecommoy Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Passage en led de l'éclairage de plusieurs rues, du stade de foot et de la salle de tennis avec prise en compte de la faune nocturne
Partenaires	Pays du Mans
Coût prévisionnel	2022 : <ul style="list-style-type: none"> - Rue André Terroy, RD32 (partiellement) : 75 000 € HT - Rue de La Charité : 26 000 € HT - Rue Alexandre Bellanger : 66 000 € HT 2022-2026 : Allée de Fontenailles, stade de foot et la salle de tennis
Plan de financement :	
Calendrier :	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution de la consommation énergétique

Travaux pour le poste de police municipale : aménagement et rénovation énergétique

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°6 : Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies ainsi que la sobriété énergétique
N ° de l'action	6EC10
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune d'Ecommoy Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Utilisation d'un local vacant à proximité immédiate de la mairie d'Ecommoy pour accueillir les deux policiers municipaux. Le local est vétuste et nécessite des travaux de rénovation dont les menuiseries. L'aménagement concerne un espace de bureaux et un espace de vestiaires pour s'habiller en tenue professionnelle.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Travaux : 40 000 €
Plan de financement :	
Calendrier :	2021-1 ^{er} semestre 2022 : 1 ^{er} étage 2 ^{ème} semestre 2022 : vestiaire du rez-de-chaussée
Indicateurs d'évaluation proposés	Satisfaction de la police municipale

Transfert et redéploiement des 2 groupes scolaires primaire Rénovation énergétique de 2 bâtiments

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°6 : Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies ainsi que la sobriété énergétique
N ° de l'action	6EC11
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune d'Ecommoy Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Redéploiement des deux groupes scolaires primaires situés Allée de Fontenaille. Ces deux groupes situés de part et d'autre de cette allée ont vocation à être regroupés dans un lieu unique pour une meilleure visibilité et un fonctionnement plus efficient au quotidien.</p> <p>Le projet dans sa phase définitive n'a pas pour objectif d'augmenter la capacité d'accueil des deux groupes scolaires primaires mais de la maintenir en améliorant globalement le fonctionnement des flux. L'augmentation éventuelle de cette capacité d'accueil sera déterminée par l'excédent de surface résiduelle après travaux. Aucune extension de locaux pédagogiques n'est envisagée à ce stade, l'étude de faisabilité vérifiera ce point. A noter que les quatre classes préfabriquées seront démontées, les surfaces correspondantes sont à intégrer dans le nouveau projet.</p>
Partenaires	Pays du Mans Le Département via La Banque des territoires
Coût prévisionnel	AMO + Etudes : 31 939 € HT Travaux : montant à définir selon les études préalables (estimatif : ratio de 1 500 € le m ² c'est à dire une enveloppe d'environ 2,5 M €)
Plan de financement :	Études à lancer dès que les accords de financements auront été officialisés : <ul style="list-style-type: none"> - Accord de principe de financement des études par le département via l'enveloppe dédiée de la Banque Des Territoires à hauteur de 50% (17 095 € HT) - Pays du Mans (via l'AMI SEQUOIA du programme ACTEE) pour l'équivalent de 3 études de faisabilité soit 10 500 € HT. <p>Selon la nature des travaux, aides mobilisables à définir. La commune sollicitera des dotations et subventions</p>
Calendrier :	Marché maîtrise d'œuvre à lancer/ en attente des financeurs pour valider le marché Période 2022-2024 Les travaux seront réalisés en milieu partiellement inoccupé puisque l'opération envisagée est phasée comme suit : <p>Phase 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restructuration complète du bâtiment SEGPA (ancien collège), - Transfert tout ou partie du groupe scolaire primaire 2 vers le bâtiment nouvellement requalifié, <p>Phase 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restructuration du groupe scolaire 2, - Transfert du Groupe scolaire 1 vers le Groupe scolaire 2 nouvellement rénové. <p>Le transfert des élèves et activités se fera au fur et à mesure de l'achèvement des bâtiments à réhabiliter. Cette option est facilitée par le fait que le bâtiment SEGPA, objet des travaux de la PHASE 1, est vide de toute occupation à l'heure actuelle.</p>

	Le devenir du Groupe scolaire primaire 1 est hors mission puisque qu'aucune affectation ne lui est encore dévolue.
Indicateurs d'évaluation proposés	Evolution de la consommation énergétique (factures sur 5 ans) Satisfaction des usagers



Aménagement des rues de la Charité et Garnier (2^{ème} tranche) ainsi que la VC 408

Orientation	Axe du CRTE : COMPETITIVITE Orientation du projet de territoire n°4 : Participer à accroître l'attractivité du territoire
N ° action	4EC12
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune d'Ecommoy Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Le projet consiste en : <ul style="list-style-type: none"> A. <u>Rue de la Charité</u> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un trottoir sur un coté de la voie, • Création de places de stationnement le long du stade des Vaugeons et du stand de tir, • Réalisation d'une rampe d'accès PMR pour l'entrée du camping, • Rétrécissement et aménagement de la voie en chaussée à voie centrale banalisée (chaussidoux), • Création de chicanes afin de réduire la vitesse, • Traitement des eaux de ruissellement par infiltration soit en tranchée soit en accotement, • Rénovation du réseau d'éclairage public avec la mise en place de lanternes LED. B. <u>Rue Garnier</u> <ul style="list-style-type: none"> • Restructuration et élargissement de la chaussée pour l'adaptation au trafic poids lourds, • Aménagement de traversées piétonnes, • Réfection des trottoirs, • Réalisation d'aménagements paysagers. C. <u>VC 408</u> <ul style="list-style-type: none"> • Restructuration et élargissement de la chaussée pour l'adaptation au trafic poids lourds, • Extension du réseau d'eaux pluviales sur 100 ml, • Réfection du trottoir.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Charité : 160 000 € Garnier : 150 000 € VC408 : 90 000 €
Plan de financement	DERT 2021 – Région PLRIC (Fonds Pays-de-La-Loire Relance Investissement Communal)
Calendrier	2022
Indicateurs	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Accompagner et moderniser l'informatisation des services municipaux

Orientation	Axe du CRTE : COHESION Orientation du projet de territoire n°5: Améliorer l'offre de service
N ° de l'action	5EC13
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune d'Ecommoy Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Rénovation du parc informatique et du site internet Liaisons inter-sites Déploiement du Wifi Migration Office 365 Numérisation de la Gestion de la Relation Usager (GRU) Sécurité informatique, mise à jour du matériel et des process, formation aux agents Objectif : lutter contre la fracture numérique et améliorer les conditions de travail des agents
Partenaires	
Coût prévisionnel	Site internet : 7000 € HT Consultation à faire pour les autres points
Plan de financement	Plan de relance
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Réaménagement et rénovation énergétique de la mairie

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°6 : Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies ainsi que la sobriété énergétique
Action n°	6LB01
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Laigné en belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	La Commune de LAIGNE EN BELIN a missionné un bureau d'études (M3E) pour réaliser l'audit énergétique de la mairie situé 4, Place de la Chanterie (ancien manoir du XVIIème siècle réhabilité et transformé en mairie en 1989). Le but est d'améliorer la performance énergétique de l'édifice. La mairie possède actuellement une chaudière à gaz. L'audit énergétique a conclu à la faisabilité économique et technique d'un chauffage collectif via un réseau de chaleur. Par ailleurs, la configuration des bureaux de la mairie au RDC ne correspond plus aux besoins actuels du personnel et des élus (bureaux trop exigus au regard du nombre d'agents qui a augmenté avec le temps, ou insuffisance d'espace de travail pour les élus). L'espace d'accueil du public doit également être revu car il est trop étroit et ne permet pas le respect de la confidentialité due aux usagers.
Partenaires	
Coût prévisionnel	576 000 Euros H.T (pour les travaux)
Plan de financement	- DETR DSIL 2021 : 284 400 Euros (accordé) - Fonds de relance départemental : 43 632 Euros (accordé) - Région : 46 600 Euros (demande en cours) - ADEME (dossier à monter)
Indicateurs d'évaluation proposés	



Rénovation d'un bâtiment industriel

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°6 : Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies ainsi que la sobriété énergétique
Action n°	6LB02
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Laigné en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Rénovation d'un bâtiment industriel (propriété de la Commune) situé Rue de la Gare et loué à l'entreprise CREALABO <p>La Commune de LAIGNE EN BELIN possède un bâtiment industriel vieillissant (situé Rue de la gare – 72220 LAIGNE EN BELIN) occupé depuis 2008 par une entreprise spécialisée dans la conception, la fabrication et l'aménagement de laboratoires (Crealabo).</p> <p>Construit en 1987, le bâtiment, qui est implanté sur la parcelle communale cadastrée section AK n° 273, a une surface de 2 380 mètres carrés (voir plan de situation ci-joint).</p> <p>Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une partie atelier : Un atelier de production et de stockage, des vestiaires et sanitaires, un local social, pour une superficie totale d'environ 2 220 mètres carrés ; - Une partie bureaux : construit en modulaire à l'intérieur du bâtiment, 4 bureaux, 2 autres petites pièces, bureau d'études, 2 WC, pour une superficie totale de 160 mètres carrés environ. <p><u>Objet de l'opération :</u></p> <p>Il est urgent pour la Commune de rénover ce bâtiment pour offrir à l'entreprise un meilleur environnement de travail et pour maintenir en bon état son patrimoine immobilier.</p> <p>L'intérêt est donc économique et patrimonial.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	118 268 Euros H.T (pour les travaux)
Plan de financement	- DSIL 2021 : 70 960 Euros (accordé) -PLRIC Fonds régional : 23 654 Euros (accordé)
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Sécurisation de la rue de Maridort (RD 139)

Orientation	Axe du CRTE : COMPETITIVITE Orientation du projet de territoire n°4 : Participer à accroître l'attractivité du territoire
Action n°	4LB03
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Laigné en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	- Création d'un trottoir PMR côté pair - Création d'un plateau surélevé au carrefour avec la rue du Manoir (suppression des Stops et mise en place d'un régime de priorité à droite).
Partenaires	
Coût prévisionnel	121 000 Euros H.T (pour les travaux)
Plan de financement	La Commune sollicitera des dotations et subventions - Produit des amendes de police (30 % du coût HT des travaux avec un plafond de dépenses de 100 000 Euros H.T) : 30 000 Euros
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNALITÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Sécurisation du groupe scolaire public Jean Baptiste GALAN

Orientation	Axe du CRTE : COMPETITIVITE Orientation du projet de territoire n°4 : Participer à accroître l'attractivité du territoire
Action n°	4LB04
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Laigné en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	<u>Sécurisation du groupe scolaire public « Jean Baptiste GALAN » situé rue de la Chesnaie</u> Il est envisagé de procéder à la sécurisation périmétrique du groupe scolaire « Jean Baptiste GALAN » (avec le changement des clôtures, des portails et portillons et l'installation d'interphones). Voici le détail des dépenses prévisionnelles : • Clôtures, portails et portillons : 20 402,10 Euros H.T soit 24 482,52 Euros T.T.C • Interphones : 747,50 Euros soit 897 Euros T.T.C • Main-d'œuvre (travaux en régie) : 4 977 Euros En arrondissant, le coût global de l'opération est estimé à 26 126 Euros H.T (30 446 Euros avec la T.V.A applicable).
Partenaires	
Coût prévisionnel	27 000 Euros H.T
Plan de financement	FIPD
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNALITÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Aménager la Place de La Chanterie

Orientation	Axe du CRTE : COMPETITIVITE Orientation du projet de territoire n°4 : Participer à accroître l'attractivité du territoire
Action n°	4LB05
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Laigné en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	<u>Aménagement de la Place de la Chanterie</u> : - mise aux normes de l'abri bus situé Place de la Chanterie - accessibilité de l'église Saint Martin
Partenaires	
Coût prévisionnel	300 000 Euros H.T. (coût des travaux)
Plan de financement	La Commune sollicitera des dotations et subventions : - DETR : Achat de mobilier urbain – Opération Cœur de Village 50 % - Subvention régionale : 9 000 Euros (si arrêt prioritaire) ou 4 500 Euros (si arrêt non prioritaire)
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Démolition d'un immeuble dans le cœur de bourg

Orientation	Axe du CRTE : COHESION Orientation du projet de territoire n°7: Favoriser la revitalisation du territoire communautaire
Action n°	7ML01
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Marigné-Laillé Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Démolition de l'immeuble DURAND, objet d'un arrêté de péril. Le propriétaire est sous tutelle. Le Conseil Municipal de novembre 2021 fera une proposition d'acquisition au tuteur à l'euro symbolique. Dans un second temps, un travail de réflexion se mettra en place pour définir la destination de cette dent creuse.
Partenaires	Architecte car complexité due à la mitoyenneté avec un autre immeuble
Coût prévisionnel	100.000 € (estimatif)
Plan de financement	Somme provisionnée sur le budget 2021
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Amélioration de la sécurité et de l'ambiance urbaine

Renouvellement du matériel du restaurant scolaire

Orientation	Axe du CRTE : COHESION Orientation du projet de territoire n°5: Améliorer l'offre de service
Action n°	5ML02
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Marigné-Laillé Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Changement du matériel de la cuisine du restaurant scolaire, fourneau 4 feux vifs, placard, Ivario Pro (marmite 2X25 litres)
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	13 540 € HT
Plan de financement	Plan de relance – aide en faveur de certaines cantines scolaires
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Evaluation de la facture énergétique

Raccordement du camping au réseau d'assainissement collectif

Orientation	Axe du CRTE : COMPETITIVITE Orientation du projet de territoire n°4 : Participer à accroître l'attractivité du territoire
Action n°	4ML03
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Marigné-Lailé Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Construction d'un assainissement collectif pour le raccordement des infrastructures du camping municipal
Partenaires	Etat Communauté de Communes Orée de Bercé-Belinois (CdC OBB)
Coût prévisionnel	Montant total de l'opération : 104 701 € HT
Plan de financement	Participation forfaitaire CDC OBB : 25 082 € DETR/ DSIL (79 619 € X 50 %) 39 809,50 € (accord reçu le 07/07 : attribution de 28 000 € soit 35,17%)
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Amélioration de la sécurité et de l'ambiance urbaine



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Plans d'eau	
Orientation	Axe du CRTE : COHESION Orientation du projet de territoire n° 7 : Favoriser la revitalisation du territoire communautaire
Action n°	7ML04
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Marigné-Laillé Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Aménagement des deux plans d'eau communaux : installation de mobilier urbain (bancs, tables, poubelles), rénovation des structures existantes (passerelles, sanitaires et buvette), agrandissement de l'aire de jeux existante (deux jeux supplémentaires), renforcement des berges du petit plan d'eau (vidange, pose de pieux, retrait des sédiments)
Partenaires	Conseil Départemental de la Sarthe
Coût prévisionnel	38 160 € HT (estimatif)
Plan de financement	30 528 € de subvention dans le cadre de la Convention de relance pour les années 2020-2022
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Revitalisation du territoire



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Rénover l'église

Orientation	Axe du CRTE : COMPETITIVITE Orientation du projet de territoire n°4 : Participer à accroître l'attractivité du territoire
Action n°	4ML05
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Marigné-Laillé Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Refaire le plancher bois sous les bancs
Partenaires	
Coût prévisionnel	13 575,05 € HT
Plan de financement	Répartition des travaux et du coût sur 2 années
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Amélioration de la sécurité et de l'ambiance urbaine



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNALITÉ DE COMMUNES

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Installation d'une ferme pédagogique

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°2: Aménager durablement le territoire
Action n°	2ML06
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Marigné-Laillé Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Créer un point d'accueil à ciel ouvert : amphithéâtre Installation d'une ferme pédagogique avec verger, potager, animaux de la basse-cour Cibles prioritaires : les assistantes maternelles et les enseignants (classe en extérieur)
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	Montant de l'opération : 35 008,76 € HT
Plan de financement	DETR/ DSIL (35 008,76 € X 50%) = 17 504,38 € (accord reçu le 21/05, attribution de 14 003 € soit 40%)
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du site Evaluation qualitative des usagers

Audit en vue de la création d'un réseau de chaleur : école, restaurant scolaire et salle polyvalente

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°6: Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies ainsi que la sobriété énergétique
Action n°	6ML07
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Marigné-Laillé Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Etude en vue de la création d'un réseau de chaleur (en parallèle du projet école) pour remplacer l'alimentation électrique du groupe scolaire, de la cantine et de la salle des fêtes Le département doit proposer une note d'opportunité à la commune pour choisir la solution de chauffage la plus appropriée.
Partenaires	L'ATESART Pays du Mans
Coût prévisionnel	Audit : 25 000 € HT (estimatif)
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Evaluation de la facture énergétique



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Réaliser des bilans énergétiques de nos bâtiments

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°6: Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies ainsi que la sobriété énergétique
N ° de l'action	6MB01
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Moncé en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Besoin de réaliser des audits énergétiques de nos 13 bâtiments communaux. Objectifs : Préparer d'éventuels prochains travaux de rénovation afin d'avoir une consommation énergétique plus vertueuse et exemplaire. But : à moyen terme, réaliser des économies sur nos achats d'énergie.
Partenaires	Pays du Mans Communauté de Communes
Coût prévisionnel	2.5 k€ HT par bâtiment
Plan de financement :	Autofinancement par la commune sur un rythme de 3 bilans/an jusqu'en 2026.
Calendrier :	Démarrage en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés :	





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ORÉE DE BERCE-BELINOIS
COMMUNALITÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Création d'un dortoir pour l'école maternelle

Orientation	Axe du CRTE : COHESION Orientation du projet de territoire n°5 : Améliorer l'offre de service
N ° de l'action	SMB02
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Moncé en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Le dortoir actuel d'ici peu de temps ne permettra plus d'accueillir les élèves dans de bonnes dispositions (capacité). Besoin d'un nouveau dortoir d'environ 100 m ² pour répondre aux normes de 40 m ² pour 30 lits soit un besoin de 80 m ² à 100 m ² . Ce nouveau bâtiment répondrait à toutes les normes environnementales en vigueur.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Dépense d'investissement : entre 200 et 400 k€
Plan de financement :	Appel à l'emprunt bancaire.
Calendrier :	2022 / 2023 ?
Indicateurs d'évaluation proposés :	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Aménagement de commerces Boulevard des Avocats

Orientation	Axe du CRTE : COHESION Orientation du projet de territoire n°3 : Soutenir l'économie locale
N ° de l'action	3MB03
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Moncé en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Réhabilitation d'un ancien garage situé en centre-ville, en commerce (boucher & boulanger). Souhait de redynamiser le tissu commercial de notre commune. Projet à l'initiative de la commune pour donner suite à une demande d'un commerçant Coût du projet : 592 k€ht Surface du projet : 246 m ² pour la boulangerie et 78 m ² pour le boucher. Les bénéficiaires sont tous les habitants de notre commune ainsi que les passagers. Intérêt pour les commerçants : Zone a fort passage
Partenaires	
Coût prévisionnel	592 000 € HT
Plan de financement :	DETR/DSIL 2021 : Appel aux prêts bancaires
Calendrier :	Achèvement des travaux prévus pour fin 2021
Indicateurs d'évaluation proposés :	



Rénover notre église (1^{ère} tranche)

Orientation	Axe du CRTE : COMPETITIVITE Orientation du projet de territoire n°4 : Participer à accroître l'attractivité du territoire
N ° de l'action	4MB04
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Moncé en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>L'état actuel de notre église ne nous permet plus d'exercer dans ce lieu (Pratiques religieuses et concerts). En effet, des désordres structurels ont été décelés il y a 7 ans et une simple mise en sécurité avait été effectuée. Depuis rien n'a évolué et la situation continue de se dégrader si bien que celle-ci est fermée car jugée dangereuse. Les cloches sont également mises en veille. Besoin nécessaire de rénover notre église afin de la rouvrir pour les cérémonies et les concerts.</p> <p>Un premier devis de 455 367.17 € est à l'étude suite à la visite d'un cabinet d'expertise. Nous prenons conseil auprès des architectes CAUE afin d'avoir un deuxième avis de professionnel.</p>
Partenaires	Pays du Mans, aide technique. Rencontre avec l'architecte du CAUE de la Sarthe pour conseils.
Coût prévisionnel	455 k € HT + 12 k € HT Analyse et frais d'étude de 8 à 10% du coût des travaux
Plan de financement :	Financement par la commune et par appel aux prêts bancaires.
Calendrier :	Ces travaux de rénovation peuvent être organisés par tranche selon les degrés d'urgence. 1 ^{ère} Tranche prévue pour 2022 puis les autres tranches sur les années suivantes voire mandats suivants.
Indicateurs d'évaluation proposés :	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Rénovation de l'éclairage public

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°6: Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies ainsi que la sobriété énergétique
N ° de l'action	6MB05
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Moncé en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Faire réaliser par une AMO, un état des lieux de l'éclairage public de la commune en vue d'un AO. Objectif : Passer tout l'éclairage public ainsi que le stade en ampoules à led ainsi que si possible organiser le regroupement de certains points de distribution. Passer un contrat de maintenance avec une entreprise pour le suivi et le bon fonctionnement de cet éclairage public et la gestion des décorations festives. But : réaliser des économies d'énergie sur les consommations
Partenaires	Pays du Mans
Coût prévisionnel	Non encore déterminé, mais sans doute entre 100 et 250 k€.
Plan de financement :	Financement par la commune.
Calendrier :	Démarrage des études au plus tôt pour une réalisation en 2022
Indicateurs d'évaluation proposés :	





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Aménagement d'une coulée verte le long du Rhonne à Moncé-en-Belin

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°2 : Aménager durablement le territoire
N ° de l'action	2MB06
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Moncé en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Réalisation d'une coulée verte multifonctionnelle entre valorisation et préservation de continuités écologiques et gestion/prévention des inondations. En plus d'être des espaces d'aménités environnementales favorisant le développement et la circulation des espèces faunistiques et floristiques, les coulées vertes permettent de préserver le cadre de vie et d'accueillir la biodiversité ordinaire. Elles peuvent aussi être valorisées en tant que sites de sensibilisation à l'environnement.
Partenaires	Etat Pays du Mans (TEN)
Coût prévisionnel	90 437 € HT
Plan de financement :	DETR : 24 391 € HT (26,97%) Région : 9 044 € HT (10%) Pays du Mans (TEN) : 36 174 € HT (40%)
Calendrier :	2020-2021
Indicateurs d'évaluation proposés :	Linéaire de coulées vertes réalisé



Création d'un espace de jeux pour enfants et d'un terrain multisport

Orientation	Axe du CRTE : COHESION Orientation du projet de territoire n°7: Favoriser la revitalisation du territoire communautaire
Action n°	7SB01
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : commune de Saint Biez en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Création d'un espace de jeux pour les enfants et d'un terrain multisport de type skate-park
Partenaires	
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel : 40 000 € HT : <ul style="list-style-type: none"> - Achat de terrain : 5 000 € - Aménagement du terrain : 5 000 € - Jeux et agrès : 30 000 €
Plan de financement	Etat : DETR, DSIL Région Département Communauté de Communes (fonds de concours)
Calendrier	Acquisition de terrain : 2022 Aménagement du terrain : 2024 Equipement des jeux et divers : 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Etude préalable à la réhabilitation du gymnase des Chardonneux et sa transformation en salle polyvalente

Orientation	Axe du CRTE : COHESION Orientation du projet de territoire n°5 : Améliorer l'offre de service
N ° de l'action	5SB02
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : commune de Saint Biez en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action :	<p>Travaux de réhabilitation de la salle polyvalente (ex gymnase) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suppression des sanitaires existants et création de nouveaux sanitaires à l'extérieur. Isolation complète du bâtiment, Installation d'un chauffage par pompe à chaleur. - Rénovation des gradins extérieurs - Remplacement des vitrages - Remplacement de l'éclairage - Réfection des sols <p>Le bâtiment était à l'origine le gymnase du centre de réinsertion de jeunes délinquants propriété de l'Etat jusqu'en 1985. Acquis par la commune en 1989, il a fait l'objet il y a quelques années d'une rénovation complète de la toiture et est aujourd'hui en l'état inutilisable. Seule salle de la commune qui pourrait être utilisée par tous les habitants du village et surtout par les associations qui manquent cruellement de locaux pour leur manifestation.</p>
Partenaires :	
Coût prévisionnel :	Etude préalable : 20 000 € HT (estimatif) Le coût des travaux estimé est de l'ordre de 350.000 € HT. Le projet devra faire l'objet d'une étude complète, qui à ce jour n'est pas encore programmée.
Plan de financement :	Le financement du projet fera appel à tous les partenaires possibles : Etat (DETR, SDIL, Plan de relance. - Fonds européens – Région – Département – Fonds de concours communautaires.
Calendrier :	- Etude préalable en 2022 - Travaux en 2024-2025 Une étude préalable sera nécessaire, et un appel d'offres devra être lancé
Indicateurs d'évaluation proposés :	

Rénover l'église

Orientation	Axe du CRTE : COMPETITIVITE Orientation du projet de territoire n°4 : Participer à accroître l'attractivité du territoire
Action n°	4SB03
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : commune de Saint Biez en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	
Partenaires	CAUE
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel : 200.000 € HT : - Réfection complète de la toiture, environ 90.000 € - Remplacement de pierres et ravalement 90.000 €
Plan de financement	Etat (DETR & plan de relance) Région (DRAC & plan de relance) Département (Sauvegarde du patrimoine)
Calendrier	2022 Projet à l'étude avec l'aide du CAUE
Indicateurs d'évaluation proposés	



Rénovation des chaufferies écoles et mairie

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°6: Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies ainsi que la sobriété énergétique
N ° de l'action	6SB04
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : commune de Saint Biez en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Il sera étudié la possibilité d'un réseau de chaleur desservant les deux sites.
Partenaires	Le département via le fonds de chaleur
Coût prévisionnel	Les estimations seront connues après études.
Plan de financement :	Toutes aides possibles au moment de sa mise en œuvre.
Calendrier :	Étude préalable en 2022 Appel d'offres en 2023 Travaux achevés si possibles pour 2025 (si un substantiel accompagnement financier)
Indicateurs d'évaluation proposés :	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Aménagement route de Normandie et sécurisation du carrefour

Orientation	Axe du CRTE : COMPETITIVITE Orientation du projet de territoire n°4 : Participer à accroître l'attractivité du territoire
Action n°	4SG01
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Saint Gervais en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Après réhabilitation des réseaux assainissement et eaux pluviales en 2021, réfection de la voirie à neuf (400 mètres linéaires) avec des aménagements de plateaux au niveau du carrefour et d'une voie partagée mode actif. Coût estimé de 220.000 € H.T. Permettre une égalité d'accès à chaque habitant – Etre accessible à tous. Bénéficiaires : tous les riverains et les habitants du futur lotissement en cours.
Partenaires	IRPL pour accompagnement, aménagement et suivi de chantier Action à entreprendre : rédaction du projet pour le 25/10
Coût prévisionnel	Coût global : 220.000 € H.T.
Plan de financement	Subventions à demander : Département Etat
Calendrier	Lancement et achèvement : Premier semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNALITÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Création d'un arboretum

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°2: Aménager durablement le territoire
Action n°	2SG02
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Saint Gervais en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	S'engager dans un plan de paysage pour un développement durable Création d'un arboretum adjacent au parcours de santé Réaménagement d'une parcelle communale Accès par une petite passerelle à réaliser en bois pour piétons et personnes à mobilité réduite Sentier constitué de paillage pour un accès quelle que soit la saison Séparation par des haies et des clôtures en bois Aménagement de la zone, définition des essences d'arbres et élaboration de l'arboretum Elaborer un plan de gestion différenciée des espaces verts. Développer la biodiversité Etre accessible à tous et aux enseignants pour sorties de classe Bénéficiaires : tous les habitants
Partenaires	Animateur Chartre forestière Association Grain de Sable et Pomme de Pin
Coût prévisionnel	Coût travaux 15.000 € H.T. Coût des plantations : 15.000 € H.T.
Plan de financement	Subventions à demander : Département Etat
Calendrier	Janvier 2022 à fin 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Restauration de la place du Mail

Orientation	Axe du CRTE : COMPETITIVITE Orientation du projet de territoire n°4 : Participer à accroître l'attractivité du territoire
Action n°	4SG03
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Saint Gervais en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	
Partenaires	
Coût prévisionnel	Dépenses prévisionnelles : 179 380 €
Plan de financement	DETR 2021
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Organisation d'un rallye nature en partenariat avec les associations locales et les producteurs

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°1 : Entreprendre, produire et consommer durablement
N ° de l'action	1SG04
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Saint Gervais en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Il s'agit ici d'organiser un rallye nature en partenariat avec les producteurs et associations locales qui permettrait d'améliorer la sensibilisation du grand public aux enjeux de la trame verte et bleue, une valorisation et une transmission des connaissances en termes de biodiversité, la promotion et l'éducation à l'environnement.
Partenaires	Associations locales et producteurs locaux Pays du Mans (TEN)
Coût prévisionnel	5 000 € HT
Plan de financement :	Pays du Mans (TEN) : 1 500 € HT (30%)
Calendrier :	2022
Indicateurs d'évaluation proposés :	Nombre d'événement Nombre de personnes présentes aux animations Nombre de supports, guides et flyers



Réalisation d'un projet éducatif sur la faune et la flore du village en lien avec les écoles et les enseignants

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°2 : Aménager durablement le territoire
N ° de l'action	2SG05
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Saint Gervais en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Il s'agit ici d'organiser un projet éducatif sur la commune qui permettrait d'améliorer la sensibilisation du grand public et plus précisément des écoliers aux enjeux de la trame verte et bleue, avec une transmission des connaissances en termes de biodiversité, la promotion et l'éducation à l'environnement.
Partenaires	Ecole et enseignant(e)s associés Pays du Mans (TEN)
Coût prévisionnel	2 000 € HT
Plan de financement :	Pays du Mans (TEN) : 600 € HT (30%)
Calendrier :	2022
Indicateurs d'évaluation proposés :	Nombre de personnes présentes autour du projet éducatif Nombre de supports, guides et flyers





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Création d'habitat en faveur de la biodiversité

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°2 : Aménager durablement le territoire
N ° de l'action	2SG06
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Saint Gervais en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Il s'agit ici de créer des habitats en faveur de la biodiversité (nichoirs à oiseaux, nichoirs pour abeilles, nichoirs pour chrysope et abris à chauve-souris) dans le but de généraliser leur développement et maintenir la biodiversité dite ordinaire dans les jardins, espaces urbains et autres espaces naturels.
Partenaires	Pays du Mans (TEN)
Coût prévisionnel	2 500 € HT
Plan de financement :	Pays du Mans (TEN) : 750 € HT (30%)
Calendrier :	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés :	Nombre de nichoirs implantés Nombre de refuges



Aménagement de la Route du Mans

Orientation	Axe du CRTE : COMPETITIVITE Orientation du projet de territoire n°4 : Participer à accroître l'attractivité du territoire
Action n°	4SG07
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Saint Gervais en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Aménagement de la route du Mans en lien avec la communauté de communes dans le but d'accueillir la future zone commerciale Enfouissement des réseaux aériens Rénovation et extension des réseaux EP et assainissement Réaménagement de voirie avec création de trottoir
Partenaires	Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois Commune de Laigné en Belin Département Commune de Saint Gervais en Belin
Coût prévisionnel	283.014 € H.T.
Plan de financement	DETR DSIL LEADER ?
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	

Audits énergétiques

En vue de la rénovation énergétique des bâtiments communaux

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n 6 : Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies ainsi que la sobriété énergétique
Action n°	6SO01
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Saint Ouen en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Audits énergétiques Bâtiments concernés : mairie, épicerie et logement L'objectif est de réaliser des travaux de rénovation énergétique suivant les préconisations de l'audit afin d'obtenir un gain énergétique d'au moins 40 %.
Partenaires	Pays du Mans
Coût prévisionnel	Audit énergétique : 2 500 € par bâtiment
Plan de financement	Pays du Mans (50 % du coût de l'audit) Autofinancement
Calendrier	Audit énergétique : novembre-décembre 2021 ou janvier 2022 Travaux des bâtiments concernés : 2022-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	

Création d'un chemin à vocation écotouristique (faune et flore)

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°2 : Aménager durablement le territoire
Action n°	2SO02
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Saint Ouen en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Achat de terrains constituant le chemin Aménagement et balisage d'interprétation, borne interactive sur le secteur de la ZNIEFF de type II de l'étang de Claire Fontaine. Sensibilisation des habitants Implication de l'équipe pédagogique de l'école et des enfants Inventaire et connaissance du patrimoine végétal et animal
Partenaires	Région (Pays du Mans TEN) : 2 440 €
Coût prévisionnel	Acquisition des terrains : 2 000 € Frais de bornage : 1 500 € Aménagement : 6 100 €
Plan de financement	Région (Pays du Mans TEN) : 2 440 € Autofinancement : 7 160 €
Calendrier	Acquisition des terrains : 2022 Aménagement : 2023-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Mise en place de circuits courts au restaurant scolaire

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°1 : Entreprendre, produire et consommer durablement
Action n°	ISO03
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Saint Ouen en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Restauration scolaire : développer l'approvisionnement local, préparation de produits frais sur place, lutte contre le gaspillage et réduction des déchets. Communication auprès des familles et du public. Achat de matériels : cellule de refroidissement, armoire frigorifique, batteur mélangeur, vitrines pour affichage
Partenaires	Etat (Plan de relance)
Coût prévisionnel	6 000 euros HT
Plan de financement	Etat 100% (plan de relance soutien à certaines cantines)
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Agrandissement de l'épicerie-tabac

Orientation	Axe du CRTE : COMPETITIVITE Orientation du projet de territoire n°3 : Soutenir l'économie locale
Action n°	3SO04
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Saint Ouen en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Agrandissement de l'épicerie-tabac nécessaire au maintien du commerce (la commune est propriétaire du bâtiment) et rénovation énergétique. Développement de nouveaux services (point relais, agrément paiement de proximité DGFIP) La commerçante envisage la création d'un emploi après les travaux d'agrandissement
Partenaires	Etat Pays du Mans (audit énergétique)
Coût prévisionnel	100 000 € HT
Plan de financement	Etat : 40 % Département : 20 % Autofinancement : 40 %
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ORÉE DE BERCE-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Rénovation énergétique du logement de l'épicerie au 2bis rue Saint Mamert

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Axe du projet de territoire n°6 : Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies ainsi que la sobriété énergétique
Action n°	6SO05
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Saint Ouen en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Le projet consiste en la rénovation énergétique d'un logement, à visée sociale, situé au-dessus de l'épicerie. Un audit énergétique doit être réalisé au préalable. Un accès au logement indépendant du commerce sera créé.
Partenaires	Etat : DETR/DSIL Région Pays du Mans (audit énergétique)
Coût prévisionnel	Audit énergétique : 1 250 € Travaux : 120 000 €
Plan de financement	Etat : 40 % Région : 20 % Autofinancement : 40 %
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



Arborer et aménager un terrain à usage de parking de la salle des fêtes et création d'une liaison douce jusqu'à l'école

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°2 : Aménager durablement le territoire
Action n°	2SO06
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Saint Ouen en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Terrassement Plantation de haies pour délimiter les places de parkings. Plantation d'arbres afin de végétaliser l'espace Création d'un cheminement piétonnier sécurisé jusqu'à l'école
Partenaires	Caue : convention d'accompagnement
Coût prévisionnel	Caue : 750 € Terrassement : 4 000 € Plantation de haies et d'arbres : 1 500 €
Plan de financement	Autofinancement.
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHESION
DES TERRITOIRES**

Achat et aménagement d'un terrain pour le mettre à disposition d'une association

Orientation	Axe du CRTE : COHESION Orientation du projet de territoire n°7 : Favoriser la revitalisation du territoire communautaire
Action n°	7SO07
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Saint Ouen en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Acquisition d'un terrain Aménagement : plantation de haies Mise à disposition d'une association communale qui organise des compétitions de VTT à portée départementale et régionale.
Partenaires	Département
Coût prévisionnel	Acquisition 11500 euros + frais d'acte : 2 200 euros Aménagement : plantation de haies : 2000 euros
Plan de financement	Autofinancement
Calendrier	Acquisition : 2021 Aménagement : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Rénovation énergétique de la salle des fêtes

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°6 : Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies ainsi que la sobriété énergétique
Action n°	6SO08
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Saint Ouen en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Travaux de rénovation énergétique suivant les préconisations de l'audit réalisé en amont.
Partenaires	Etat : DSIL Région Département Pays du Mans
Coût prévisionnel	Total : 224 295 € HT Travaux : 201 500 € HT MO : 20 150 € HT Contrôle technique : 1500 € HT SPS : 1 145 € HT
Plan de financement	Etat DSIL : 73 200 € Région (plan de relance) : 45 330 € Département (plan de relance) : 23 652 € Autofinancement : 82 113 €
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

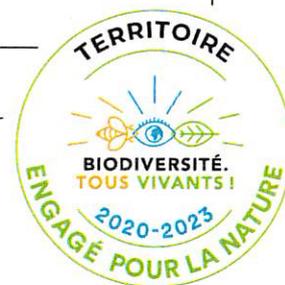


L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHESION
DES TERRITOIRES**

Création d'un verger communal à vocation sociale et solidaire

Orientation	Axe du CRTE : COHESION Orientation du projet de territoire n°7 : Favoriser la revitalisation du territoire communautaire
Action n°	7SO09
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Saint Ouen en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Création d'un verger communal à plusieurs finalités : sociale et solidaire, pédagogique, écologique et économique. Plantation d'arbres fruitiers et essences locales sur 8000 m ² . Eco-pâturage, installation d'hôtels à insectes, nichoirs en partenariat avec des associations locales, les enseignants et les élèves de l'école communale Clairefontaine.
Partenaires	Région (TEN) : 1575 € Caue : convention d'accompagnement Associations communales Ecole primaire Clairefontaine
Coût prévisionnel	Caue : 750 € Aménagement : 5 250 €
Plan de financement	Région : 1525 € Autofinancement : 4 475 €
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



Rénovation de la toiture d'un bâtiment scolaire

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°6 : Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies ainsi que la sobriété énergétique
Action n°	6SO10
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Saint Ouen en Belin Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Travaux de rénovation de la toiture d'un bâtiment scolaire. L'opération se déroulera en deux phases. Le pan de toiture le plus endommagé sera rénové au cours de l'été 2022, l'autre en 2023. La pose de panneaux photovoltaïques n'est pas pertinente sur cette toiture au vu de son orientation. Ces travaux sont nécessaires afin de préserver l'intégrité du bâtiment : réfection de la couverture en ardoises, mise en place de gouttières et de tuyaux de descente inexistants actuellement.
Partenaires	Etat : DSIL Département
Coût prévisionnel	<u>Total : 48 100 € HT</u> Travaux 2022 : 25 447 € HT Travaux 2023 ; 22 653 € HT
Plan de financement	Etat DSIL : 19 240 € (à demander) Département : 9 620 € (à demander) Autofinancement : 19 240 €
Calendrier	2022 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Audits énergétiques de différents bâtiments communaux

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°6 : Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies ainsi que la sobriété énergétique
Action n°	6TE01
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Teloché Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Faire des audits énergétiques en vue d'isoler les bâtiments afin de réduire leur consommation énergétique
Partenaires	Pays du Mans
Coût prévisionnel	<u>Voir fiche globale CdC</u>
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	



ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Liaison douce entre Teloché et Mulsanne

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°2 : Aménager durablement le territoire
Action n°	2TE02
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Teloché Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Réaliser une liaison douce entre Teloché et Mulsanne afin de sécuriser la circulation notamment des cyclistes et collégiens.
Partenaires	ATESART
Coût prévisionnel	321 000 € HT
Plan de financement	Région CTR 2020 : 29 997 € Plan de relance départemental : 55 746 € DETR/DSIL2021 : 79 268 €
Calendrier	Consultation des entreprises début 2022 Travaux : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Construction d'une maison médicale à Teloché

Orientation	Axe du CRTE : COHESION Orientation du projet de territoire n°5 : Améliorer l'offre de service
Action n°	5TE03
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Teloché Type : Collectivité territoriale
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Construction d'une maison médicale qui pourra accueillir 3 médecins et d'autres professionnels de santé comme un ostéopathe.
Partenaires	
Coût prévisionnel	446 000 € HT pour la construction du bâtiment comprenant les différents corps d'état.
Plan de financement	Région sollicitée Emprunt
Calendrier	- Consultation des entreprises : dernier trimestre 2021 - Construction : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Aménagement d'une coulée verte le long du Rhonne à Teloché

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°2 : Aménager durablement le territoire
N ° de l'action	2TE04
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Teloché Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Réalisation d'une coulée verte multifonctionnelle entre valorisation et préservation de continuités écologiques et gestion/prévention des inondations. En plus d'être des espaces d'aménités environnementales favorisant le développement et la circulation des espèces faunistiques et floristiques, les coulées vertes permettent de préserver le cadre de vie et d'accueillir la biodiversité ordinaire. Elles peuvent aussi être valorisées en tant que sites de sensibilisation à l'environnement.
Partenaires	Etat Pays du Mans
Coût prévisionnel	95 000 € HT
Plan de financement :	DETR : 34 421 € HT (36%) Pays du Mans (TEN) : 38 000 € HT (40%)
Calendrier :	2021
Indicateurs d'évaluation proposés :	Linéaire de coulées vertes réalisé





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



L'ORÉE DE BERCE-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Création d'un circuit d'interprétation biodiversité (arborétum, jardins botaniques...) et animations

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°2 : Aménager durablement le territoire
N ° de l'action	2TE05
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Commune de Teloché Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	Création d'un circuit d'interprétation dans le Bois du Rancher permettant d'aborder de manière pédagogique la connaissance et les enjeux liés aux espaces naturels. Cet espace à vocation à devenir un support d'initiation à la biodiversité pour sensibiliser les promeneurs et habitant sa la richesse et à la préservation des milieux, par le biais d'outils de compréhension de la faune et la flore.
Partenaires	Pays du Mans (TEN)
Coût prévisionnel	10 000 € HT
Plan de financement :	Pays du Mans (TEN) : 4 000 € HT (40%)
Calendrier :	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés :	Linéaire de sentier d'interprétation biodiversité réalisé



Achat et réhabilitation du local rue de la Noé Gourdé à Laigné-en-Belin

Orientation	Axe du CRTE : COHESION Orientation du projet de territoire n°7: Favoriser la revitalisation du territoire communautaire
Action n°	7SI01
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : SIVOM Laigné/Saint-Gervais Type : Collectivité territoriale
Description de l'action	<p>Dans un premier temps, il s'agit de procéder à l'acquisition du bien situé Rue de la Noé Gourdé, 72220 LAIGNE EN BELIN.</p> <p>Dans un second temps, il s'agira de faire une étude afin de déterminer s'il faut réhabiliter le bien ou alors de le démolir afin de reconstruire un bâtiment.</p> <p>Il s'agit d'un ancien local artisanal de métallerie située à proximité du centre bourg de LAIGNE EN BELIN (72220) qui a fermé ses portes récemment (décembre 2020). Il s'agit d'un bâtiment de 520 m² selon les données cadastrales édifié sur une parcelle de 2.093 m². Son acquisition sera de 130.000 € (hors frais de notaire).</p> <p>A ce jour, le bien est à l'état de friche. Nous ne savons pas s'il sera possible de le réhabiliter ou s'il faudra le démolir pour reconstruire un nouveau bâtiment.</p> <p>L'objectif de ce rachat et des travaux à venir est de pouvoir proposer à la population de nouveaux services. Par exemple, y installer la médiathèque intercommunale, proposer de nouveaux espaces pour les associations du territoire.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Les couts envisagés sur 2022 correspondent à l'achat du bien. Le montant est de 130.000 € (hors frais de notaire). Afin de financer cette acquisition, le SIVOM contractera un emprunt de la valeur de l'achat et des frais de notaire. Soit un total de 150.000 €.
Plan de financement	
Calendrier	Un compromis de vente a été réalisé. L'achat du bien localisé Rue de la Noé Gourdé se fera au cours du 2 ^e ou 3 ^e trimestre 2022. Les travaux de réhabilitation et/ou de démolition suivis d'une reconstruction seront envisagés courant 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	

**Elaboration et animation d'une ORT (Opération de Revitalisation
 du Territoire)**
Avec plan d'actions suite à l'étude pré-opérationnelle habitat du Pays du Mans

Orientation	Axe du CRTE : COHESION Orientation 7 : Favoriser la revitalisation du territoire communautaire
N ° de l'action	7CDC01
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CdC de l'Orée de Bercé-Belinois Type : EPCI
Description de l'action	<u>Opération 1</u> : Définition des enjeux, construction d'une stratégie et des périmètres d'intervention, élaboration des fiches actions Echanges avec les partenaires <u>Opération 2</u> : Dans le plan d'actions, devrait figurer un dispositif d'Amélioration de l'Habitat en lien avec l'étude pré-opérationnelle habitat
Partenaires	ETAT, ANCT, ANAH, Banque des Territoires, Pays du Mans, Le Département, La Région et autres à définir selon les thématiques retenus
Coût prévisionnel	Poste de chef de projet : 50 108,40 € Actions sur l'habitat à définir
Plan de financement	Banque des Territoires : 50% du poste Co-financement ANAH 25% si OPAH-RU Soit 75% soit 37 581,30 € Reste à charge : 12 527,10 € (partagé avec la commune d'Ecommoy)
Calendrier	Signature de la convention au printemps 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Les indicateurs seront développés pour chaque action

Sécuriser les déchetteries

Orientation	Axe du CRTE : COHESION Orientation 5 : Améliorer l'offre de services
N ° de l'action	5CDC02
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CdC de l'Orée de Bercé-Belinois Type : EPCI
Description de l'action	- <u>Opération 1</u> : Mettre en place des garde-corps pour éviter le risque de chutes des usagers. - <u>Opération 2</u> : Mettre en place un contrôle d'accès pour les déchetteries afin d'éviter les apports extérieurs.
Partenaires	
Coût prévisionnel	- <u>Opération 1</u> : 90 000 € - <u>Opération 2</u> : 50 000 €.
Plan de financement :	DETR 2021 pour opération 1 : 17 801 € CTR 2020 Région pour opération 1 : 49 500 €
Calendrier :	- Opération 1 en 2022 - Opération 2 en 2023
Indicateurs d'évaluation proposés :	- Nombre d'accidents - Nombre d'accès refusés



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Achat d'un compacteur à déchets

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation 1 : Entreprendre, produire et consommer durablement
N ° de l'action	1CDC03
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CdC de l'Orée de Bercé-Belinois Type : Collectivité
Description de l'action	Faire l'acquisition d'un compacteur à déchets pour tasser les déchets à la déchetterie d'Ecommoy
Partenaires	
Coût prévisionnel	90 000 € HT
Plan de financement :	DETR / DSIL
Calendrier :	2022
Indicateurs d'évaluation proposés :	Nombre de bennes en moins à évacuer Nombre de camions en moins sur les routes

Acquisition d'un logiciel de suivi et de gestion de la consommation énergétique des bâtiments

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°6 : Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies ainsi que la sobriété énergétique
N ° de l'action	6CDC04
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Communauté de Communes de l'Orée de Bercé-Belinois Type : Collectivité
Description de l'action	Faire l'acquisition d'un logiciel spécifique permettant de suivre la consommation d'énergie annuelle dans les bâtiments communautaires et communaux Objectif : aide à la rénovation des bâtiments
Partenaires	Le Pays du Mans est chargé d'acquérir le logiciel avec une participation des collectivités membres et de mutualiser ce nouvel outil.
Coût prévisionnel	5 000 euros
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés :	Nombre de bâtiments suivis



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Réaliser des audits énergétiques des bâtiments publics

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°6 : Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies ainsi que la sobriété énergétique
N ° de l'action	6CDC05
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CdC de l'Orée de Bercé-Belinois et communes membres de la CDC. Type : EPCI et collectivités
Description de l'action	Réaliser des audits énergétiques dans les bâtiments communautaires ou communaux en vue de la réalisation de travaux d'isolation visant à réduire la consommation d'énergie.
Partenaires	Pays du Mans avec la FNCCR
Coût prévisionnel	10 500 euros = 50 000 € ???
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés :	Nombre d'audits réalisés Gains énergétiques potentiels pouvant être réalisés dans les bâtiments



ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Étude préalable à l'instauration d'une redevance incitative et du tri à la source des biodéchets

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation 1 : Entreprendre, produire et consommer durablement
N ° de l'action	1CDC06
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : Cdc de l'Orée de Bercé-Belinois Type : EPCI
Description de l'action	Lancer une étude en vue d'instaurer sur le territoire communautaire une redevance incitative et d'étudier les différents modes de collecte des biodéchets pour répondre aux exigences de la Loi AGECE.
Partenaires	Bureau d'études spécialisé dans le domaine de la collecte des déchets
Coût prévisionnel	40 000 euros HT
Plan de financement :	
Calendrier :	Etude préalable qui débutera en janvier 2022 pour une durée de 1 an.
Indicateurs d'évaluation proposés :	Mise en place de la redevance incitative Conteneurisation de la collecte Choix d'un scénario pour la collecte des biodéchets

Déploiement d'ombrières photovoltaïques de parkings ou toitures de bâtiments publics

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°6 : Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies ainsi que la sobriété énergétique
N ° de l'action	6CDC07
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CdC de l'Orée de Bercé-Belinois et toutes les communes membres Type : EPCI et collectivité
Description de l'action	Installation de centrales photovoltaïques sous forme d'ombrières dans les parkings et sur les toitures des bâtiments publics. Implantées en plusieurs endroits, elles sont associées à la possibilité de recharge de véhicules électriques. Cela permettrait de déployer un maillage territorial dense de bornes à destination des usagers.
Partenaires	CENOVIA, entreprise publique locale qui valorise l'électricité pour financer les installations solaires. Pays du Mans
Coût prévisionnel	L'installation est prise en charge par CENOVIA qui exploite les ressources tirées de la production durant 20 ans.
Plan de financement :	A définir au cas par cas, selon les projets des communes. Tiers-financement CENOVIA (investissement)
Calendrier :	Une étude préalable a été réalisée, elle sera présentée aux élus avant la fin de l'année 2021
Indicateurs d'évaluation proposés :	Production d'électricité annuelle Nombre de places couvertes Nombre de points de recharges ouvert au public installé



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ORÉE DE BERCE-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Réaliser des schémas directeurs d'assainissement et des zonages du pluvial pour 4 communes de la CdC

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Axe du projet de territoire n°2 : Aménager durablement le territoire
N ° de l'action	2CDC08
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CdC de l'Orée de Bercé-Belinois Type : EPCI
Description de l'action	<u>Opération 1</u> : Lancer une étude diagnostique des systèmes de collecte et de traitement des eaux usées pour permettre l'identification des dysfonctionnements pour 4 communes de la CdC. <u>Opération 2</u> : Lancer une étude sur le zonage pluvial de 4 communes de la CdC afin d'identifier les zones où il faudra limiter l'imperméabilisation des sols et les zones où il sera nécessaire de prévoir des installations de rétention des eaux de pluie.
Partenaires	Bureau d'études retenu pour réaliser ces études
Coût prévisionnel	<u>Opération 1</u> : 200 000 euros <u>Opération 2</u> : 100 000 euros
Plan de financement	
Calendrier	2022-2024
Indicateurs d'évaluation proposés :	Nombre de schémas réalisés Nombre de zonages réalisés



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Déploiement d'un réseau public de Très Haut Débit (FTTH)

Orientation	Axe du CRTE : COMPETITIVITE Orientation du projet de territoire n°4 : Participer à accroître l'attractivité du territoire
N ° de l'action	4CDC09
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CdC de l'Orée de Bercé-Belinois Type : EPCI
Description de l'action	<p>« La Fibre Arrive Chez Vous » est le projet en charge d'exécuter la politique publique d'aménagement du territoire en très haut débit décidée par les élus du Syndicat mixte Sarthe Numérique.</p> <p>Le Conseil départemental de la Sarthe s'est lancé dans une démarche innovante, afin de faire du numérique le levier du développement et de l'attractivité du territoire.</p> <p>Sarthe Numérique et le Département associés à toutes les Communautés de communes, à la Région, à l'Etat et à l'Europe ont l'ambition d'apporter la Fibre optique dans chaque foyer sarthois d'ici fin 2022.</p> <p>Sur ces territoires, chaque Sarthois pourra choisir son opérateur, le réseau étant exploité de manière neutre et non discriminatoire.</p> <p>Afin de mener à bien ce projet, Sarthe Numérique a signé un contrat de Délégation de Service Public avec Sartel THD (filiale d'Axione Infrastructures) pour une durée de 30 ans à compter de janvier 2019.</p> <p>Après son projet de Montée en débit, la CdC a décidé de participer financièrement au déploiement de la fibre sur son territoire.</p>
Partenaires	Sarthe Numérique
Coût prévisionnel	Participation à Sarthe numérique : En fonctionnement : environ 8 000 €/an En investissement : environ 1 000 000 €
Plan de financement :	Sarthe numérique s'est chargée de déposer les demandes de subvention permettant ainsi de réduire le coût à la prise à 500 €.
Calendrier :	Déploiement terminé pour fin 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés :	

Élaborer un schéma directeur des modes actifs

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°2 : Aménager durablement le territoire
N ° de l'action	2CDC10
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CdC de l'Orée de Bercé-Belinois Type : EPCI
Description de l'action	Cette action a pour but d'encourager et de développer les mobilités actives (piétons, vélo) sur notre territoire. L'étude consiste à dévoiler le potentiel de la pratique des modes actifs, puis à proposer une stratégie permettant à ce potentiel de s'exprimer pleinement sur le territoire.
Partenaires	Les 8 communes dans la réalisation de l'étude puis dans la réalisation des travaux en découlant.
Coût prévisionnel	Accompagnement par un bureau d'études : 29 875 € HT. Réalisation des investissements par les Communes à la suite de l'étude.
Plan de financement :	Une demande de subvention sera adressée à l'État au titre de la DETR et à la DREAL ainsi qu'au département au titre de l'enveloppe de La Banque des Territoires.
Calendrier :	Démarrage de l'étude en janvier 2022. Délai de réalisation estimé à 8 mois. Investissements pluriannuels portés par les communes à compter de 2023 dont certaines liaisons douces sont d'ores et déjà inscrites au CRTE.
Indicateurs d'évaluation proposés :	Finalisation de l'étude Il est attendu que le Bureau d'études fournisse : - le rapport final du schéma des modes actifs, comprenant une fiche pour chaque action, détaillant l'ensemble des modalités de mise en œuvre de l'action, ainsi que la programmation financière et temporelle, privilégiant une restitution claire et pédagogique sous forme de tableaux, cartes, schémas... - l'ensemble des cartes produites, y-compris une carte du réseau cyclable futur, une carte de chaque schéma piéton, une carte de la priorisation des liaisons et une carte du stationnement cyclable - une base de données cartographiques compatible avec le SIG de la collectivité - le programme pluriannuel d'investissement à réaliser par les communes

Créer des circuits d'interprétation

Orientation	Axe du CRTE : COMPETITIVITE Orientation du projet de territoire n°4 : Participer à accroître l'attractivité du territoire
N ° de l'action	4CDC11
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CdC de l'Orée de Bercé-Belinois Type : EPCI
Description de l'action	<p>Cette action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des circuits d'interprétation propres à chaque village : une période ou un personnage historique, une spécificité du territoire (chanvre, poterie, vitraux, biodiversité, ...) - Inclure du collectage de mémoire sur ces thématiques par le biais du numérique (QR Code). <p>En 2022, le premier circuit sera réalisé sur Ecommoy dont la thématique est axée sur l'évolution de la commune au XIXe siècle.</p>
Partenaires	Pays du Mans, les communes, Région Pays de la Loire (pour le collectage de mémoire)
Coût prévisionnel	Environ 3000€
Plan de financement :	Pays du Mans, commune concernée
Calendrier :	De 2022 à 2026
Indicateurs d'évaluation proposés :	

Revoir la signalétique des sites touristiques et patrimoniaux

Orientation	Axe du CRTE : COMPETITIVITE Orientation du projet de territoire n°4 : Participer à accroître l'attractivité du territoire
N ° de l'action	4CDC12
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CdC de l'Orée de Bercé-Belinois Type : EPCI
Description de l'action	Cette action consiste à réaliser un état des lieux de la signalétique existante, directionnelle et de site avec l'aide des communes. Puis, d'élaborer une charte graphique et artistique pour les sites touristiques. Cette charte serait ainsi mise à disposition des communes de manière que la signalétique des sites touristiques et patrimoniaux soit identique sur tout le territoire communautaire.
Partenaires	Pays du Mans
Coût prévisionnel	Non défini
Plan de financement :	Pays du Mans
Calendrier :	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés :	



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Animation et mise en œuvre de la Charte forestière de territoire

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°2 : Aménager durablement le territoire
N ° de l'action	2CDC13
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CdC de l'Orée de Bercé-Belinois Type : EPCI
Description de l'action	La CFT mise en place a pour but d'accompagner les propriétaires forestiers, les élus, les entreprises d'exploitation et de transformation du bois mais aussi l'intégralité du public côtoyant la forêt pour assurer une gestion durable des espaces boisés et leur insertion dans l'économie locale. Différentes actions ont été identifiées : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance du territoire - Accompagner les propriétaires forestiers dans la gestion de leur patrimoine - Développer la transformation et les différentes utilisations du bois local, - Impliquer le plus grand nombre dans la gestion du bocage et de la forêt en communiquant et en sensibilisant divers publics - Travailler en synergie avec le SDIS afin de limiter le risque incendie - Créer des outils de formation pour les acteurs de la filière bois - Protection de la biodiversité - Accueil du public - Actions d'animation et de sensibilisation
Partenaires	FEADER REGION CRPF Pays du Mans (TEN)
Coût prévisionnel	220 000 € HT
Plan de financement :	FEADER et REGION à solliciter TEN Pays du Mans : 55 251 €
Calendrier :	2022 - 2024
Indicateurs d'évaluation proposés :	Nombre d'actions en faveur d'une gestion multifonctionnelle de la forêt



Rénovation/extension du Local Jeunes de Teloché

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°6 : Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies ainsi que la sobriété énergétique
N ° de l'action	6CDC14
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CdC de l'Orée de Bercé-Belinois Type : EPCI
Description de l'action	Rénovation complète, notamment énergétique du bâtiment type « Mille clubs » avec extension de 20 m ²
Partenaires	
Coût prévisionnel	580 000 € HT
Plan de financement :	- DSIL 2021 : 123 060 € - Plan de relance Région : 77 960 € - Dotation relance Département : 121 954 € - CAF : 54 400 € - Maître d'ouvrage : 201 970 € (35%)
Calendrier :	Travaux prévus de février à décembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés :	- Coût énergétique - Fréquentation du local jeunes et du Rampe

S'inscrire dans une démarche de labélisation **CLIMAT-AIR ENERGIE**

Orientation	Axe du CRTE : ECOLOGIE Orientation du projet de territoire n°6 : Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies ainsi que la sobriété énergétique
N ° de l'action	6CDC15
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation : CdC de l'Orée de Bercé-Belinois Type : EPCI
Description de l'action	Organiser la gouvernance de la politique climat – air – énergie sur le territoire communautaire Label CLIMAT-AIR –ENERGIE Système de qualité basé sur une démarche progressive d'amélioration continue, des premiers pas jusqu'à l'excellence
Partenaires	ADEME
Coût prévisionnel	50 000 € HT
Plan de financement :	Phase diagnostic = 100% prise en charge de l'ADEME
Calendrier :	2022-2026 <ul style="list-style-type: none"> • Pré diagnostic 2 mois
Indicateurs d'évaluation proposés :	Niveau de performance proposé par l'Ademe de 1 à 5 étoiles

Annexe 3 : Tableaux de synthèse du CRTE

ECOLOGIE

nnée,	Un projet respectueux du territoire et de ses richesses agronomiques, environnementales, paysagères et patrimoniales	Orientation 1 : Entreprendre, produire et consommer durablement	Orientation 2 : Aménager durablement le territoire	Orientation 6 : Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies ainsi que la sobriété énergétique
		<p>sur la</p> <p>lurel</p> <p>feu</p> <p>i Charité,</p> <p>nterie</p> <p>nt la rue</p> <p>B Galan</p> <p>sement</p> <p>e)</p> <p>lornandie</p> <p>partenariat avec les associations locales et les producteurs</p> <p>u Mans</p> <p>restaurant scolaire</p> <p>Mise en place de circuits courts au</p> <p>et flore)</p> <p>Arborer et aménager un terrain à usage de parking de la salle des fêtes et création d'une liaison douce jusqu'à l'école</p> <p>logements, mairie)</p> <p>Rénovation de la toiture d'un bâtiment scolaire</p> <p>Audits énergétiques des bâtiments communaux (commerces,</p> <p>Rénovation énergétique de la salle des fêtes (2021)</p> <p>Installation d'ombrières solaires sur le parking de la salle</p> <p>des fêtes (voir fiche CDC)</p> <p>Audit énergétique des bâtiments communaux (commerces, logements, mairie)</p> <p>Rénovation de la toiture d'un bâtiment scolaire</p> <p>Audits énergétiques des bâtiments communaux</p> <p>(2021)</p> <p>Aménagement d'une coulée verte le long du Rhone</p> <p>Réaliser une liaison douce entre Teloché et Mulsanne (2021)</p> <p>Création d'un circuit d'interprétation biodiversité</p>	<p>Aménager un tiers-lieu dans le cadre du programme 1001 gares</p> <p>Tiers-Lieux / espace de co-working de la Croix Héralit</p> <p>Aménagement de l'ancienne trésorerie)</p> <p>Projet de micro forêt en milieu urbain</p> <p>Rénovation thermique et système de chauffage de la salle polyvalente et Mise aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite)</p> <p>Etude en vue du transfert et redéploiement des 2 groupes scolaires avec rénovation énergétique des 2 bâtiments</p> <p>Rénovation énergétique de la mairie (2021) et d'un bâtiment industriel (2021)</p>	<p>Installation d'une ferme pédagogique avec la création d'un point d'accueil à ciel ouvert en complément de l'installation d'une ferme pédagogique (2021)</p> <p>Etude pour un réseau de chaleur (école, restaurant scolaire, salle polyvalente)</p> <p>Aménagement d'une coulée verte le long du Rhone</p> <p>Rénovation de l'éclairage public</p> <p>Audits énergétiques des bâtiments communaux</p> <p>Etude pour la rénovation des chaufferie écoles et mairie avec réseau de chaleur</p> <p>Audit énergétique de la mairie, de l'épicerie et d'un logement (voir fiche CDC)</p> <p>Réalisation d'un projet éducatif sur la faune et la flore du village avec les écoles</p> <p>Création d'habitat en faveur de la biodiversité</p>

Information calendaire qui reste à préciser

ammés en 2023-2026

ECOLOGIE			
Un projet respectueux du territoire et de ses richesses agronomiques, environnementales, paysagères et Patrimoniales			
	Orientation 1 : Entreprendre, produire et consommer durablement	Orientation 2 : Aménager durablement le territoire	Orientation 6 : Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies ainsi que la sobriété énergétique
n avec bio	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement du maraîchage bio - Valorisation des déchets fermentescibles de la restauration scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager les abords de l'école de musique d'Ecommoy - Aménager des voies cyclables vers la gare et d'autres équipements - Aménager des stationnements vélos sécurisés (gare, arrêts cars, gymnases, etc) - Favoriser l'implantation de haies sur les parcelles communales 	<ul style="list-style-type: none"> - Rénover la toiture du local des services techniques avec implantation de panneaux photovoltaïques - Installation d'ombrières photovoltaïques avec bornes de recharge sur les parkings des équipements publics - Régulation du chauffage sur les équipements
es		<ul style="list-style-type: none"> - Créer une zone humide pédagogique - Aménagement des rues de la Bassellerie, Grande Maison et Théodule Meslin 	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation énergétique d'une salle de réunion, du groupe scolaire, du restaurant scolaire
mping			<ul style="list-style-type: none"> - Réseau de chaleur école-restaurant scolaire-salle polyvalente
	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un jardin partagé - Fournir des composteurs - Proposer l'achat de poules pondeuses - Préparer la collecte des biodéchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la protection des espèces et insectes par les habitants - Revégétaliser le bourg - Lutter contre les décharges sauvages et la pollution lumineuse - Favoriser les déplacements durables : Mouv'n go, aires de covoiturage, espace de télétravail, prime vélo électrique - Créer des liaisons douces entre communes 	<ul style="list-style-type: none"> - Installer des bornes de recharge électrique - Installer des ombrières - Installer des panneaux photovoltaïques en toiture de bâtiments publics - Étudier un réseau de chaleur pour les écoles - Équiper la commune de véhicules électriques - Faire en sorte de diminuer les consommations énergétiques : état des lieux des consommations, rénovation de bâtiments
			<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation des chaufferies écoles et mairie avec réseau de chaleur éventuel
eaux de		<ul style="list-style-type: none"> - créer un arboretum 	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation des toitures des écoles avec pose de panneaux solaires - Rénovation énergétique des bâtiments publics : mairie, ancienne salle des fêtes, logements du foyer de personnes âgées
ur de		<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une liaison douce entre St Ouen et Ecommoy 	<ul style="list-style-type: none"> - Refaire la toiture de l'école avec installation de panneaux photovoltaïques - Rénovation énergétique des bâtiments communaux : commerces, logements, mairie, école
			<ul style="list-style-type: none"> - Installer des ombrières solaires sur le terrain de pétanque - Isoler les bâtiments communaux afin de réduire leur consommation d'énergie (salle des fêtes, écoles, gymnase) - Réhabilitation de 20 logements communaux (résidence de l'Amitié)
er	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'écocitoyenneté dans les actions du PEJ - Déployer la loi AGEC dans les achats des collectivités - Mettre en place une redevance incitative et une collecte des biodéchets - Mettre en oeuvre la collecte de nouvelles filières de déchets - Augmenter le nombre de repairs cafés - Développer l'installation de nouveaux composteurs individuels et collectifs - Favoriser l'utilisation de bois local - Informer les usagers et habitants sur les astuces éco-responsables - Répondre aux nouvelles exigences relatives à l'hygiénisation des boues de STEP - Valoriser les boues de STEP par compostage ou méthanisation - Mettre en place des kits de prêts de couches lavables pour les familles 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la création d'un réseau de tiers-lieux - Réfléchir à la mise en place d'une police de l'environnement - Accompagner les communes dans la création de jardins partagés - Elaborer les schémas directeurs EU et EP - Travailler avec les syndicats de bassins pour améliorer l'entretien des ruisseaux - Réaliser la mise en séparatif des réseaux unitaires à Ecommoy - Mettre en place des conventions de rejets avec les gros générateurs d'eaux usées - Inciter les particuliers à réhabiliter leur système d'assainissement autonome - Mettre en place le PAPI en lien avec le PLUI - Accompagner les communes dans la réalisation de liaisons douces - Réaliser des sentiers d'interprétation sur la biodiversité - Prévenir les feux de forêt en partenariat avec le SDIS - Améliorer la gestion forestière et la mobilisation de la ressource - Refondre les sentiers de randonnée 	<ul style="list-style-type: none"> - Financer une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) portée par le Pays du Mans - Réaliser des audits énergétiques dans les bâtiments publics - Rénovation/extension du local jeunes de Moncé - Installer des chauffages par géothermie là où c'est possible - Installer des ombrières solaires sur les parkings - Améliorer la gestion forestière et la mobilisation de la ressource - Construire un ou des réseaux de chaleur, à Ecommoy notamment - Installer des bornes électriques sur le territoire - Améliorer la performance énergétique de la piscine (décret tertiaire)

